TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES **1**

LISTE DES TABLEAUX **8**

LISTE DES CARTES **9**

LISTE DES GRAPHIQUES **9**

SIGLES ET ABBREVIATIONS **10**

CHAPITRE 0 : PRÉSENTATION DE LA MISSION D'ÉTUDE **13**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE 13
2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE 14
3. MÉTHODOLOGIE 14
   - 3.1. La phase préparatoire 15
   - 3.2. Phase de collecte des données 16
     - 3.2.1. La recherche documentaire 16
     - 3.2.2. Les enquêtes terrain 16
   - 3.3. La rédaction et la validation du rapport 17
4. DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE 17

PREMIERE PARTIE : LA COMMUNE DE OUAHIGOUYA ***18***

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE **19**

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE 19
2. ORGANISATION ET EVOLUTION ADMINISTRATIVE 19
   - 2.1. Evolution administrative 19
   - 2.2. Organisation administrative 21
     - 2.2.1. L'agglomération urbaine 21
     - 2.2.2. Les villages rattachés 22

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES **24**

1. RELIEF 24
   - 2. PEDOLOGIE 24
   - 3. CLIMAT 26
   - 4. HYDROGRAPHIE 27
5. VEGETATION 29
   - 6. LA FAUNE ET LES RESSOURCES HALIEULITIQUES 29

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES 32

1. L'ETAT ET LA STRUCTURE DE LA POPULATION 32
2. EVOLUTION DE LA POPULATION 32
3. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION 32
4. DYNAMIQUE DE LA POPULATION 33

4.1. La natalité, fécondité et mortalité 33

4.1.1. Natalité 33

4.1.2. Mortalité 33

4.1.3. Fécondité 34

4.2. Mouvements migratoires 35

4.2.1. Emigration 35

4.2.2. Immigration 36

4.2.3. Solde migratoire 37

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU PERIMETRE DU SDAU..... 38

INTRODUCTION : PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PERIMETRE URBAIN.....39

CHAPITRE 1 : DONNEES PHYSIQUES ET NATURELLES DU PERIMETRE DU SDAU.....41

1. LE RELIEF 41
1. LES SOLS 44
2. L'HYDROGRAPHIE 47
3. VEGETATION 47

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES 50

1. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION 50
2. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION 51

3. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE DE LA POPULATION 52

4. CATEGORIES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES 53

4.1. Niveau d'instruction des chefs de ménage 53

4.2. Population active 54

4.3. Taille des ménages 54

4.4. Statut de résidence du chef de ménage 55

CHAPITRE 3 : TISSU URBAIN 56

1. EVOLUTION DU TISSU URBAIN 56
2. LA TYPOLOGIE DU TISSU URBAIN 57

2.1. Le noyau ancien 57

2.2. Les nouveaux lotissements 58
2.3. Le tissu spontané 59
3. MORPHOLOGIE DU TISSU URBAIN 60
4. TYPOLOGIE DE L'HABITAT 62
4.1. Habitat traditionnel 62
4.2. Habitat moderne 63
4.3. Habitat mixte 63
5. LA DENSITES DE L'HABITAT 63
CHAPITRE 4 : LES ACTIVITES ECONOMIQUES 67
1. LE SECTEUR PRIMAIRE 67
1.1. L'agriculture 68
1.2. L'élevage 69
2. LE SECTEUR SECONDAIRE 70
2.1. Les unités de transformation 71
2.2. L'artisanat 71
3. LE SECTEUR TERTIAIRE 72
3.1. Le commerce 72
3.2. Les transports 73
3.3. Les institutions financières 74
3.4. Le tourisme et l'hôtellerie 74
3.4.1. Tourisme 74
3.4.2. Hôtellerie 75
4. LE SECTEUR INFORMEL 76
CHAPITRE 5 : LES EQUIPEMENTS 77
1. LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES 77
1.1. La voirie et la mobilité urbaine 77
1.1.1. La voirie 77
1.1.1.1. Voirie primaire 77
1.1.1.2. Voirie secondaire et tertiaire 78
1.1.2. La mobilité urbaine 78
1.2. Les réseaux divers 81
1.2.1. Adduction en eau potable 81
1.2.2. Alimentation en électricité 85
1.2.3. Télécommunications 87

1.2.3.1. Réseau téléphonique 87
1.2.3.2. Les médias 87
1.2.4. Assainissement 89
1.2.4.1. Eaux pluviales 89
1.2.4.2. Déchets solides 90
1.2.4.3. Déchets liquides 92
1.2.4.4. Excrétas et eaux vannes 93
2. LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE 94
2.1. Equipements administratifs 94
2.2. Equipements scolaires et de formation 98
2.2.1. Préscolaire 98
2.2.2. Enseignement primaire 99
2.2.3. Enseignement secondaire 102
2.2.4. Écoles de formation 104
2.2.5. Enseignement supérieur 105
2.3. Equipements de santé 105
2.4. Equipements socio-culturels et sportifs 111
2.5. Equipements hôteliers 112
2.6. Les équipements militaire et paramilitaire 114
2.7. Les équipements cultuels et cimetières 114
2.8. Les équipements marchands 116

CHAPITRE 6: LA GOUVERNANCE ET LES FINANCES LOCALES 118

1. GOUVERNANCE LOCALE 118
1.1. La déconcentration 118
1.2. La décentralisation 119
1.3. La mairie 121
1.3.1. Organisation et fonctionnement 121
1.3.2. Le partenariat et la coopération décentralisée 124
2. LES FINANCES LOCALES 125
2.1. Analyse de la structure du budget 125
2.2. Analyse de l'évolution du budget 126

CHAPITRE 7 : BILAN DIAGNOSTIC 130

1. LE MILIEU PHYSIQUE ET LA DEMOGRAPHIE 130
2. LE TISSU URBAIN 130

3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES 131
4. LES EQUIPEMENTS 132
5. GOUVERNANCE ET FINANCES LOCALES 134
6. SYNTHESE DU BILAN 135
7. LES FONCTIONS DE LA VILLE 135

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES, DEFIS ET orientations 137

CHAPITRE 1: LES PERSPECTIVES 138

1. LES PERSPECTIVES DU MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL 138
2. LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES 138
3. PERSPECTIVES SUR LE TISSU EXISTANT 140
4. PERSPECTIVES ECONOMIQUES SECTORIELLES 143
   4.1. Le secteur primaire 143
   4.2. Le secteur secondaire 143
   4.3. Le secteur tertiaire 144
5. LA GOUVERNANCE ET LES FINANCES LOCALE 144
6. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE 145
   6.1. Les équipements scolaires 145
   6.2. Les équipements de santé 146
   6.3. Les équipements marchands 146
   6.4. Les équipements culturels, touristiques, d'hôtellerie et sportifs 146
   6.5. Les équipements administratifs 147
7. LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES EQUIPEMENTS D'INFRATRUCTURE 147
   7.1. En matière d'aménagement de la voirie et de mobilité urbaine 147
   7.2. Perspectives en matière d'adduction d'eau 148
   7.3. Perspectives en matière d'énergie 148
   7.4. Perspectives en matières de télécommunication 149
   7.5. Perspectives en matières d'assainissement 149

CHAPITRE 2: LES DEFIS ET LES ORIENTATIONS 152

1. LES DEFIS 152
   1.1. Renforcer l'activité commerciale 152
   1.2. Maitriser l'étalement spatial 152
   1.3. Résoudre la question de la disponibilité en eau 152
2. LES ORIENTATIONS 153

QUATRIEMME PARTIE : LE PARTI D'AMENAGEMENT ET LA MISE EN œuvre 154

CHAPITRE 1 : LE PARTI D'AMENAGEMENT.....155

1. LA STRUCTURE GENERALE 155
2. ORGANISATION DE LA VOIRIE.....156
   2.1. Voirie primaire 156
   2.2. Voiries secondaires 157
   2.3. Carrefours et ouvrages d'art 157
3. LE SCHEMA D'AMENAGEMENT 159
   3.1. Le zoning 159
      3.1.1. Les zones d'habitation.....159
      3.1.2. Les zones d'activités.....160
      3.1.3. Les zones de préservation 161
4. LA PROGRAMMATION DES EQUIPEMENTS 162
   4.1. Les équipements de superstructure 162
      4.1.1. En matière d'équipements scolaires 162
      4.1.2. En matière d'équipements de santé 167
      4.1.3. En matière d'équipements marchands et de sécurité 168
      4.1.4. En matière d'équipements sportifs, culturels et autres équipements.....168
   4.2. Les équipements d'infrastructures 168
      4.2.1. En matière de voirie, de sécurité et de transports.....168
      4.2.2. En matière d'Adduction d'eau potable et d'assainissement.....169
      4.2.3. En matière d'approvisionnement en électricité.....169
5. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT.....171
   5.1. Le programme d'investissement global 171
   5.2. Le programme d'investissement prioritaire 175

CHAPITRE 2 : La mise en œuvre 177

1. LE CONTEXTE JURIDIQUE DU SDAU 177
2. L'ORGANISATION DES ACTEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU 178
   2.1. La municipalité 178
   2.2. Le comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU 178
   2.3. La population 179
   2.4. L'état central 179
3. LA MOBILISATION DES RESSOURCES 180
   3.1. Les ressources humaines 180

3.2. Les ressources financières et matérielles 180
3.3. Les ressources foncières 181
4. LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION 182

BIBLIOGRAPHIE 183

ANNEXE.... 185

annexe 1 : Notice d'impact environnemental....186

1. LE CADRE LEGISLATIF ET DEMARCHE ADMINISTRATIVES LIES A L'ELABORATION D'UNE NIE ET SON APPLICATION 186
2. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT....190
2.1. Le milieu physique et naturel....190
2.1.1. Le relief....190
2.1.2. Les sols 190
2.1.3. L'hydrographie 191
2.1.4. La végétation 191
2.4.1. La voirie urbaine....192
2.4.2. La mobilité urbaine 192
2.5. Les activités économiques 193
2.5.1. Le secteur primaire 193
2.5.2. Le secteur secondaire....193
2.5.3. Le secteur tertiaire 194
2.5.4. Le secteur informel 194
2.6. L'assainissement 194
3. IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITES DU SDAU....195
3.1. La création de zones d'activités 195
3.2. Les futures zones d'urbanisation 203
3.3. Le développement des équipements d'infrastructures....208

annexe 2 : Répartition de la population de la commune de ouahigouya 215

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N°1 : BARRAGES DE OUAHIGOUYA ET LEUR PRINCIPALE UTILISATION 27
TABLEAU N° 2 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE PAR ENTITE PAR ANNEE 32
TABLEAU N°3 : QUELQUES INDICATEURS SUR LA MORTALITE DANS LE REGION DU NORD 34
TABLEAU N° 4 : POPULATION DE LA COMMUNE PAR SECTEUR 50
TABLEAU N°5 : DENSITE DE LA POPULATION PAR SECTEUR 51
TABLEAU N°6: STRUCTURE DE LA POPULATION 52
TABLEAU N°7 : EFFECTIF MOYEN DES CHEFS DE MENAGE 55
TABLEAU N°8: EVOLUTION DES LOTISSEMENTS ET DES SUPERFICIES 56
TABLEAU N°9 : LISTE DES QUARTIERS TRADITIONNELS 57
TABLEAU N°10 : SITES ET POTENTIALITES TOURISTIQUES DE LA COMMUNE DE OUAHIGOUYA 75
TABLEAU N°11: SITUATION DES INSTALLATIONS DU RESEAU DE L'ONEA EN 2009 81
TABLEAU N°12 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION, DE LA CONSOMMATION ET DU NOMBRE D'ABONNES DU RESEAU DE L'ONEA DE 2002 A 2010 82
TABLEAU N° 13 : LES LIEUX D'EVACUATION DES ORDURES MENAGERES 91
TABLEAU N° 14 : FREQUENCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 91
TABLEAU N° 15 : LA REPARTITION DES MENAGES SELON LE MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES 92
TABLEAU N° 16 : LA REPARTITION DES MENAGES SELON LE MODE DE VIDANGE DES WC 94
TABLEAU N°17 : ECOLES MATERNELLES EN 2012 DANS LA VILLE DE OUAHIGOUYA 98
TABLEAU N°18 : EVOLUTION DES INFRASTRUCTURES, DES EFFECTIFS DU PERSONNEL ET DES ELEVES DU PRIMAIRE DANS LA COMMUNE 99
TABLEAU N°19 : LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES PUBLICS DANS LA VILLE ET ENVIRONS 100
TABLEAU N°20: LOCALISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES PRIVES URBAINS 101
TABLEAU N°21: LA SITUATION DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES DANS LA VILLE DE OUAHIGOUYA 102
TABLEAU N°22 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL ET DES ELEVES DU SECONDAIRE GENERAL DE 2007 A 2010 103
TABLEAU N°23 : EFFECTIF DES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE DE 2008 A 2011 104
TABLEAU N°24: LA SITUATION DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (INSTITUTS ET UNIVERSITE) 105
TABLEAU N° 25 : LES EQUIPEMENTS DE SANTE DE LA COMMUNE 106
TABLEAU N°26 : LES INFRASTRUCTURES DE SANTE DE LA COMMUNE DE 2008 A 2010 106
TABLEAU N° 27 : INFRASTRUCTURES SANITAIRES DE LA VILLE DE OUAHIGOUYA 107
TABLEAU N°28 : REPARTITION DU PERSONNEL MEDICAL ET PARA MEDICAL DU CHR DE 2008 A 2010 108
TABLEAU N° 29 : SITUATION DES STRUCTURES D'HEBERGEMENT DE LA VILLE 112
TABLEAU N° 30 : RECETTES DE LA COMMUNE DES EXERCICES 2008 A 2010 126
TABLEAU N°31 : REPARTITION DES DEPENSES DE LA COMMUNE EXERCICE BUDGETAIRE 2008 A 2010 127
TABLEAU N°32 : RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2008 A 2010 128
TABLEAU N°33 : CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 129
TABLEAU N°34 : PROJECTION DE LA POPULATION 140
TABLEAU N° 35 : PROGRAMMATION DE L'ESPACE A AMENAGER JUSQU'EN 2030 142
TABLEAU N°36 : ESTIMATION DE LA POPULATION SCOLARISABLE (2011 A 2030) 163
TABLEAU N°37 : ESTIMATION DES BESOINS EN SALLES DE CLASSE POUR LE PRESCOLAIRE 164

TABLEAU N°38 : ESTIMATION DES BESOINS EN SALLES DE CLASSE POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 165
TABLEAU N°39 : ESTIMATION DES BESOINS EN SALLES DE CLASSE POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 166
TABLEAU N°40 : ESTIMATION DES BESOINS EN EQUIPEMENTS DE SANTE 167
TABLEAU N°41 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT GLOBAL 171
TABLEAU N°42 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 175

LISTE DES CARTES

CARTE N°1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE OUAHIGOUYA 23
CARTE N°2 : LES SOLS 25
CARTE N°3 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE 28
CARTE N°4 : FORMATIONS VEGETALES 30
CARTE N°5 : OCCUPATION DES TERRES DE LA COMMUNE DE OUAHIGOUYA 31
CARTE N°6 : SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA VILLE 40
CARTE N°7 : MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN 42
CARTE N°8 : PENTES 43
CARTE N°9 : TYPOLOGIE DES SOLS 45
CARTE N°10 : GEOLOGIE 46
CARTE N°11 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE 48
CARTE N°12 : VEGETATION 49
CARTE N°13 : DENSITE DE L'HABITAT 65
CARTE N°14 : OCCUPATION DES TERRES 66
CARTE N°15 : VOIRIE URBAINE 80
CARTE N°16: ADDUCTION D'EAU DE OUAHIGOUYA 84
CARTE N° 17 : RESEAU D'ELECTRICITE DE OUAHIGOUYA 86
CARTE N°18 : TELECOMMUNICATION 88
CARTE N°19 : EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS 97
CARTE N°20 : EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET DE SANTE 110
CARTE N°21 : EQUIPEMENTS SPORTIF, CULTUREL, DE LOISIR ET D'ACCUEIL 113
CARTE N°22 : EQUIPEMENTS CULTUELS ET CIMETIERES 115
CARTE N°23 : LES EQUIPEMENTS MARCHANDS 117
CARTE N°24 : SCHEMA DE STRUCTURE PROJETE 158
CARTE N°25 : SCHEMA D'AMENAGEMENT 170

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE N° 1 : EVOLUTION DE LA PLUVIOMETRIE DES SIX (06) DERNIERES ANNEES 26
GRAPHIQUE 2: PYRAMIDE DES AGES 53
GRAPHIQUE 3 : REPARTITION DES MENAGES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MENAGE 54
GRAPHIQUE 4: REPARTITION DES MENAGES SELON LE STATUT 55

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CGCT	Code Générale des Collectivité Territoriales
CLAC	Centre de Lecture et d'Animation Communautaire
DRPN	Direction Régionale de la Police Nationale
ENSP	Ecole Nationale de Santé Publique
ERD	Electrification Rurale Décentralisée
ISGO	Institut Supérieur de Gestion de Ouahigouya
PCD	Plan Communal de Développement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
POS	Plan d'Occupation des Sols
A.I.S	Agent Itinérant de Santé
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifié
AIDAS	Alliance Internationale pour le Développement Agro Sylvo pastoral
CAMEG	Central d'Achat des Médicament Essentiellement Génériques
CCI-B	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina
CCUC	Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction
CEEP	Centre d'Eveil et d'Education Préscolaire
CEFP	Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle
CHR	Centre Hospitalier Régional
CMA	Centre Médical avec Antenne Chirurgical
CMU	Centre Médical Urbain
CRUC	Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DGUTF	Direction Générale de l'Urbanisme et de Travaux Fonciers
DRASSN	Direction Régionale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
DRB	Direction Régionale du Budget
DREBA	Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DRECV	Direction Régionale de l'Environnement et le Cadre de Vie
DREP	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
DREP	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
DRESS	Direction Régionale de l'Enseignement Secondaire, et Supérieur
DRHARH	Direction Régionale de l'Hydraulique de l'Agriculture et des Ressources Halieutiques
DRID	Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement

DRJE	Direction Régionale de la Jeunesse et de l'Emploi
DRPF	Direction Régionale de la Promotion de la Femme
DRRA	Direction Régionale des Ressources Animales
DRS	Direction Régionale de la Santé
DRSL	Direction Régionale des Sports et Loisirs
DRTSS	Direction Régionale du Travail et de la sécurité sociale
DRUH	Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
ECOLOC	Economie Locale
ENEP	Ecole Nationale de Formation des Enseignants du Primaire
EPCD	Etablissement Public Communal pour le Développement
FADEC	Fonds d'appui au développement économique de la commune
GPS	Global Positionnig System
INDS	Institut National de la Démographie et de la Statistique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEAHA	Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Aménagement Hydraulique
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MESS	Ministère des Enseignement Secondaire et Supérieur
MHU	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
MRA	Ministère des Ressources Animales
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONATEL	Office National des Télécommunications
ONEA	Office National de l'Eaux et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAB	Programme de l'Artisanat Burkinabé
PAFASP	Programme d'Appui aux Filières Agro Sylvo Pastorales
PCD	Plan Communal de Développement
PDRD	Programme de Développement Rural Durable
PDSEB	Programme de Développement Stratégique de l'Enseignement de Base
PIG	Programme d'Investissement Global

PIP	Programme d'Investissement Prioritaire
PLB	Produit Local Brut
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
PPDT	Plan Programme de Développement Territoriale
PRD	Plan Régionale de Développement
PSA/RTD	Projet Sécurité Alimentaire par la Récupération des Terres Dégradées
PSGOM	Plan Stratégique de Gestion des Ordures Ménagères
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAF	Réorganisation Agraire et Foncière
RD	Route Départementale
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RN	Route Nationale
RR	Route Régionale
RTB	Radio Télévision du Burkina
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SIG	Système d'Information Géographique
SIU	Système d'Information Urbaine
SONABEL	Société Nationale Burkinabé d'Electricité
SONAPOST	Société Nationale des Postes
SONATUR	Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains
UPI	Unités de Production Informelles
VRD	Voirie et Réseaux Divers

CHAPITRE 0 : PRÉSENTATION DE LA MISSION D'ÉTUDE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

Dans un contexte marqué par la communalisation intégrale du pays, le Burkina Faso connaît un taux d'urbanisation de plus en plus important. De 6,4% en 1975, ce taux est passé à 12,7 % en 1985, puis à 15,5% en 1996 pour atteindre 22,7 % de la population totale vivant en zone urbaine en 2006. A l'horizon 2026, ce taux est estimé à 35% selon les données du RGPH 2006. Ce taux d'urbanisation, faible à l'absolu, se révèle rapide si l'on tient compte de la dynamique locale.

Cette croissance urbaine s'opère jusque là en l'absence d'un référentiel en matière de planification urbaine engendrant ainsi des travers sociaux préjudiciables au développement harmonieux de l'ensemble du pays (les problèmes fonciers à travers des lotissements délictueux, l'extension incontrôlée de l'espace urbain, l'improvisation dans l'implantation des grands équipements, etc.).

En vue de mieux orienter chaque localité dans son processus de développement, l'Etat a adopté la loi n° 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso qui institue le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) comme le principal outil de planification des zones urbaines.

Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme détermine la destination générale des sols dans le périmètre urbain donné et localise les zones à urbaniser, les zones non urbanisables ou à protéger en raison de leur spécificité et enfin, les grands équipements d'infrastructure. Il intègre et coordonne les objectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou privés en matière de développement urbain durable au niveau communal.

Aussi, le plan d'action pour l'habitat et le développement urbain du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, particulièrement en son axe 2, planifier et maitriser la croissance des villes, prévoit-il l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) pour toutes les villes du Burkina Faso.

C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme avec le concours financier de la Banque Mondiale à travers le Programme « Pôles Régionaux de

Développement » a entrepris de doter douze capitales régionales du Burkina Faso de cet outil de planification.

L'élaboration du SDAU de Ouahigouya, capitale de la région du Nord, entre dans ce cadre.

2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'étude visera de façon spécifique à :

- définir le périmètre (limites) d'étude du SDAU
- déterminer les priorités de la ville de Ouahigouya sur la base de leurs besoins et surtout en fonction de ses capacités réelles (atouts naturels du site, atouts économiques)
- proposer une programmation du processus d'équipement des agglomérations urbaines sur la base d'une démarche conséquente ;
- élaborer des plans sectoriels d'aménagement qui orientent l'organisation et la planification du développement des différents secteurs tels que les infrastructures, les logements, les activités commerciales, industrielles, agricoles, artisanales…

  Le SDAU doit assurer la cohérence de l'ensemble de ces plans sectoriels.
- déterminer les projets et programmes prioritaires et avec une estimation des coûts et des échéances de réalisation ;
- élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières locales ;
- élaborer une stratégie de mise en œuvre du SDAU de Ouahigouya.

3. MÉTHODOLOGIE

La démarche d'étude a consisté en un processus participatif qui s'est traduit par une implication des acteurs locaux notamment dans la phase préparatoire et de collecte des données. La méthodologie mise en œuvre reposait sur la communication et la sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans l'élaboration du présent SDAU. Elle se décline selon les trois phases suivantes :

- La phase préparatoire ;
- La phase de collecte des données ;
- La phase de rédaction et de validation des rapports.

Le démarrage du processus d'élaboration a été marqué par un atelier national de lancement organisé par la Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers (DGUTF) les 11 et 12 novembre 2011 à Bobo-Dioulasso afin de susciter la mobilisation et la participation de tous les acteurs. Cet atelier a donné lieu au cadrage général des études.

3.1. La phase préparatoire

Elle a consisté en :

- *la prise de contact avec le maître d'ouvrage (DGUTF) et le cadrage spécifique de l'étude :* Ces rencontres avaient pour objectifs d'harmoniser les points de vue sur les Termes De Référence (TDR), présenter le dispositif mis en place pour le suivi des études : le Comité d'Animation et de Suivi Technique des études d'élaboration des SDAU de douze (12) capitales régionales (CAST/SDAU-12) et de procéder à la revue des experts exigés dans le cadre de la conduite de l'étude SDAU de Ouahigouya ;
- *la prise de contact avec les acteurs locaux :* Elle s'est traduite par des rencontres et des séances d'information et de sensibilisation des différents acteurs locaux de la commune ;

Les préoccupations des acteurs locaux ont porté sur l'impact de l'étude sur les zones périurbaines, les activités agricoles, l'habitat spontané et aussi sur les effets juridiques du SDAU. Le chargé des domaines au niveau de la mairie, maîtrisant les limites des secteurs urbains et les villages limitrophes de ces secteurs a été désigné pour conduire les travaux de terrain

Ces rencontres ont permis de :

- ✓ Montrer la nécessité d'élaborer le SDAU en tant qu'outil de planification spatiale dans le court, moyen et long terme ;
- ✓ Informer les participants (élus locaux, partenaires de mise en œuvre, services techniques, les acteurs locaux) sur le processus d'élaboration du SDAU ;
- ✓ Échanger sur la délimitation du périmètre du SDAU.

3.2. Phase de collecte des données

3.2.1. La recherche documentaire

Elle a consisté à recueillir la documentation disponible sur la région, la province, la commune et la ville de Ouahigouya auprès des structures publiques et privées aussi bien à Ouagadougou qu'au niveau local. Ces documents sont composés de la monographie du Nord, l'ancien SDAU de Ouahigouya (non validé), le Plan Communal de Développement, le plan régional de développement de la région du Nord, les documents cartographiques sur la ville, etc.

Des bases de données ont également été exploitées dans le SIG sur ArcView.

3.2.2. Les enquêtes terrain

Dans le cadre des enquêtes terrain, deux outils de collecte de données ont été conçus :

- un questionnaire adressé aux ménages ;
- un guide d'entretien pour la collecte des données auprès des services techniques déconcentrés et décentralisés présents au niveau local.

L'unité de base considérée a été le ménage. Le nombre total des ménages de la ville d'ouahigouya qui était de 14 157 en 2006, a été estimé à 19677 en 2011 sur la base du taux de croissance annuel moyen de 3,4% entre 1996 et 2006. Notre échantillon a été constitué de 670 ménages enquêtés soit 4% de la taille totale des ménages.

L'enquête ménage s'est déroulée selon une méthode aléatoire en respectant les consignes suivantes :

- faire un pas de deux concessions et la concession suivante est enquêtée ;
- enquêter trois (03) ménages maximum par concession afin de quadriller tous les secteurs de la ville.

Pour ce faire, huit (08) enquêteurs et un (01) superviseur ont été recrutés et formés pour les enquêtes dans les ménages de la ville.

Des entretiens ont essentiellement eu lieu avec les services techniques en complément de l'enquête ménage. Ils avaient pour but de collecter des informations sur les projets et politiques sectoriels au niveau de la ville.

Pour l'actualisation de la situation des équipements et la matérialisation des zones d'activités, des levés GPS ont été effectués.

3.3. La rédaction et la validation du rapport

Cette phase a concerné la production des rapports intermédiaires, provisoires et définitifs (écrits et graphiques). Les différents rapports ont fait l'objet d'examen et de validation par les instances ci-après :

- le Comité d'Animation et de Suivi Technique (CAST/SDAU-12) pour le rapport intermédiaire ;
- la Commission Technique de Suivi et de Contrôle (COTESCO) pour le rapport provisoire 1 ;
- la Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction (CCUC) et la Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction (CRUC) pour le rapport provisoire 2 ;

Le présent rapport est le projet de rapport définitif.

4. DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE

L'élaboration du présent rapport a rencontré des difficultés qui se déclinent en plusieurs aspects. Ces difficultés autour desquelles se fondent les limites de l'étude du SDAU de Ouahigouya. Ce sont :

- la non disponibilité de données spécifiques sur les nouvelles limites de la ville a nécessité une extrapolation de certaines informations pour se rapprocher des réalités urbaines.
- l'absence de certaines personnes ressources durant le temps du séjour sur le terrain a occasionné de multiples allers-retours sur le terrain.
- l'insuffisance ou l'ancienneté des sources primaires notamment économiques a fortement influencé la qualité des analyses urbaines.
- malgré son caractère scientifique l'enquête ménage présente quelques limites qui ont nécessité des extrapolations.

PREMIERE PARTIE : LA COMMUNE DE OUAHIGOUYA

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

La commune urbaine de Ouahigouya est située dans la région du nord du Burkina Faso. La commune de Ouahigouya correspond aux coordonnées géographiques 2,30° de longitude ouest et 13,35 de latitude nord. Elle est située sur la nationale n°02, axe reliant Ouagadougou à Mopti au Mali soit à 181 km de Ouagadougou et à 222 km de Mopti et à 57 km de la Frontière du Mali.

La commune de Ouahigouya est délimitée :

- au nord par les communes de Koumbri et de Barga
- au sud par Zogoré, Gourcy et Leba ;
- à l'est par Namissiguima et Oula ;
- au nord-est par Namissiguima ;
- à l'ouest par Tangaye et Thiou.

2. ORGANISATION ET EVOLUTION ADMINISTRATIVE

2.1. Evolution administrative

La commune de Ouahigouya, autrefois la capitale historique du royaume du Yatenga (Burkina Faso), est érigée en 1958 en commune de plein exercice de la colonie de Haute-Volta à la faveur de l'arrêté n°268/INT/APA du 24 mai 1958. Chef-lieu de cercle depuis l'époque coloniale (1904) elle deviendra successivement au rythme des changements - dans l'organisation administrative ;

- chef-lieu ou capitale de département en 1960 ;
- chef-lieu de préfecture en 1973 ;
- chef-lieu de province en 1984 ;
- chef-lieu de région administrative à la faveur de la mise en œuvre de la politique nationale de régionalisation en 2001.

Après l'intermède des régimes d'exception qui se sont succédés, Ouahigouya fera partie de la première génération des communes de plein exercice du Burkina Faso en 1995 avec des élections municipales.

Avant l'adoption du Code général des Collectivités Territoriales qui a consacré la communalisation intégrale au Burkina Faso, la commune urbaine de Ouahigouya était constituée uniquement de l'agglomération urbaine et était découpée en secteurs. Elle avait alors une superficie de 102 km^2.

Avec la loi N°055-2004/AN de décembre 2004, portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, la commune de Ouahigouya couvre désormais l'entité départementale. Alors ce sont 37 villages administratifs qui sont rattachés à la commune urbaine pour une superficie de 491 km^2. Environ 20 villages sont distants de la Mairie de 10 à 15 km et 2 villages (Mopeléguin, Mouni) de 15 à 25 km.

Outre les conseillers municipaux, les 37 villages rattachés à la commune de Ouahigouya sont dotés de conseils villageois de développement qui sont chargés d'impulser le développement local dans chaque village. Cela, avec l'appui et sous le contrôle du conseil municipal.

Selon les articles 79 et 80 du titre 1 de loi n°055-2004/ précitée, les domaines de compétences des collectivités territoriales sont les suivants :

- l'aménagement du territoire, la gestion du domaine foncier et de l'aménagement urbain ;
- l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- le développement économique et la planification ;
- la santé et l'hygiène ;
- l'éducation, l'emploi, la formation professionnelle et l'alphabétisation ;
- la culture, les sports et les loisirs ;
- la protection civile, l'assistance et les secours ;
- les pompes funèbres et les cimetières ;
- l'eau et l'électricité ;
- les marchés, les abattoirs et les foires.

2.2. Organisation administrative

La commune de Ouahigouya est constituée de 2 entités spatiales que sont l'agglomération urbaine et les villages rattachés. Selon les résultats du RGPH de 2006, la commune de Ouahigouya comptait 125 030 habitants dont 51 877 personnes vivant en milieu rural (41,49%) et 73 153 habitants pour la ville (58,51%).

2.2.1. L'agglomération urbaine

La ville de Ouahigouya est l'entité urbaine de la Commune. Cette agglomération urbaine compte quinze (15) secteurs.

Depuis 1984, la commune de Ouahigouya a subi une réorganisation politico-administrative. Elle a été répartie, à l'instar des autres centres urbains, en 14 secteurs puis en 15 secteurs en 2000 composés d'un ou de plusieurs quartiers,

On peut classer les secteurs dans trois catégories selon leur mise en place :

- les secteurs du noyau ancien: ils sont issus du lotissement des quartiers traditionnels. Il s'agit des secteurs 5, 6, 7, 8 et 9, aménagés en 1936.
- les secteurs centraux : sont issus du nouveau découpage des quartiers constitués par l'extension de l'agglomération pendant la forte croissance qu'a connue la ville après les années 1950. Ce sont les secteurs 1, 2, 3, 4, 10 et 13, lotis précisément en 1956 et 1987 ;
- les secteurs périurbains : ils regroupent des villages entiers situés à la périphérie de la ville et faisant partie du territoire communal. Leur lotissement s'est achevé très récemment, en 1999. Ce sont les secteurs 11, 12 et 15. Le secteur 14 fait partie de cette catégorie, mais n'est pas encore loti.

Le Plan Programme de Développement Territorial de Ouahigouya et son Hinterland (2007) indique que la superficie de l'agglomération urbaine de Ouahigouya est passée de 519,7 ha en 1956 à 697,5 ha en 1984. Elle est ensuite passée de 1 117,6 ha en 1998 à 1 344 ha en 2002.

2.2.2. Les villages rattachés

Avec les élections municipales d'avril 2006, la commune de Ouahigouya comprend 37. villages rattachés. Ce sont : Aorèma, Balongo, Baporé, Bas-ouassa, Bembèla, Bissigaye, Bogoya, Bouri, Cissin, Ippo, Issigui, Komsilga, Kouri, Lilligomdé, Mopeléguin, Mouni, Ouédrancin, Passogo, Pirgo, Poédogo, Rallo, Ramèssé, Rikou, Risci, Roba, Sambtenga, Saye, Sissamba, Sodin, Somiaga, Soubo, Toessin, Watinoma, Yabonsgo, Youba, Zamyoro et Zemba.

CARTE N°1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE OUAHIGOUYA

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES

1. RELIEF

Comme la majeure partie du Yatenga, la commune de Ouahigouya est située sur le socle précambrien représenté par le birrimien formé essentiellement, d'une part, de schistes et quartzites, et d'autre part, de granite, de grès, de sable et d'argile.

La commune de Ouahigouya est caractérisé par une pénéplaine dont l'altitude moyenne est d'environ 340 m d'altitude.

Le relief de la commune est peu accidenté. On y rencontre des collines ferrugineuses, des plateaux, et des dépressions de pentes douces.

2. PEDOLOGIE

Les sols sont généralement pauvres et à très faible potentialité agronomique. On rencontre généralement trois (3) types de sols :

- les sols ferrugineux lessivés et peu profonds : occupent les 2 / 3 de la commune. Ils sont inaptes à l'agriculture et servent de parcours pour le bétail ;
- les sols hydro morphes de faible étendue sont localisés le long des axes de drainage du Nakambé et de ses affluents à potentiel chimique moyen ou élevé par endroits. Une priorité devrait être donnée à l'aménagement de ces bas-fonds;
- les sols bruns subarides. On les trouve dans les zones de bas-fonds. Leur potentiel en humus est élevé. Ils sont utilisés pour la production maraîchère.

A cela, s'ajoute la faiblesse de leur teneur en éléments nutritifs phosphate, azote et calcium et l'affleurement par endroit de la cuirasse latéritique qui les classe dans la catégorie des sols, en grande partie, inaptes à la culture et sujet à l'érosion.

CARTE N°2 : LES SOLS

3. CLIMAT

Ouahigouya se retrouve dans l'espace couvert par le climat de type sahélo - soudanien, caractérisé par deux saisons principales :

- une courte saison de pluie de juin à octobre marquée par la mousson qui souffle du sud-ouest au nord-est.

- une longue saison sèche avec deux variantes : une période sèche et froide de novembre à janvier et une période sèche et chaude qui va de février à mai marquées par l'harmattan qui souffle d'est en ouest.

La commune de Ouahigouya est située entre les isohyètes 600 et 700 mm.

Les pluies sont généralement insuffisantes et irrégulières et les quantités d'eau varient entre 500 et 800 mm par an.

Cela s'est traduit par un déficit chronique ces trois dernières décennies :

- Moyenne décennale 1971 – 1980 : 567, 7 mm
- Moyenne décennale 1981 – 1990 : 521, 5 mm
- Moyenne décennale 1991 – 2000 : 669 mm

A Ouahigouya, les années 1980 et 2004 furent des plus difficiles en termes de pluviométrie avec respectivement 300 mm et 474,1 mm d'eau tombée.

Graphique n° 1 : évolution de la pluviométrie des six (06) dernières années

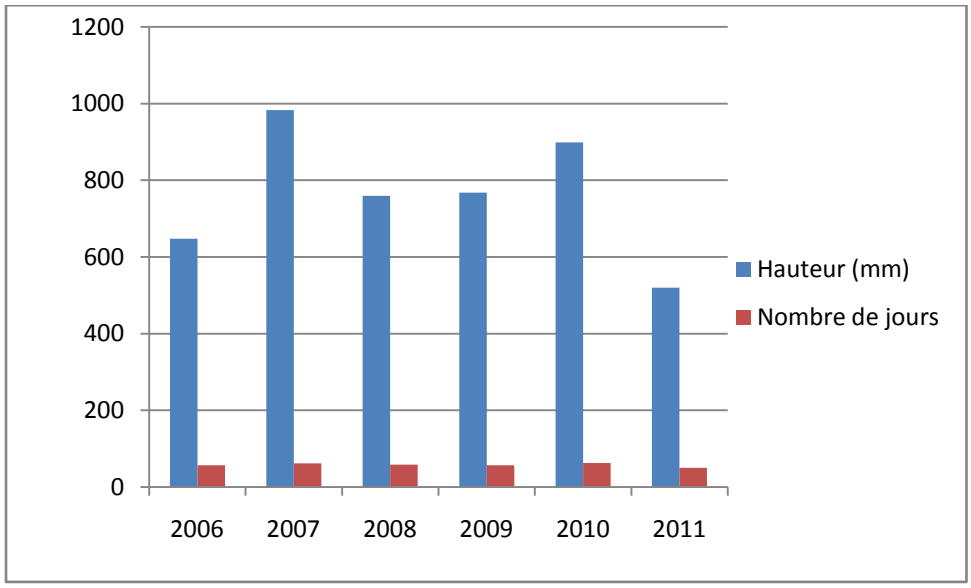

Source : Groupement « Badcom Consult – CAU HK » Etudes SDAU 2012

On constate au cours de ces six (06) dernières années que 2006 est l'année qui a enregistré la plus faible quantité d'eau avec 647,6mm. Tandis que l'année 2007 a connu une grande pluviométrie (983,4) avec 62 jours de pluie. Cette irrégularité des quantités d'eau d'une année à une autre, a pour conséquence l'insécurité alimentaire.

La température moyenne annuelle est de 28, 4°C. Le mois de mai est le plus chaud avec une moyenne de 42, 8°C et Janvier est le mois le plus frais avec une moyenne de 25,7°C.

4. HYDROGRAPHIE

La commune de Ouahigouya est située dans le bassin versant supérieur du Nakambé et ses affluents. Elle ne dispose pas de cours d'eau permanent mais seulement des marigots alimentés par les eaux de pluies. Ce réseau hydrographique est néanmoins renforcé par des retenues d'eau artificielles telles que Goinré et Aourèma.

Les principales ressources hydrauliques proviennent des eaux souterraines exploitées à l'aide de puits et forages. On estime la capacité totale à 20,280 millions de m3 d'eau.

Cependant, le niveau des nappes phréatiques enregistre des baisses consécutives aux sécheresses successives que la région traverse.

Il existe de nombreux bas-fonds dans la commune surtout dans sa partie Nord.

TABLEAU N°1 : BARRAGES DE OUAHIGOUYA ET LEUR PRINCIPALE UTILISATION

commune	Barrages	Volume en m 3	Utilisation
	Goinré	19 888 000	Agricole
	Aourèma	1 040 000	Agricole

Source : DRHARH/N, DREP/Nord

CARTE N°3 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE

5. VEGETATION

Elle est caractérisée du sud au nord essentiellement par les savanes arborée, arbustive et de steppe épineuse.

La formation naturelles la plus fortement représentée est la steppe arbustive (Acacia senegal, Acacia nilotica, Acacia seyal, Balanite etc. aegyptiaca, Ziziphus mauritiana, Saba Senegalensis, le Parkia biglobosa) occupant 46% de la superficie de l'hinterland. On rencontre également le long des cours d'eau, le Vitellara paradoxa, Lannea microcarpa

La végétation de la commune de Ouahigouya se compose des formations naturelles suivantes:

- une Steppe arbustive composée de Combretum spp. situé au Nord-Est ;
- une Steppe arbustive occupée par des Combretum spp. et Guiera senegalensis localisés à l'Est, au Sud- Est ; à l'Ouest ;
- une Steppe arbustive constituée de (Conretum nigricans, Guiera senegalensis et Cultures en vallées, parcs à Butyrospermum parkii et à Acacia albida au nord-ouest et Nord –Est ;
- une Steppe et une Savane arborée des vallées composée de Butyrospermum parkii, Lannea microcarpa et des Cultures, des parcs à Butyrospermum parkii et Acacia albida localisée au Centre, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest.

La végétation exotique est plus développée dans les habitats, les bosquets et les bas-fonds. Celle-ci est constituée des espèces suivantes : Eucalyptus camadulensis, Mangiferaindica, Psidium, guajava, Azadirachtaindica, etc.

Ces diverses formations végétales sont menacées par les besoins de la population en bois-énergie et en terres arables.

6. LA FAUNE ET LES RESSOURCES HALIEULITIQUES

La commune de Ouahigouya est peu fournie en ressources faunique et halieutiques. Les espèces les plus rencontrées sont quelques antilopes, phacochères, porcs épics, le lièvre, la pintade, le singe, la sarcelle etc. Certaines ressources halieutiques sont localisées sur le Nakambé et des affluents et sur certains barrages et retenues d'eau. De façon générale, les espèces connaissent une baisse considérable ces dernières années à cause de l'action anthropique et d'autres facteurs naturels.

CARTE N°4 : FORMATIONS VEGETALES

CARTE N°5 : OCCUPATION DES TERRES DE LA COMMUNE DE OUAHIGOUYA

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

1. L'ETAT ET LA STRUCTURE DE LA POPULATION

L'analyse de l'état et de la structure de la population donne l'évolution de la population, la répartition de la population selon le milieu de résidence, la structure par âge et par sexe, la répartition ethnique et le statut d'occupation des habitants de la commune de Ouahigouya

2. EVOLUTION DE LA POPULATION

La commune de Ouahigouya comptait 74 373 habitants en 1985. Cette population a atteint 96 353 habitants en 1996 et avec les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2006 (RGPH 2006), la commune de Ouahigouya dans ces limites territoriales actuelles comptait 125 030 habitants. Cette population se répartie comme suit : 73 153 dans la ville (soit 49,7% d'hommes, 50,3% de femmes) et 51 877 dans les 37 villages (soit 47,5% d'hommes, 52,5% de femmes).

3. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

La répartition spatiale de la population peut également être distinguée selon que les populations vivent en milieu urbain ou rural. Comme l'indique le tableau ci-dessous la population de la commune est en majorité urbaine: 73 153 habitants (58,51%) contre une population rurale de 51 877(41,49%) habitants.

TABLEAU N° 2 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE PAR ANNEE

Entité Administrative	Ménages	Population résidente				
		2006			1996	1985
		Masculin	Féminin	Total		
Commune	22 702	61 002	64 028	125 030	96 353	74 373
Urbain	14 157	36 370	36 783	73 153	52 193	38 902
Rural	8 545	24 632	27 245	51 877	44 160	35 471

Source : INDS/ RGPH 1985, 1996, 2006

4. DYNAMIQUE DE LA POPULATION

Notons ici que pour faute de données spécifiques sur la commune, l'analyse de la dynamique de la population sera faite à partir de données disponible pour la région et la province.

4.1. La natalité, fécondité et mortalité

4.1.1. Natalité

La natalité désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année. Le niveau de la natalité est saisi à partir du taux brut de natalité (TBN) ; ce taux est égal au nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour mille habitants.

En 2006, le taux brut de natalité est de 45,8 ‰ pour l'ensemble du Burkina Faso, soit 38 ‰ en milieu urbain et 48 ‰ en milieu rural. La région du Nord présente un taux brut de natalité de 45,7 ‰, presque identique à celui de l'ensemble du pays. On note cependant une disparité du taux brut selon le milieu de résidence. En effet, le taux brut de natalité en milieu rural est de 47,0 ‰ contre 36,0 ‰ pour la ville, légèrement inférieur au taux national. Par province, le taux brut de natalité dans la province du Yatenga est de 46,1‰.

4.1.2. Mortalité

L'étude de la mortalité consiste à mesurer l'impact de la mort sur une population donnée. Selon la tranche d'âges concernée, on parlera de mortalité infantile, pour les enfants de moins d'un an ; de mortalité juvénile pour les enfants de 1 à 4 ans révolus ou 1 à 5 ans exacts et de mortalité infanto-juvénile ou mortalité des enfants qui s'intéresse aux enfants de moins de 5 ans. La mortalité maternelle, quant à elle, touche les femmes en âge de procréer (10 à 55 ans : RGPH 2006) et est liée à la grossesse et à l'accouchement. Les événements associés à ce phénomène sont les morts (décès) suite aux complications de la grossesse, les morts en couches et dans un délai précis après l'interruption de la grossesse. Le Taux Brut de Mortalité (TBM en ‰) est le rapport entre le nombre total de décès d'une année donnée et la population moyenne de la même année.

Pour apprécier la mortalité, le tableau ci-dessous donnent les informations comparatives de la région du Nord et du Burkina Faso.

TABLEAU N°3 : QUELQUES INDICATEURS SUR LA MORTALITE DANS LE REGION DU NORD

Indicateurs	Région du Nord	Burkina Faso
Taux Brut de Mortalité (TBM)	14,0‰	11,8‰
Mortalité infantile	102,8‰	91,7‰
Rapport de mortalité maternelle pour 100 000	307,3	263
Espérance de vie à la naissance	54,1	53,8

Source : INSD, RGPH 2006

A la lecture du tableau, il ressort que la région du Nord a un taux de mortalité plus élevé par rapport au niveau national. En effet, elle occupe la troisième place après la région du centre-est (15,3‰) et la centre-ouest (14,3‰). Il est vrai que pour la région du Nord la mortalité y est plus élevée mais l'espérance de vie est également élevée par rapport au niveau national.

4.1.3. Fécondité

Aussi bien que la natalité, la fécondité influence la croissance démographique. Elle sera appréhendée par le taux global de fécondité et l'indice synthétique de fécondité (ISF). Selon le RGPH, les données sur la région du Nord montre que le nombre d'enfants nés vivants passe en moyenne de 0,3 pour les femmes de 15-19 ans à 6,7 pour celles de 45-49 ans. On observe en moyenne un enfant de plus en passant d'un groupe d'âges à un autre entre 15 et 40 ans. Ceci est la traduction d'une fécondité forte et permanente aussi bien dans la région que la ville. Aussi, cette forte fécondité se traduit-elle par le fait que près de 20 % des femmes de 15-19 ans ont eu un ou deux enfants nés vivants. Sept femmes sur dix environ de 20-24 ans ont eu 1 à 3 naissances vivantes, près de 76 % des femmes de 25-29 ans ont eu 1 à 4 enfants nés vivants.

4.2. Mouvements migratoires

D'une manière générale, les migrations constituent un aspect important de la démographie du Burkina Faso et en particulier pour le Yatenga qui constitue d'ailleurs le principal foyer d'émigration du Pays. Il s'agit bien d'une hémorragie démographique aussi bien dans le centre urbain. L'absence de mécanisme d'enregistrement[1] et de suivi effectif des migrants rend la maîtrise de la question aussi bien pour les politiques que pour les chercheurs assez difficile (source PRD Région du Nord). De l'analyse des sources documentaires et des entretiens divers, il ressort que depuis le temps colonial, le Yatenga a connu une émigration importante de sa population pour apporter la main d'œuvre aux autres colonies.

4.2.1. Emigration

Le mouvement migratoire est le principal facteur de la forte croissance urbaine. La crise économique conduit les mouvements dans les deux sens. D'une part les migrants ruraux sont attirés par l'espoir de trouver du travail, d'être mieux scolarisés et soignés, de s'équiper en biens et de profiter des services urbains tout en restant en contact avec les flux mondiaux.

On assiste d'autre part à des retours à la campagne, suite à la chute des cours des matières premières, au développement de l'insécurité urbaine et à la montée de la corruption. Certaines villes moyennes profitent ainsi du repli des populations des grands centres.

Selon les données de l'enquête ménage effectuée dans la ville de Ouahigouya, les principales destinations des migrants sont Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya ainsi que les autres villes du pays. Les migrations internes sont essentiellement dirigées vers trois grands centres urbains (Ouagadougou, Bobo et Ouahigouya).

Pour ce qui concerne la migration à l'intérieur du pays (émigration), il ressort que la destination privilégiée des natifs de cette région résident au Burkina est la région des Hauts-Bassins qui accueille 5,1 % de ceux-ci. A la suite de cette région, celle du Centre

[1] La migration interne est peu documentée durant la période d'avant 60, et peu importante en volume. Les divisions administratives internes étaient assez vagues et ne permettaient pas de définir à partir de quand un déplacement interne était considéré comme une migration. Quelques statistiques fragmentaires soulignent le déplacement de population entre sous-préfecture ou cercle pour des raisons de famines ou parfois pour échapper aux réquisitions du colonisateur pour les travaux sur les chantiers. Les statistiques systématiques sont issues d'enquêtes rétrospectives qui se sont effectuées après 1960. Cf. CONAPO, ISSP, op cit. p16.

accueille 4,3 % des natifs de la région du Nord résident au Burkina Faso. Quant à l'émigration internationale de la région du Nord, il apparaît des résultats de l'enquête ménage que la destination privilégiée des ressortissants de cette zone est la Côte d'Ivoire qui accueille plus de 93 % de cette population. Le Mali qui accueille 4,7 % des ressortissants du Nord résident à l'étranger suit la Côte d'Ivoire.

Selon les résultats de l'enquête ménage, les raisons de ces migrations sont essentiellement liées aux études, à la recherche du travail (emploi) et au mariage. Au regard de ces motifs évoqués les migrations ont un but essentiellement économique et concerne la grande majorité de la population des jeunes. Les gens partent le plus souvent à la recherche de meilleures conditions de vie, de travail, de la fortune, de l'accomplissement personnel, le refus du cadre social villageois, le goût du changement et l'aventure etc. Les données de l'enquête ménage révèlent que les couches les plus touchées par la migration sont celle des jeunes (54,57%) ainsi que celle des adultes (36,86%). La ville est le berceau de la civilisation, du dynamisme, du pouvoir de décision, etc. Elle constitue de ce fait une force attrayante et attraction sur les jeunes ruraux. Cette attraction s'exerce autant sur les analphabètes que les alphabétisés qui constituent ainsi des forces créatrices de richesses perdues pour ces milieux. Ces jeunes recherchent ainsi une certaine autonomie, la liberté, le goût de l'aventure, le bien être individuel et familial que peut leur procurer le revenu tiré d'un emploi salarié en ville.

4.2.2. Immigration

Les résultats de l'étude sur la monographie de la région du Nord de l'INSD révèlent que 10 % environ des résidents de cette région ne sont pas des natifs (migrants durée de vie). Le lieu de provenance des résidents sont aussi bien l'intérieur du pays que de l'extérieur. Pour ceux de l'intérieur du pays, leur zone de provenance est la région de la Boucle du Mouhoun et celle du Centre. Pour ceux de l'extérieur, il ressort que près de 93 % d'entre eux sont nés en Côte d'Ivoire et 6 % environ sont nés au Mali.

4.2.3. Solde migratoire

Des données du RGPH 2006 révèlent que le solde migratoire de la région du Nord est négatif comparé au solde migratoire des régions du Centre, des Hauts-Bassins, du Centre-Nord et des Cascades. Au cours des 12 mois qui ont précédé le recensement 2006, cette région a enregistré plus de départs vers d'autres contrées que d'entrées.

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU PERIMETRE DU SDAU

INTRODUCTION : PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PERIMETRE URBAIN

Avec la communalisation intégrale du territoire national, lés limites des communes sont désormais confondues à celles des départements. De ce fait le territoire communal inclut à la fois un espace urbain faisant partie intégrale d'un espace communal généralement plus vaste. Aux termes de la loi N°017-2006/AN portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso, le SDAU institué comme premier outil de planification urbaine s'applique à l'agglomération urbaine de la commune. Ce qui implique en termes d'approche, la nécessité d'une délimitation d'un périmètre d'étude pour le SDAU. Le périmètre du SDAU est l'espace dans les limites duquel s'inscrivent les différentes analyses à l'horizon du SDAU. Ces limites peuvent évoluer, in fine selon les projections retenues.

Le périmètre du SDAU de la ville de Ouahigouya comprend quinze (15) secteurs et les villages de Toéssin, Lilligomdé, Ouatinoma, Baporé, Somiaga, Saye et Issigui.

Il est limité au nord-ouest par le camp militaire, au sud et à l'est par des zones d'habitation, et au nord et à l'ouest par une zone naturelle de maraichage. Toutes les terres contenues dans ce périmètre, seront soumises prioritairement à la règlementation en vigueur en matière d'urbanisme et accessoirement à celles en vigueur en matière de foncier rural.

Afin de permettre à la ville de jouer son rôle de moteur du développement socio économique de toute la commune, le SDAU doit cerner les aspects d'intégration et de promotion de toutes les activités. L'extension urbaine aux villages ciblés s'explique par :

- leur proximité avec la ville, une partie de certains villages est déjà transformée en secteur (Poédogo accueille les secteurs n° 9 et 10, Gourga correspond au secteur 15) ;
- le souci de maîtriser leur développement ;
- le souci d'équilibrer la structure urbaine, par une meilleure répartition des zones d'activités et équipements collectifs et une décongestion du centre de la ville ;
- le souci de prendre en charge leurs besoins en matière d'infrastructures ;
- le souci de répondre aux besoins d'extension de la ville ;
- la prise en compte des amendements et recommandations exprimés par les acteurs lors de la session concomitante tenue par les CRUC et CCUC.

CARTE N°6 : SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA VILLE

CHAPITRE 1 : DONNEES PHYSIQUES ET NATURELLES DU PERIMETRE DU SDAU

1. LE RELIEF

Le relief de la ville est relativement plat. Selon la carte d'élévation numérique, la ville est bâtie entre les altitudes variant de 310 à 390 mètres et se caractérise par la présence de plaines et de plateaux. Par endroit, le relief est légèrement perturbé par des élévations collinaires. On observe cependant de larges bas-fonds, des zones inondables et des plans d'eau dans la partie Nord, Nord-Est, Nord-Ouest et ouest de la ville.

Par ailleurs, sur l'ensemble du périmètre du SDAU l'inclinaison du terrain est moyenne. Cette platitude généralisée du terrain, favorable à l'urbanisation nécessite cependant des moyens techniques appropriés pour l'assainissement (confère Carte n°8).

CARTE N°7 : MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN

CARTE N°8 : PENTES

1. LES SOLS

Dans la ville de ouahigouya on rencontre :

- les Sols Peu Évolués: ils sont constitués soit sur des matériaux gravillonnaires de roche en altération, soit sur une cuirasse ferrugineuse et sont peu profonds (0 à 50 cm). Ils ont un profil faiblement différencié où l'horizon humifère est caractérisé par une faible capacité de rétention d'eau, liée à leur texture grossière et aux pertes par ruissellement. Selon les études pédologiques menées par le Bureau National des Sols du Burkina Faso, ces sols sont plus favorables au parcours de bétail mais inaptes à l'agriculture ;

- les Sols Hydromorphes sont implantés sur des matériaux à caractère argilo-sableux le long des axes de drainage du Nakambé et de ses affluents. Ces sols évoluent essentiellement sous la dynamique d'un excès d'eau temporaire ou permanant affectant leur profil en profondeur sur 100 cm environ. Au vu de leur fertilité chimique moyenne et de leurs réserves hydriques abondantes, ces sols sont plutôt propices à la riziculture et au maraîchage qu'à l'installation humaine (construction d'habitation) ;

- les Sols Minéraux Bruts qui occupent plus de la moitié du périmètre du SDAU. Ce sont des sols squelettiques caractérisés par l'absence de toute évolution pédogénétique. Ils sont constitués principalement de cuirasses ferrugineuses façonnées sur un relief résiduel (lithosols sur cuirasse) ou d'affleurement de roches diverses non ou peu altérées (lithosols sur roches). Leur texture assez fragile fait qu'ils manquent de compacité suffisante pour l'installation du système racinaire. Ils présentent de ce fait un intérêt agronomique faible ou nul mais plutôt plus favorables à l'installation humaine.

Par ailleurs, au niveau de la géologie l'ensemble du périmètre repose sur des Metasediments argileux ou argilogreseux.

CARTE N°9 : TYPOLOGIE DES SOLS

CARTE N°10 : GEOLOGIE

2. L'HYDROGRAPHIE

Le réseau hydrographique de la ville de ouahigouya est constitué essentiellement du Nakambé et de ses affluents. Ce réseau qui occupe les parties nord et ouest a été renforcé par des barrages et retenues d'eau telle que le barrage de Goinré avec une capacité de 19 888 000 m^3.

Cela contribue au développement des activités agropastorales surtout la maraicher culture. Les ressources en eaux souterraines sont appréciables mais les réserves en eaux souterraines sont sous exploitées entrainant des pénuries d'eau à certaines périodes de l'année.

3. VEGETATION

La ville de Ouahigouya est sous l'influence de deux (02) principales formations végétales. La Steppe arbustive couvre toute la partie ouest du périmètre et la Steppe et Savane arborée des vallées occupe le reste du territoire de la ville soit environ 70% du périmètre du SDAU.

La formation anthropique constituée de vergers de manguiers, papayers, est située aux abords des barrages et dans les zones de bas-fonds. En plus de ces plantations, on rencontre aussi des eucalyptus, des neemiers etc.

CARTE N°11 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE

CARTE N°12 : VEGETATION

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

1. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION

Entre 1996 et 2006, la population de la ville a connu un accroissement passant de 52 193 habitants en 1996 à 73 153 habitants en 2006 avec un taux de 3,4%. Ce taux était de 2,6% entre 1985 et 1996 avec une population de 38 902 habitants en 1985.

Selon les données du RGPH 2006, le nombre de ménages dans la ville de Ouahigouya est de 14 157. Ce qui donne un nombre moyen de personne par ménage de 5,16 individus. En se basant sur la moyenne du pays en 2006 estimée à 5,98 individus par ménage, les ménages de la ville de Ouahigouya sont de taille relativement inférieure à la moyenne nationale. Sur la base du taux d'accroissement annuel de 3,1% obtenu à partir du RGPH 2006, l'évolution de la population urbaine se présente comme suit par secteur:

TABLEAU N° 4 : POPULATION DE LA COMMUNE PAR SECTEUR

Village/secteur	1985	1996	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Secteur 01	887	2 882	3 918	4 040	4 166	4 296	4 430	4 568	4 711
Secteur 02	4 516	7 145	9 714	10 017	10 329	10 651	10 983	11 326	11 679
Secteur 03	2 506	3 146	4 277	4 410	4 548	4 690	4 836	4 987	5 142
Secteur 04	3 602	4 332	5 889	6 073	6 263	6 458	6 659	6 867	7 081
Secteur 05	3 999	4 478	6 088	6 278	6 474	6 675	6 884	7 098	7 320
Secteur 06	3 459	3 798	5 163	5 324	5 491	5 662	5 838	6 020	6 208
Secteur 07	5 731	6 043	8 216	8 472	8 736	9 008	9 289	9 579	9 878
Secteur 08	3 783	4 301	5 847	6 030	6 218	6 412	6 612	6 818	7 030
Secteur 09	3 186	3 183	4 327	4 462	4 601	4 745	4 893	5 046	5 203
Secteur 10	1 699	3 527	4 795	4 945	5 099	5 258	5 422	5 591	5 765
Secteur 11	561	709	964	994	1 025	1 057	1 090	1 124	1 159
Secteur 12	1 055	1 268	1 724	1 778	1 833	1 890	1 949	2 010	2 073
Secteur 13	3 025	6 145	8 354	8 615	8 883	9 161	9 446	9 741	10 045
Secteur 14	893	1 236	1 680	1 733	1 787	1 843	1 900	1 959	2 020
Secteur 15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	38 902	52 193	70 957	73 170	75 452	77 805	80 232	82 735	85 315

Source : INDS/ RGPH 1985, 1996 et projections

2. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

La densité moyenne de la population de la commune de ouahigouya est évaluée à 717 habitants/km^2 en 2006 et passera à 836 habitants/km^2 en 2012 si la superficie urbaine reste en l'état (102 km^2).

Des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2006, il ressort que la ville de Ouahigouya compte 73 153 habitants dont 49,72% d'hommes et 50,28% de femmes. Cette population urbaine atteindra 85 315 habitants en 2012.

L'importance de la population urbaine s'explique par l'attrait de la ville et les potentialités qu'offre la ville en termes d'infrastructures d'accueil, des possibilités de création d'emploi et de mise à disposition des secteurs sociaux de base.

TABLEAU N°5 : DENSITE DE LA POPULATION PAR SECTEUR

Secteurs	Population	Densité urbaine habitants/ha
1	2 882	8
2	7 145	15
3	3 146	59
4	4 332	87
5	4 478	130
6	3 798	121
7	6 043	120
8	4 301	97
9	3 183	131
10	3 527	10
11	709	3
12	1 268	4
13	6 145	38
14	1 236	3
14 secteurs	52 193	5,11

Source : Processus ECOLOC

Sur le tableau on observe de fortes densités de populations urbaines avec une occupation de plus de 100 habitants/ha dans les secteurs 5, 6, 7, 8 et plus de 85 habitants/ha dans les secteurs 9 et 4. Les faibles densités de population des secteurs 1 et 2 s'expliquent les nouveaux lotissements dont les parcelles ne sont pas encore mises en valeurs. De manière générale le taux de mise en valeur est seulement de 26%.

3. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE DE LA POPULATION

Les données du RGPH 2006 montrent que la population de la ville de Ouahigouya se caractérise :

- par sa jeunesse, 51,26% de la population à moins de 20 ans ;
- les adultes de 20 à 64 ans représentent 44,38% et les vieux de 65 ans et plus, représentent 4,36%.

TABLEAU N°6: STRUCTURE DE LA POPULATION

	Hommes	Femmes	Total	0-14 ans	15- 64 ans	65 ans ou +
Population	36 370	36 783	73 153	27 381	42 579	2 685

Source: RGPH 2006

Il ressort que la population de la ville de Ouahigouya se caractérise par sa jeunesse. Par tranche d'âge, les proportions sont de 37,43 % pour les 0 à 14 ans et 33,30 % pour les 15 à 29 ans, soit une proportion de 70,73% de la population urbaine.

Graphique 2: pyramide des âges

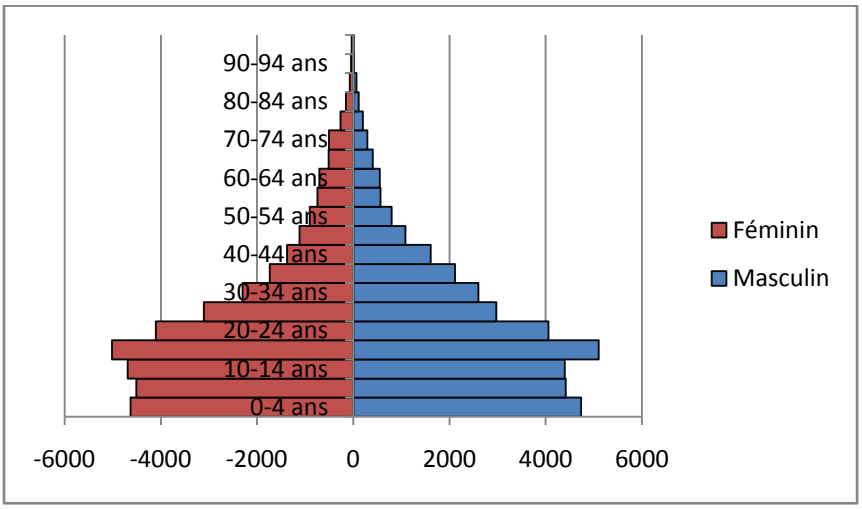

Sources : Données RGPH 2006

4. CATEGORIES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES

4.1. Niveau d'instruction des chefs de ménage

Le graphique ci-dessous présente la répartition des ménages selon le niveau d'instruction du chef de ménage. Selon les résultats de l'enquête ménage, 49,80% des chefs de ménage ont été scolarisés. Leur niveau d'instruction se répartit comme suit : 3,6% des chefs de ménage sont alphabétisés ; 17,4% ont le niveau primaire ; 10,7% pour le premier cycle ; 15,1% pour le second cycle et 6,6% pour le niveau universitaire.

Au sein des chefs de ménage ayant un niveau d'instruction, on remarque que les plus nombreux sont ceux qui ont un niveau primaire, comparés à ceux des autres niveaux. Les chefs de ménage ayant un niveau supérieur sont moins nombreux et faiblement représentés. Notons également que 25% des chefs de ménage sont non alphabétisés et 15% ont été scolarisé à l'école coranique.

Graphique 3 : Répartition des ménages selon le niveau d'instruction du chef de ménage

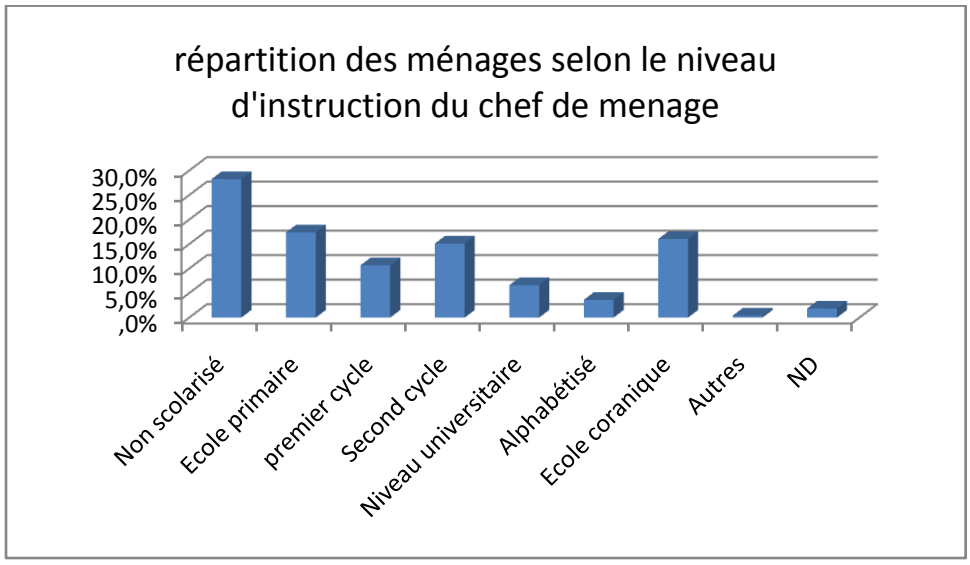

Source : Groupement « Badcom Consult – CAU HK » enquête- ménages Janvier 2012

4.2. Population active

Selon les données de l'enquête ménage, les ménages enquêtés ont un effectif total de 7 759 personnes dont 3 688 hommes (47,53%) et 4 071 femmes (52,47%). En fonction de la taille du ménage, les chefs de ménages hommes ont des ménages de grande taille en comparaison de ceux dirigés par les femmes.

Le nombre de personnes actives identifiées dans les ménages est de 2.166 personnes soit 27,92% de l'effectif de l'échantillon d'enquêté. Selon les données du RGPH 2006, la population active représente 58,21%.

4.3. Taille des ménages

Selon les données du RGPH 2006, le nombre de ménages dans la ville de Ouahigouya est de 14 157. Ce qui donne un nombre moyen de personne par ménage de 5,16 individus. En se basant sur la moyenne du pays en 2006 estimée à 5,98 individus par ménage, les ménages de la ville de Ouahigouya sont de taille relativement inférieure à la moyenne nationale.

La taille moyenne définie le nombre moyen de personnes par ménage. Il est de 8 personnes par ménage selon les données de l'enquête ménage. Rappelons que la taille moyenne dans la région du Nord est de 6,5 personnes par ménage et 6,4 dans la province du Yatenga selon

les données du RGPH 2006. Au regard de ces données, les ménages enquêtés sont de taille plus importante que ceux de la région et de la province du Yatenga.

TABLEAU N°7 : EFFECTIF MOYEN DES CHEFS DE MENAGE

Sexe du CM		Effectif total	Nombre de personnes actives
	Masculin	8	2
	Féminin	7	2
	Total	8	2

Source : Groupement « Badcom Consult – CAU HK » enquête- ménages Janvier 2012

4.4. Statut de résidence du chef de ménage

Les informations recueillies auprès des chefs de ménages permettent une différenciation du statut des chefs de ménage en autochtone et allogène.

Graphique 4: Répartition des ménages selon le statut

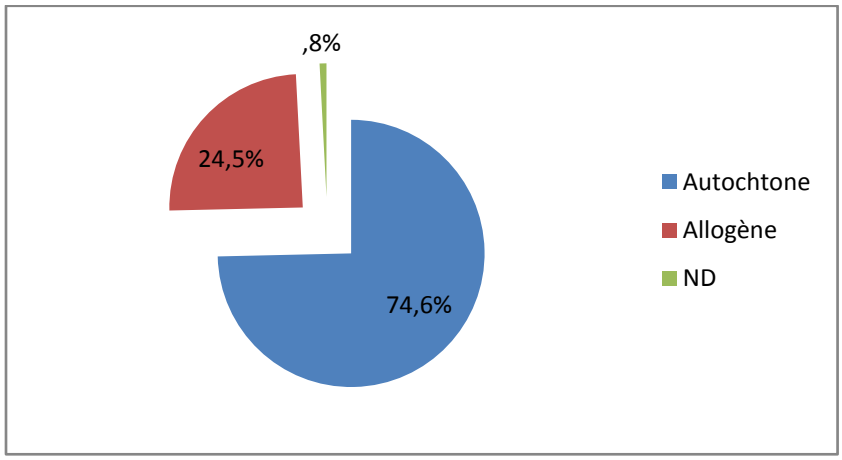

Source : Groupement « Badcom Consult – CAU HK » enquête- ménages Janvier 2012

Les données de l'enquête montrent que 74,6% des chefs de ménage sont des autochtones, et 24,5% des chefs de ménage sont des allogènes.

CHAPITRE 3 : TISSU URBAIN

1. EVOLUTION DU TISSU URBAIN

En 1936, le gouverneur du Soudan Français autorisait la réalisation du premier lotissement de Ouahigouya, qui a concerné les quartiers traditionnels de la partie Nord de la ville actuelle dans les secteurs 5, 6, 7, 8 et 9. Les quartiers concernés ont été Toogo et Ouidi (secteur 5) ; Bagaré et une partie de Bobossin (secteur 6) ; Bimbilin, Binkingo et une partie de Bobossin (secteur 7) ; Baloum, Sandogo (secteur 8) et Kolokom (secteur 9).

L'extension spatiale de l'agglomération urbaine a été très rapide, avec sept (7) grandes opérations de lotissements produisant 18 417 parcelles de 1960 à 2007. La ville s'est développée à partir de la résidence royale au Nord, puis s'est étendue au Sud - Ouest puis au Sud - Est, ceinturant progressivement la zone commerciale et administrative créée pendant la période coloniale. La trame urbaine actuelle est la résultante de ces différentes opérations de lotissement, résumées dans le tableau suivant :

TABLEAU N°8: EVOLUTION DES LOTISSEMENTS ET DES SUPERFICIES

Lotissements	Nombre cumulé de parcelles	Nombre de parcelles implantées	Superficies Implantées (ha)	Superficies cumulées
1936	216	216	168	168
1956	1 305	1 089	227,4	395,4
1963	1 892	587	52,5	447,9
1964	2 583	691	67	514,9
1987	4 726	2 143	3 09,8	824,7
1993	8 268	3 542	6 44,6	1 469,3
1998	18 708	10 440	10 95,7	2 565,0
1999	19 580	872	114	2 879,0
Après 1999	21 501	1921	-	-

Source : Processus ECOLOC

2. LA TYPOLOGIE DU TISSU URBAIN

Il se dégage trois types de tissu spatial dans le périmètre du SDAU. Il s'agit du noyau ancien des nouveaux lotissements et du tissu spontané.

2.1. Le noyau ancien

Le noyau ancien de la ville était composé de deux ensembles situés de part et d'autre du domaine du roi :

- le premier ensemble dit Mossin se trouvait à l'ouest et regroupait les quartiers Baloum, Togo et Ouidi dont les populations pratiquaient les différents métiers de la société « mossi » ;
- le second ensemble à l'est et dit Bingo, rassemblait les quartiers Bingo, Bobossin, Bangaré et Sandogo. S'y retrouvaient les commerçants allochtones, les anciens captifs, les forgerons etc.
- à côté de la « vieille ville » constituée des secteurs 5, 6, 7, 8 , et 9 lotis en 1936, se sont « collés » le marché central et les administrations (secteurs 1, 2, 3, 4, 10 et 13) qui constituent le centre de gravité autour duquel les extensions se sont opérées.

TABLEAU N°9 : LISTE DES QUARTIERS TRADITIONNELS

Quartiers traditionnels	Fonction primaire
1- Bobossin	habité par les Bobo
2- Bingo	habité par la garde royale
3- Baloum	habité par l'intendance
4- Rassam	habité par la jeunesse
5- Togo	habité par le protocole
6- Bangaré	habité par les éleveurs (peulh)
7- Sandogo	habité par l'artillerie
8- Binkingo	habité par la garde royale
9- Kolomkom	Habité par les Mossis
10- Ouidi	habité par la cavalerie
11- Toogo	habité par le protocole, Ministre information de sa majesté
12- Bimbili	habité par la garde royale

Source : Processus ECOLOC 2006

Les secteurs du noyau ancien sont issus du lotissement des quartiers traditionnels. Il s'agit des secteurs 5, 6, 7, 8 et 9, aménagés en 1936. On constate dans cette zone, la mutation de l'habitat du type rural (casses rondes en banco, couvertes de paille) vers un type d'habitat urbain (bâtiments rectangulaires construits en parpaing de ciment ou en banco couvert de ciment et couverts de tôles ondulées). Elle accueille la majorité des équipements collectifs, avec une meilleure desserte en infrastructures.

A noter que les aménagements opérés sur ces secteurs en 1936, ont joué sur leur morphologie. Il ya eu redressement des voies, permettant de créer des trames plus ou moins régulières ; avec le traitement de certaines voies. Ces opérations de lotissement dans le noyau ancien (secteurs 5, 6, 7, 8 et 9), ont contribué à l'amélioration de la viabilisation et de la qualité des matériaux de construction. Cependant, l'opération a préservé le découpage en ilots ; au détriment du parcellement. Ce qui explique la trame particulière de cette zone, sur le cadastre de la ville.

2.2. Les nouveaux lotissements

Nous pouvons citer deux catégories selon leur mise en place.

-Les secteurs centraux : sont issus du nouveau découpage des quartiers constitués par l'extension de l'agglomération pendant la forte croissance qu'a connue la ville après les années 1950. Ce sont les secteurs 1, 2, 3, 4, 10 et 13, lotis précisément en 1956 et 1987. On y trouve généralement des bâtiments en dur, avec quelques constructions en banco ou en semi dur (banco et ciment). On y rencontre des maisons individuelles, à plusieurs logements, des immeubles etc. Le niveau de viabilisation est moyen et la zone accueille aussi certains équipements collectifs (administration et institutions financières).

-Les secteurs périphériques : ils regroupent des villages entiers situés à la périphérie de la ville et faisant partie du territoire communal. Leur lotissement s'est achevé en 1999. Ce sont les secteurs 11, 12 et 15. Le secteur 14 fait partie de cette catégorie, mais n'est pas

encore loti, et demeure un village délimité par les routes de Mopti et de Koumbri, le prolongement des zones maraîchères de Goinré et les vergers du secteur 5.

Il faut préciser à ce niveau que le rattachement de Gourga à Ouahigouya, faisant de ce village le 15ème secteur de la commune n'est intervenu qu'en l'an 2000.

Le terrain d'aviation, implanté sur une cuirasse au Sud et la présence d'un bas -fonds ceinturant le Sud Est, l'Est, le Nord et la présence d'un barrage à l'Ouest et au Sud-Ouest ont contraint l'administration à abandonner les extensions vers ces zones pour une extension vers le Sud Ouest, puis vers le Sud-est.

Il existe sur la route de Bobo Dioulasso, en face de l'institut supérieur de gestion, une cité des forces vives pour la diaspora et les ressortissants de Ouahigouya. Cette cité à côté du lycée municipal, est une expérience tentée dans les villes de Bobo dioulasso, Fada N'Gourma et Ouahigouya, dans le cadre des projets de réalisation des cités dans les villes. Cette opération qui s'inscrivait dans le cadre des festivités du 11 Décembre 2009, consistait à octroyer gratuitement des parcelles d'habitation à des cadres choisis par une commission d'attribution. Les bénéficiaires devaient construire avec un standing défini.

Cette opération a concerné la construction de cinquante (, attribués par les autorités administratives et politiques. La cité des forces vives occupe une partie de l'ancien site de l'aérodrome (délocalisé) et comprend les logements de la CNSS (59 logements), les logements sociaux (50 logements) et les logements des forces vives (83 villas). Le reste du site de l'aérodrome est en cours d'aménagement.

2.3. Le tissu spontané

Il s'agit de tissus occupés sans titre de propriété, avec ou sans l'autorisation des autorités coutumières. Ces tissus ont poussé anarchiquement sous l'effet de l'accroissement urbain, en dehors des zones officiellement attribuées à des usages d'habitation. Leur apparition dans la ville de Ouahigouya date, d'après l'élaboration de son schéma directeur d'aménagement urbain de 1993 (non approuvé).

Ils se situent à la périphérie des zones loties, entre le nouveau centre hospitalier régional et la zone de SONATUR au secteur 10 sur 35.15 ha ; entre le parc à bétail et le village de Saye

(sur la route de Ouagadougou) sur 79 ha et entre les routes de Ouagadougou et de Séguénéga (secteur 15) sur 82.48 ha.

Ce tissu spontané couvre une superficie de 196.63 ha, soit 6.19 % des zones d'habitat.

Ce type d'habitat se caractérise par un manque de viabilisation (voirie, eau, électricité, assainissement etc.); la précarité des matériaux de construction (les maisons sont en banco avec couvertures en paille ou tôle) et l'insécurité foncière, du à l'absence de titre de propriété (dans certains cas, l'occupation est autorisée par les propriétaires coutumiers).

3. MORPHOLOGIE DU TISSU URBAIN

Comme dans toutes les villes africaines les premières installations à Ouahigouya ne respectaient pas une morphologie classique. Elles se faisaient au fur et à mesure du flux des nouveaux arrivants, sous le guide des autochtones. Généralement c'était le regroupement de plusieurs ménages sous la responsabilité d'un chef de famille. Cette cohésion sociale se répercutait sur l'occupation de l'espace, se traduisant par des grands ensembles reliés par des voies peu larges.

Ces grandes concessions servaient à la fois pour le logement et le petit élevage. Le premier lotissement sur ce tissu ancien (noyau) a consisté à faire un grand maillage de voies, tout en préservant les îlots occupés par ces grandes familles. La proximité des équipements et zones d'activités (marché, mairie, services publics etc.), issus des nouveaux aménagements effectués autour de cette zone, et le développement des infrastructures routières ont contribué à la densification du noyau et la fixation de sa population.

<u>Zones administratives</u>

Les structures abritant les services administratifs, les projets et sièges des ONG ; se situent dans les secteurs 1, 2, 3, 7 et 10. Elles se trouvent à l'intersection des principaux axes routiers de la ville, en direction de Djibo, Mopti, Tougan et Ouagadougou. La principale zone administrative située au centre ville, couvre une superficie de 95,555ha. L'évolution de la ville sur l'échéance du SDAU et le développement socio économique, nécessitera la création de nouvelles structures publiques et privées.

<u>Zone artisanale</u>

L'artisanat est pratiqué dans la ville mais de façon dispersée. Seuls les forgerons sont regroupés dans quelques quartiers et secteurs de l'espace urbain pour des raisons culturelles.

Zones commerciales

On constate le développement des activités tertiaires le long de la route nationale n°3 (ouagadougou – fontière du Mali), et accessoirement sur les axes structurants des routes nationales n° 23 (en direction de Titao) et n° 10 (en direction de Tougan). Les zones commerciales concernent les équipements marchands et leurs environs (grand marché, marché aux légumes, magasins et boutiques). Elles se localisent généralement dans les secteurs 3, 6, 7, 8 et 10. La principale zone commerciale se situe au Nord Ouest de la zone administrative. Elle couvre une superficie de 45.6718 ha, au centre ville.

Le centre ville est le centre de collecte et de distribution des produits de gros, demi-gros, et de détails. A Ouahigouya, il n'ya pas de marchés de quartiers.

Armature verte urbaine

La ville manque crucialement d'espaces verts aménagés. En effet seuls trois (3) espaces verts l'ont été a coté de plusieurs réserves d'espaces verts prévues par les lotissements. Ces jardins publics se situent aux secteurs n° 1, 2 et 11.La végétation comprend essentiellement une savane arborée et arbustive. De ce fait, on passe d'une savane arborée à une savane arbustive puis à une steppe épineuse. La seule végétation assez dense est constituée des vergers de manguiers situés aux abords des barrages et dans les zones de bas-fonds. Elle est caractérisée par la présence des espèces tels que le karité, le néré, le caïlcédrat, etc.

Les zones de production concernent, la zone périurbaine (agriculture vivrière irriguée, arboriculture et maraîchage) et également, les espaces verts, la forêt galerie autour de la ville. Le maraichage et l'arboriculture sont des sources importantes de revenus pour les populations et participent à l'approvisionnement urbain.

Les vergers couvrent une superficie de 222.9690ha. Dans les périphéries de la ville, il existe de nombreux périmètres maraîchers qui couvrent une superficie de 331.1048 ha. Les plus importants se trouvent :

- le long de la route de Mopti ;

- dans les villages de Toéssin, Bogoya, Ouattinoma ;
- autour du barrage de Goinré;
- entre Ouattinoma et Gourga (secteur 15) ;
- à Gondologo ;
- dans les bas fonds de Poédogo (secteurs 9 et 10).

4. TYPOLOGIE DE L'HABITAT

Dans la ville de Ouahigouya qui a bénéficié de huit (8) opérations de lotissements depuis 1936, trois types d'habitat se côtoient. Il s'agit de l'habitat traditionnel, l'habitat moderne et l'habitat mixte.

Selon les enquêtes ménages de Janvier 2012, les logements sont principalement en parpaings de ciment (51,4%) et en banco (44,9%). La plupart des toitures est en tôle (88,6%), la dalle et la tuile représentent 4,2%. Les toitures en terrasse de banco et en paille sont respectivement de 5,7% et 0,9%.

On observe de plus en plus dans le domaine du bâtiment, une tendance à l'utilisation de bloc latéritique taillée (BLT) ou bloc en terre comprimée (BTC) comme matériaux de construction dans la Commune de Ouahigouya. Les équipements administratifs et socio collectifs sont également construits, en général avec le concours des entreprises et en matériaux définitifs.

4.1. Habitat traditionnel

Il se caractérise par l'organisation des bâtiments sur la parcelle et la nature des matériaux. Les logements sont organisés autour d'une cour, qui a des fonctions multiples (cuisine, vaisselle, lessive etc.).

Les matériaux utilisés sont le banco pour les murs et la paille ou banco pour les toitures.

Ce type d'habitat se trouve dans le noyau ancien, dans les villages périphériques et dans les tissus spontanés.

4.2. Habitat moderne

Les logements sont construits en dur avec des murs en parpaing de ciment ou terre stabilisée (bloc latéritique taillée ou bloc en terre comprimée) et des toitures généralement en tôles. Ils se trouvent généralement dans les zones loties, et constitue le type d'habitat prédominant dans la ville de Ouahigouya. Plus de la moitié (61.1%) des logements sont construits par des tacherons.

Les programmes étatiques de promotion immobilière à Ouahigouya, concernent l'opération de la SONATUR et des 10 000 logements sociaux. Ils se caractérisent généralement par un bon niveau de viabilisation des sites et la réalisation des constructions en dur.

Les bâtiments publics dans les secteurs n° 1, 2, 3 et 7, sont aussi en dur avec des toitures en béton ou tôles avec faux plafond.

4.3. Habitat mixte

Cette typologie constitue le mélange des deux (2) premiers types d'habitat sur un même site. Les matériaux utilisés peuvent être du banco, du parpaing de ciment ou du semi dur (mélange des deux types de matériaux). Il traduit une forme de mutation de l'habitat de type traditionnel vers le type moderne, qui peut s'expliquer par une évolution socio économique du propriétaire ou une amélioration des services sociaux environnants.

Il se trouve presque dans toutes les zones (loties et non loties), mais majoriotairement dans le noyau ancien et dans les secteurs périphériques.

5. LA DENSITES DE L'HABITAT

Selon le Plan Programme de Développement Territorial (PPDT) de Ouahigouya et de son hinterland réalisé dans le cadre de ECOLOC indique qu'en 60 ans (1916-1975), la ville de Ouahigouya a grossi de près de 7 fois. Elle a plus que doublé entre 1952 et 1973. C'est pour faire face à cette accumulation rapide de population provenant des villages du « cercle » que l'administration a décidé de lotir la ville. La ville de Ouahigouya a connu de 1936 à 2006 huit (8) grandes opérations de lotissements.

La densité du bâti varie suivant les secteurs. Les secteurs 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont presque entièrement occupés. Ils ne possèdent quasiment plus de possibilité d'extension significative du fait qu'ils soient complètement enclavés ou freinés dans cette extension par les zones maraîchères ou autres servitudes. Les secteurs les plus densément peuplés sont les secteurs 5, 6, 7, 8 et 9 avec en moyenne 135 habitants/hectare et les autres secteurs ont une densité inférieure à 100 habitants/hectare.

Suivant la densité d'occupation, les zones d'habitat se divisent en deux (2) parties. La première très dense, se situe au Nord de la ville, entre le barrage de Goinré et la zone marécageuse de Poédogo. Elle concerne le noyau et les secteurs n° 3 et 13, et couvre une superficie de 946.0997 ha. La deuxième partie, faiblement densifiée couvre une superficie de 1651,6894 ha. Elle est située au Sud de la ville et regroupe le site de la SONATUR, la nouvellle gare routière, le nouveau centre hospitalier régional, et les parties loties des secteurs n° 1, 2, 10, 11, 12 et 15. Les lotissements vers le pied à terre du président et Ouattinoma, faisant partie de cette zone à faible densité, sont généralement des terrains nus avec des bornes.

Les parcelles mises en valeur entre 50 et 100%, représentent 52% de l'ensemble des parcelles enquêtées. Le niveau de mise en valeur est inférieur à 50% pour 46,5% des parcelles, et pour le reste (1,5%), le niveau n'est pas défini.

Selon les résultats des enquêtes ménages 36,3% des parcelles accueillent 2 à 3 ménages, 28,8% ont 4 ménages et 33% n'ont qu'un (01) ménage. Ce qui traduit la préservation des familles polynucléaires (65,1%), malgré l'apparition de familles nucléaires ; surtout dans le noyau de la ville.

Dans les secteurs n° 3, 13 et dans le noyau ancien la densité d'occupation est environ 100%. Par contre, dans les secteurs n°1, 2, 10, 11 et 12 elle oscille entre 20 et 34,5%.

CARTE N°13 : DENSITE DE L'HABITAT

CARTE N°14 : OCCUPATION DES TERRES

CHAPITRE 4 : LES ACTIVITES ECONOMIQUES

La commune de Ouahigouya a un caractère profondément agricole et ne possède pas d'industrie notable. Les principales activités économiques sont l'agriculture vivrière, le maraîchage de contre-saison et l'élevage.

Dans la ville, ces trois activités occupent environ 86,65% de la population active. Les autres domaines d'activités sont, par ordre d'importance, le commerce (5,65%), l'artisanat, les différents services et l'administration. Selon les sources de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina (CCI-B), la population active de la partie urbaine de la commune de Ouahigouya représente 67,3% de la population résidente et le taux d'activité est de 43,07%.

L'agglomération de Ouahigouya génère environ 7,2 milliards de FCFA de valeur ajoutée, soit 10,8% du PLB de la région. En termes de richesse par tête, la commune a un niveau de vie relativement plus élevé par rapport à la moyenne de la zone. Cette richesse provient essentiellement des activités commerciales (58.4% de la valeur ajoutée) et des autres services marchands y compris les transports et télécommunications (18.9%). Les études ECOLOC réalisées en 2006, montrent que la ville de Ouahigouya génère un produit local brut de 11,6 milliards de F CFA soit une productivité de 152 483 FCFA/habitant. La partie agglomérée de la ville contribue pour 11,1 milliards au PLB de la ville soit 95,68%, ce qui donne une productivité de 175 709 F CFA/habitant. Cela montre que le niveau de vie est beaucoup plus élevé dans la partie agglomérée. Cette richesse est imputable aux activités commerciales qui génèrent 58,4% de la valeur ajoutée et aux autres activités marchandes y compris les transports et télécommunications (18,9%).

1. LE SECTEUR PRIMAIRE

Les activités du secteur primaire sont marginales dans la ville et sont constituées essentiellement par l'élevage de « case » et le maraîchage. Elles contribuent pour 1% au PLB de la ville. Les activités motrices de ce pôle sont l'élevage dont particulièrement l'embouche bovine et ovine qu'il faut mieux organiser et moderniser.

Dans ce secteur les activités motrices sont celles qui fournissent les consommations intermédiaires (aliment de bétail, produits vétérinaires, eau, matériel aratoire, engrais, produits phytosanitaires, etc.).

En aval nous avons les activités de commerce des produits primaires, de transport, les industries alimentaires (abattoir, unités de transformation de produits agricoles, etc.). La ville devrait contribuer à dynamiser les activités motrices ainsi que celles amont et aval afin de jouer véritablement son rôle de centre de valorisation des produits agricoles.

C'est l'ensemble des activités (motrices, amont et aval) qui permettent de générer la valeur ajoutée du pôle primaire. Le pôle primaire a actuellement des effets d'entrainement insuffisants à cause des contraintes que connaît les activités (agriculture et élevage) qui animent ce pôle. Il revient à la ville d'aider le pôle primaire à se moderniser.

1.1. L'agriculture

C'est une agriculture de subsistance qui utilise des méthodes traditionnelles de production. Au regard des conditions climatiques, elle ne peut assurer l'autosuffisance alimentaire. Les cultures céréalières qui occupent les plus grandes superficies sont le mil, le sorgho, le maïs, le fonio et le riz. Le mil et le sorgho sont la base de l'alimentation de la population ; ils ne permettent de satisfaire les besoins familiaux que pour six mois. L'agriculture y est peu performante avec un rendement moyen pour les céréales qui varient autour de 700kg/ha. Les cultures de rente sont l'arachide, le sésame, le coton et le niébé. Elles sont pratiquées en culture mixte avec les cultures céréalières. La grande majorité de la production est destinée à la vente, les quantités produites étant faibles.

Les cultures irriguées et maraichères sont dynamiques. Ce sont des cultures intensives qui utilisent les semences améliorées et sont réalisées autour des barrages avec un grand recours aux engrais chimiques et aux pesticides. La commune comporte trois bas-fonds aménagés en milieu urbain. C'est la présence de ces bas-fonds qui a permis le développement des cultures irriguées et de contresaison. Le barrage de Goinré, dans la périphérie de Ouahigouya, le plus grand et la plus vaste retenue d'eau de surface de la zone, a contribué à l'expansion de la culture irriguée et de contresaison. Les principales spéculations sont : le riz, la patate, le haricot vert, la pomme de terre. Concernant le

maraîchage, les spéculations sont le haricot vert, la tomate, le piment, l'oignon, le chou, la carotte, l'aubergine locale, l'aubergine importée, la laitue, le concombre, le poivron et la pomme de terre.

Les activités de maraîchage se déroulent sur les berges des barrages ou dans des périmètres aménagés à cet effet. On enregistre également des sites dans les villages où la production s'effectue dans un périmètre souvent clôturé autour de puits.

Les techniques de production maraîchères sont assez bien maîtrisées de sorte que la production dépasse les besoins autorisant ainsi un écoulement de l'excédent sur le marché national et dans les pays voisins. Un des grands problèmes de l'activité est la conservation et l'écoulement des produits.

La commune de Ouahigouya compte 389 organisations paysannes reconnues dont 106 dans le secteur urbain.

1.2. L'élevage

L'élevage est l'une des principales sources de revenus des ménages ruraux dans la commune. Près de 90% de la population active tire l'essentiel de leurs revenus de l'élevage. Le cheptel, assez important, est composé de bovins, ovins, caprins, porcins et volaille, mais aussi d'espèces asines, équines et camelines.

L'activité d'élevage est soutenue dans la ville de Ouahigouya par l'existence de deux marchés à bétail au secteur 10 et 11. Le bétail acheté dans les villages ou dans les marchés de collecte est acheminé à Ouahigouya pour passer une visite sanitaire effectuée par la Direction Provinciale de l'Elevage. Il est ensuite embarqué dans des semi-remorques à destination des grandes villes du pays ou de la sous-région.

Les activités dérivées de l'élevage sont les abattages, la gestion des cuirs et peaux, le lait. Pour les abattages, les contrôles effectués par les services vétérinaires, à l'abattoir semi moderne, concernent surtout les ruminants. L'abattage des porcs se fait généralement dans la clandestinité, à cause de l'éloignement de l'abattoir (à 8 km de la ville) et du manque de véhicule pour le transport de la viande. Les statistiques journalières des abattages contrôlés sont de 12 à 15 bovins et 50 à 60 petits ruminants. La gestion des peaux et cuirs

relève des bouchers, qui les expédie vers la capitale par leurs propres moyens. Le service de l'élevage ne dispose donc pas de statistiques en la matière.

La production de lait à Ouahigouya, est assurée par deux (2) mini laiteries et de quelques fermiers localisés dans les environs de la ville. Les deux (2) unités laitières transforment 6 000 à 7 000 litres par mois, selon les statistiques du service de l'élevage.

Cette production baisse par moment, à cause de la transhumance des animaux vers le Mali ; à la recherche de pâturage.

Les infrastructures d'élevage sont constituées de quatre (4) pistes à bétail, situées à l'Ouest de la ville de Ouahigouya, permettant l'accès au barrage de Goinré. Pour la commercialisation du bétail, il existe un marché international de bétail à Youba et un parc à bétail muni d'un quai d'embarquement dans la ville de Ouahigouya. Le parc de Ouahigouya, initialement prévu comme marché à bétail, sert actuellement pour la collecte et l'embarquement du bétail. L'abattoir de Ouahigouya, dispose d'un incinérateur pour la gestion des déchets solides et d'un forage équipé d'un château d'eau. Cependant, il n'a pas de chambre froide et la gestion des eaux usées de l'abattoir pose problème, par manque d'ouvrages adaptés pour ce besoin. Ces eaux sont déversées dans la cour de l'établissement, sans aucun traitement.

Dans l'agglomération urbaine, la proportion d'éleveur qui pratique le système intensif est dominant. Par contre il reste marginal en milieu rural ; en effet 0,1 % des éleveurs de bovins et de caprins pratiquent le système intensif et l'est à 0, 8 % par les éleveurs d'ovins.

2. LE SECTEUR SECONDAIRE

Les activités de ces secteurs sont très peu renseignées. Il existe très peu de données permettant de les évaluer, cela est surtout vrai pour l'artisanat (nombre d'emplois crées Occupées, revenus tires, etc.). Il est peu développé à Ouahigouya et est dominé par l'informel (activités de transformation alimentaire, activités artisanales telles que la menuiserie, la soudure, la couture). Il contribue pour 12% au PLB de la ville.

2.1. Les unités de transformation

La ville de Ouahigouya ne dispose pas d'unités industrielles, excepté quelques fabriques de pain (4 boulangeries), la centrale de production d'énergie électrique, quelques unités de transformation des produits maraîchers et des unités artisanales de fabrication de savon. Il n'existe pas de véritables unités industrielles. Pourtant, la ville dispose de potentialités (produits maraîchers et d'élevage, etc.) qui pourraient favoriser l'implantation d'unités industrielles et impulser le développement économique de la localité.

La valorisation de ce potentiel nécessite le renforcement et l'accessibilité aux équipements de base (eau, énergie, téléphone, route) et la maîtrise des coûts des facteurs de production.

2.2. L'artisanat

L'artisanat occupe une place importante dans les activités économiques de la ville après l'agriculture, l'élevage et le commerce. Les domaines concernés par cette activité sont la cordonnerie, le bâtiment, la teinture, la peinture, la couture, le tissage, la coiffure, la soudure, etc. Toutes ces activités peuvent être regroupées en trois types :

- l'artisanat d'art qui exprime la culture passée et présente. Il porte sur les secteurs de la peinture, de la poterie, de la sculpture, de la pyrographie et le batik ;
- l'artisanat utilitaire ou de production concerne les biens utilitaires, d'usage courant. Il regroupe la menuiserie, la soudure, la tapisserie, la serrurerie, la couture, la forge, etc.
- l'artisanat de service qui englobe la mécanique, la plomberie, la maçonnerie, la blanchisserie, etc.

L'artisanat demeure informel et bénéficie de formations et d'aides pour l'installation grâce à l'appui de structures d'appui et de promotion de l'artisanat. Il s'agit essentiellement du Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle (CEFP), du Programme de l'Artisanat Burkinabé (PAB) et du Programme de Promotion de l'Artisanat dans le Nord-Ouest du Burkina Faso (PRO.P.A.NO.BF), l'EPCD, etc. Certains artisans se sont regroupés en associations et plus d'une centaine de ces associations sont déclarées à la Chambre de Commerce.

A la faveur des grands travaux de construction (grand marché, abattoir, boutiques de rues, ouvrages de drainage des eaux pluviales etc.) entrepris dans le cadre du Programme Dix Villes moyennes, plusieurs artisans ont pu constituer des entreprises modernes.

On observe de plus en plus dans le domaine du bâtiment, une tendance à l'utilisation de bloc latéritique taillée (BLT) ou bloc en terre comprimée (BTC) comme matériaux de construction dans la Commune de Ouahigouya. La vulgarisation de ces techniques (extraction et construction) peut générer de nombreux emplois et contribuer à la réduction des coûts de construction si la technologie est bien maîtrisée par les artisans.

3. LE SECTEUR TERTIAIRE

Le tertiaire est le premier secteur créateur de richesses de la ville avec une contribution de 63% au PLB. Le commerce est le plus performant et est dominé par l'informel. La valeur ajoutée du tertiaire atteint 16,7 milliards FCFA (soit 21% du PLB de la Commune de Ouahigouya) par an. Les activités de services marchands génèrent une valeur ajoutée de 10,6 milliards FCFA (soit 63,2% de la valeur ajoutée du secteur) tandis que les services non marchands (y compris les loyers imputés) contribuent à hauteur de 6,1 milliards (soit 36,8% de la valeur ajoutée du secteur).

3.1. Le commerce

Le commerce reste la première activité génératrice de revenus du secteur tertiaire, avec une valeur ajoutée de 7,4 milliards FCFA, soit 44,1% de la richesse créée dans le secteur.

L'agglomération de Ouahigouya génère environ 7,2 milliards de FCFA de valeur ajoutée, soit 10,8% du PLB de la région. En termes de richesse par tête, la commune (mise à part la zone non agglomérée) a un niveau de vie relativement plus élevé par rapport à la moyenne de la zone. Cette richesse provient essentiellement des activités commerciales (58.4% de la valeur ajoutée) et des autres services marchands y compris les transports et télécommunications (18.9%).

La valeur ajoutée des activités motrices de ce pôle vient essentiellement des PME du transport et du commerce. A Ouahigouya les deux activités motrices sont imbriquées. En effet, les commerçants sont à la base d'une grande part du transport à l'exportation et à

l'importation. Ils importent essentiellement le ciment, les matériaux de construction (fer, carreaux), le bois, la friperie, les objets plastiques, etc.

C'est l'ensemble combiné de ces activités qui explique la valeur ajoutée générée par le pôle. La ville pourra contribuer à développer les activités de ce pôles en offrants des services adaptés (gares routière, entrepôts, aires de stationnement, en organisant mieux le secteur et en faisant en sorte que les activités amont et aval soient de qualité.

Les infrastructures de commerce : Les équipements de commerce sont constitués des boutiques, des magasins de stockage, du marché de Ouahigouya qui figure parmi les plus grandes infrastructures marchandes du pays.

Les échanges commerciaux : L'activité commerciale est marquée par des contraintes qui entravent son véritable essor. Il s'agit de la faible distribution des produits locaux, du manque d'informations sur les marchés extérieurs et les sources d'approvisionnement, de l'ignorance ou la non application par certains acteurs de la réglementation commerciale en vigueur, de la difficulté d'accès à certaines zones du fait de l'enclavement, du manque de structures adéquates ou de l'insécurité et de la pauvreté des populations limitant leur accès aux institutions financières.

3.2. Les transports

Concernant le transport, l'offre de transport de voyageurs à Ouahigouya se compose de deux catégories de véhicules :

- les véhicules de transport informel (transports informels encore appelés taxi-brousse, environ 52 véhicules dont 35 véhicules de transport voyageurs et 17 véhicules de transport de marchandises), assurant de courtes distances et desservant les localités environnantes de Ouahigouya. Les véhicules utilisés connus sous l'appellation de taxis brousse sont de petite capacité (Type Peugeot bâché 404, Peugeot 504 familiale etc.) ;
- les véhicules de transports modernes sur de longues distances desservent Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et la Côte d'Ivoire à bord d'autocars modernes et gérés par des sociétés structurées. Ils sont la propriété de sociétés modernes de transports voyageurs (STMB, SOGEBAF, STAF, STNF, JST, ZST). Il a été dénombré 37 Véhicules de transports modernes. Le transport moderne dessert les principales localités de la région (Titao, Gourcy, Yako,

Robo, Rimassa, Ribou, Tiou), des localités des régions voisines (Djibo, Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Kongoussi, Koudougou, Boussé, Tougan, Niassan, Tiembara), et les pays voisins tels que la Côte d'Ivoire à partir de Ouahigouya.

L'état du réseau routier intra-régional handicape le développement du transport. Le transport procure des recettes pour la commune notamment les droits de stationnement (3% des recettes communales) faiblement collectés au regard de l'importance du parc de véhicules.

Le secteur du transport dispose de potentialités à même d'assurer son essor. Il s'agit de :

- la présence de gares routières ;
- la présence de routes nationales, Communales et départementales permettant la desserte de Ouahigouya ;
- la présence de diverses sociétés de transport.

3.3. Les institutions financières

Le grand commerce est détenu par une minorité. Ce commerce est en pleine expansion du fait du soutien des institutions bancaires et d'assurances localisées dans la commune. En effet, la Commune de Ouahigouya compte beaucoup de banques, (BIB, BICIA, Banque atlantique, ECOBANK, BHB, BSIC etc.), des établissements d'assurance (Allianz, SONAR et Générale des assurances).

La Commune de Ouahigouya bénéficie également du système de financement décentralisé, qui appuie également l'activité par le biais des caisses populaires, des BTEC, du FILAJ, du FAARF, ECLA, MECAP-Burkina, etc.

3.4. Le tourisme et l'hôtellerie

3.4.1. Tourisme

Le tourisme comprend comme activités motrices, le tourisme, l'hôtellerie/restaurant et la culture. C'est ce complexe d'activité qui donnera au tourisme tout son sens. Pour être

rentable et viable, le tourisme doit être considéré à l'échelle régionale c'est-à-dire s'inscrire dans un réseau impliquant les régions du septentrion burkinabé jusqu'au Mali.

La ville de Ouahigouya est situé sur la route du « pays dogon », très prisé par les touristes. Ouahigouya dispose de sites touristiques diversifiés. On dénombre 30 sites à travers toutes la commune. Les plus important au nombre de 8 sont localisés dans la ville.

TABLEAU N°10 : SITES ET POTENTIALITES TOURISTIQUES DE LA COMMUNE DE OUAHIGOUYA

Sites touristiques	Localisation
Bois sacrés	Sissamba
Fosses des lions	Koura – Bagre
Palais du Yatenga Naba	Ouahigouya
Place Naba Kaongo	Ouahigouya
Maison rouge	Ouahigouya
Tombe royale	Soumiaga
Tamarinier du traité de protectorat du palais du Yatenga Naba	Ouahigouya

Sources : Processus ECOLOC 2006

3.4.2. Hôtellerie

L'hôtellerie connaît un développement timide dans la Commune de Ouahigouya. Au total, la Commune compte au moins une dizaine d'hôtels, des centres d'accueil et des auberges. Certains services déconcentrés et associations/ONG possèdent des structures d'hébergement. Ces infrastructures abritent souvent les grandes rencontres et manifestations communales, régionales et nationales (séminaires, ateliers, conférences, compétitions sportives et culturelles) et reçoivent constamment des touristes étrangers.

L'activité de restauration est pratiquée dans la ville de Ouahigouya et dans les villages rattachés. La majorité des restaurants des villages n'est ouverte que les jours de marché.

Dans la ville de Ouahigouya, il existe plusieurs types de restaurants :

- les restaurants situés dans les hôtels, les bars, buvettes et assimilés. Plusieurs mets sont proposés à la clientèle. Hormis les hôtels où des spécialités européennes sont souvent proposées, le reste des structures offre des spécialités africaines et des mets locaux ;
- les restaurants "par terre" qui sont des points de vente de nourriture situés aux abords des rues, des marchés, de la gare routière, des salles de cinéma. Ces derniers sont les plus nombreux mais ils sont souvent insalubres et l'hygiène laisse à désirer.

Dans les villages, les restaurants sont fonctionnels les jours de marché. Ce sont surtout les femmes qui pratiquent cette activité en milieu rural.

4. LE SECTEUR INFORMEL

Le secteur informel se positionne comme le premier pourvoyeur d'emplois et de richesse dans la ville de Ouahigouya. L'informel est prédominant dans les activités commerciales. Le secteur moderne prend le relais dans les autres services marchands (principalement les services d'hôtels et de restaurants, services d'intermédiation financière, transports interurbains de passagers et enseignement secondaire général). Quant au secteur primaire, il intervient de façon marginale dans la création de richesse de la ville. Le secteur informel non agricole compte 6 296 unités de production informelles (UPI) et emploie 8 786 personnes dont 7 888 dans la partie urbaine de la ville. Le secteur informel génère au niveau de la commune de Ouahigouya 5,8 milliards de F CFA. Le secteur informel comprend essentiellement le commerce, les petites activités de transformation alimentaires. Parmi ces activités c'est le commerce qui est dominant.

On note un grand dynamisme des femmes dans le secteur avec 2 752 employés soit 31,32% du total. Elles sont présentes dans le petit commerce de produits alimentaires, la filature, le tissage, la vannerie, les petites activités de transformation de produits alimentaires.

CHAPITRE 5 : LES EQUIPEMENTS

1. LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES

1.1. La voirie et la mobilité urbaine

1.1.1. La voirie

La commune de Ouahigouya située au centre de la province du Yatenga, se trouve à l'intersection de trois (03) routes nationales et de trois (03) routes départementales.

La route nationale reliant la commune à la capitale est la seule revêtue en bitume ; les autres routes nationales ont fait l'objet de réhabilitation depuis 1999, les rendant un peu plus praticables toute l'année grâce aux travaux d'entretien réalisés annuellement par le Ministère chargé des routes. Ce qui pose le problème de praticabilité de la majorité des principales voies de communication, surtout pendant l'hivernage.

1.1.1.1. Voirie primaire

Elle est composée des axes routiers qui relient la ville de Ouahigouya à d'autres villes du Burkina ou des pays voisins. Les routes nationales sont estimées à 17 500 mètres linéaires sur le territoire communal. Elles permettent de relier la ville à d'autres villes du Burkina (ouagadougou, Bobo dioulasso, Kaya et Djibo) et au Mali.

- la RN 02 : la partie bitumée longue de 180 km entièrement bitumée, relie Ouahigouya à Ouagadougou, l'autre partie relie Ouahigouya à la frontière du Mali sur 65 km;
- la RN 10: bitumée jusqu'au niveau de l'ex aérodrome, relie Ouahigouya à Bobo Dioulasso sur 360 km ;
- la RN 15 : bitumée jusqu'au niveau du lycée « Yamwaya », relie Ouahigouya à Kaya (via kongoussi) sur 160 km.

La RR 22 constitue la seule route régionale et relie Ouahigouya à Djibo sur 295 km avec seulement 5,474 km de bitume.

Les routes départementales entièrement non bitumée, sont constituées de la RD 149 qui relie Ouahigouya à Barelogo via Baporé, la RD 094 qui relie Ouahigouya à koumbri via Bogoya, et la RD 092 qui relie Ouahigouya à Tangaye via Bembele.

La voirie primaire dans la ville de Ouahigouya se constitue principalement du tronçon urbain de la RN 2 intégralement bitumé ; du tronçon urbain de l'axe Ouahigouya-Mopti ou Avenue de Mopti, bitumée jusqu' à la limite des secteurs 5 et 14 ; du tronçon urbain de la RN 10 ou Avenue de Banfora, bitumé jusqu'au bar « la bandana ; du tronçon urbain de l'axe Ouahigouya-Titao ou la rue 10.01, bitumé jusqu'à l'Urcomaya et du tronçon urbain de l'axe Ouahigouya-Séguénéga ou Avenue de Berlin, bitumé jusqu'au Lycée Yamwaya.

1.1.1.2. Voirie secondaire et tertiaire

Elles représentent les rues qui desservent les secteurs et les concessions dans la ville. La longueur de ces voies est estimée à 8 050 mètres linéaires. Dans les premiers quartiers (traditionnels), composés de blocs d'habitations à l'intérieur desquels il n'y a pas de tracé géométrique, les rues sont encombrées de sites d'élevage ou de dépôts d'ordures. Au niveau des secteurs nouvellement lotis au sud, notamment une partie du secteur 1, les secteurs 11 et 12 les ouvertures de voies ne sont pas effectives sur le terrain. De façon générale, la voirie secondaire est en terre avec des chaussées ravinées par le trafic et l'érosion hydrique. Ceci s'observe particulièrement à l'ouest de la ville. Toutefois de la rue de Suisse au côté nord du grand – marché ; une partie de la rue de Lahnstein et les rues 1.06 ; 10.2 et 7.06 sont entièrement bitumées.

A l'intérieur de la ville, les voies tertiaires assurent la liaison des voies primaires et secondaires, tout en assurant la desserte des parcelles d'habitation et des grands équipements collectifs.

En somme la majorité des voies secondaires et tertiaires de la ville de Ouahigouya est en latérite, occasionnant des dégradations dues aux pluies et à la charge des véhicules.

1.1.2. La mobilité urbaine

Chef-lieu de la province du yatenga et capitale de la région du nord, la ville de Ouahigouya constitue une plaque tournante vu sa position géographique. Ainsi, elle est un carrefour entre les villes de Ouagadougou, Djibo, Kongoussi et Yako, les autres communes de la région, et Mopti au Mali favorisant l'émergence d'un grand trafic.

Le trafic moyen journalier est estimé à 158 véhicules par jour d'où l'importance remarquable des flux dans cette ville. Les motifs des voyages pour la plupart sont d'ordre commercial.

La nouvelle gare routière moderne reste inoccupée par les transporteurs en raison de son éloignement, de l'accès difficile en saison hivernale et des taxes élevées.
En ce qui concerne la desserte à l'intérieur de la ville, elle est assurée par des véhicules individuels, des motocyclettes, des tricycles, des bicyclettes et la marche. La motocyclette est la plus utilisée selon nos entretiens avec les services de la mairie. Les tricycles, vu leur nombre qui ne cesse de croitre présentent aussi bien des avantages que des inconvénients pour les citoyens de Ouahigouya. Ils permettent de résoudre d'une part le problème d'emploi mais d'autre part, provoquent des accidents en raison de l'étroitesse des voies. Aussi, ils transportent des personnes et des marchandises.

L'encombrement des voies aux alentours du marché par les gros porteurs pose de réel problème de circulation pour les usagers. Les voies qui enregistrent le plus d'accident est celle de la RN2 et les voies qui sont situées aux alentours du marché central. Les causes évoquées, sont principalement, l'importance du trafic sur ces lieux, l'incivisme des usagers, la méconnaissance des règles de la circulation et l'insuffisance de panneaux de signalisation verticale et horizontale. Les accidents occasionnés par les motos et cyclomoteurs sont les plus fréquents.

CARTE N°15 : VOIRIE URBAINE

1.2. Les réseaux divers

1.2.1. Adduction en eau potable

Le réseau en milieu urbain est entièrement géré par l'office national des eaux et de l'assainissement (ONEA). Ce réseau est alimenté par :

- le barrage de Goinré (eau de surface) ;
- les dix (10) forages à Issigui ;
- les trois (3) forages de Tougzagué ;
- les huit (8) forages et puits modernes de Stations aval (1 et 2) ;
- les deux (2) forages sur la route de Djibo ;
- les quatre (4) au niveau du siège de l'ONEA.

La capacité de production qui est de 3 300 m^3/jour, baisse à 2 200 m^3/jour pendant la période chaude.

TABLEAU N°11: SITUATION DES INSTALLATIONS DU RESEAU DE L'ONEA EN 2009

	Nombre de forages et puits modernes	Débits cumulés par station
Station de pompage de Goinré	3 puits modernes	15m3/heure
Station de pompage de Tougzagué	3 forages	13m3/heure
Station PAS1 et PAS2	2 puits modernes	16m3/heure
Station de pompage de Issigui	10 forages	101m3/heure
Station aval1	4 puits modernes	43m3/heure
Station aval2	3 forages et 5 puits modernes	111m3/heure

Source : PCD – AEPA de la commune de Ouahigouya Décembre 2009

La longueur totale du réseau d'adduction d'eau est d'environ 90 kilomètres, couvrant 13 secteurs. Les secteurs n°14 et 15, ne disposent pas de réseau d'adduction d'eau ONEA. La

desserte se fait à travers 3 226 abonnés et 63 bornes fontaines. Selon l'ONEA, le taux de desserte en milieu urbain était de 63.72% en 2007. Ce taux pour le milieu urbain et semi urbain en 2009, était de 79% selon le PCD – AEPA de la commune de Ouahigouya.

TABLEAU N°12 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION, DE LA CONSOMMATION ET DU NOMBRE D'ABONNES DU RESEAU DE L'ONEA DE 2002 A 2010

INTITULE	Années					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Production (en m^3)	898 838	811 453		986134	1082973	1154393
Consommation (en m^3)	717 000	670 835		759 052	846157	918672
Nombre d'abonnés	1 577	1 687	2259			
Nombre de bornes fontaines	51	55	57	57	57	57
Longueur du réseau d'eau en (Km)	57,25	58,54		67	70	-
Nombre de Barrages exploités			02	02	02	02
Nombre de Forages			16	27	30	30

Source : ONEA/ Ouahigouya

Selon l'INOH 2009, il existe 53 points d'eau modernes dans la ville, en dehors du réseau classique de l'ONEA. Ces points d'eau sont constitués de 42 forages équipés de pompe à motricité humaine et de 11 puits modernes. Le barrage de Kanazoé avec 2 700 000 m^3 construit en 1977 et le barrage de Goinré d'une capacité de 1 988 000 m^3 constituent les principales retenues d'eaux utilisées pour l'arrosage par les nombreux maraîchers et en théorie pour la production d'eau potable par l'ONEA. Il existe également un système d'adduction d'eau potable simplifié (AEPS) dans les villages de Bogoya, Aorema, Youba et Yabonsgo. Ces réseaux alimentent vingt (20) bornes fontaines.

Le taux de couverture en points d'eau moderne a été estimé à 91.25 % en 2009, d'après le PCD – AEPA de la commune de Ouahigouya. Il existe aussi quelques forages et puits

modernes à statuts communautaire et institutionnel. Sur la base des normes (une borne fontaine pour 300 habitants et un branchement privé pour 10 personnes) et de l'estimation de la population urbaine, on constate un déficit en matière de bornes fontaines et de branchements privés. Les chiffres obtenus sont largement en deçà des normes. En effet, avec une population de 121 903 habitants dans la ville, il fallait 339 bornes fontaines et environ 10 174 branchements privés en 2011.

Les taux d'accès à l'eau potable dans la ville de Ouahigouya sont de 24.69% et 14.48%, respectivement pour les branchements privés et les bornes fontaines. L'accès des populations à l'eau potable est donc problématique dans la ville de Ouahigouya. L'extension urbaine et l'accroissement démographique ne feront qu'aggraver le déficit dans la satisfaction des besoins en eau courante, en témoignent les coupures d'eau souvent constatées dans certains secteurs de la ville (notamment entre février et mai correspondant aux périodes sèches et chaudes).

Selon l'enquête ménage 38,2% des ménages disposent de l'eau courante (réseau ONEA) ; 38,5% des ménages s'approvisionnent aux bornes fontaines ; 5,9% des ménages aux forages et 13,7% des ménages s'approvisionnent aux puits. Pour ce qui concerne la distance à parcourir pour avoir accès à une borne fontaine, 26,46% et 13,23% font respectivement 500 et un kilomètre pour accéder à une borne fontaine.

CARTE N°16: ADDUCTION D'EAU DE OUAHIGOUYA

1.2.2. Alimentation en électricité

L'énergie électrique de la ville de Ouahigouya est produite par une centrale thermique de 3.6 MW (3 groupes de 1.2 MW) située au secteur 10. L'énergie produite est distribuée à partir de 79 postes de distribution, dont 43 postes publics, avec 33 postes privés et 3 postes mixtes. La distribution est assurée par un réseau de haute tension (31 552 ml), des lignes mixtes (15 225 ml) et un réseau de basse tension (212 242 ml). La longueur totale de ce réseau aérien, est de 259.019 kilomètres.

Les secteurs 14 et 15 ne sont pas encore desservis en électricité. Pour ce qui concerne les secteurs électrifiées 21,6% des ménages ne possèdent pas l'électricité ; en décembre 2011, la SONABEL enregistrait 11. 116 abonnés.

L'éclairage public est insuffisant et les lampes installées sont pour la plupart défectueuses. Les seuls tronçons routiers éclairés sont:

-le tronçon bitumé de l'axe Ouahigouya-Ouagadougou ;

- le tronçon bitumé allant de la résidence du Gouverneur au stade municipal ;
- la place de la Révolution (éclairée lors de manifestations particulières) ;
- la rue de Chambéry ;
- la rue allant de la borne fontaine du secteur 3, côté jardin du Maire au barrage de Kanazoé ;
- les rues aux alentours du Grand Marché et du marché de Doudoulma ;
- quelques rues à l'intérieur des secteurs 3 et 4.

De sérieux problèmes techniques liés à la vétusté des équipements rendent difficile la satisfaction permanente de la clientèle même si ces dernières années, de nouvelles installations ont été acquises et semblent pouvoir desservir d'autres localités en dehors de Ouahigouya. Le taux de couverture est estimé à 80%, par la SONABEL. Cependant, les coupures d'électricité sont fréquentes pendant la période de chaleur, ce qui influe négativement sur la distribution d'eau potable. La sécurisation de la ville et la promotion des activités nécessitent le développement de l'éclairage public.

CARTE N° 17 : RESEAU D'ELECTRICITE DE OUAHIGOUYA

1.2.3. Télécommunications

1.2.3.1. Réseau téléphonique

On note la présence de lignes fixes de téléphones, de cybercafé dans la ville de Ouahigouya. La ville est également couverte par le réseau de téléphonie mobile à travers les trois opérateurs présents sur le territoire national (TELMOB, CELTEL et TELECEL).

Malgré ces infrastructures et équipements, le développement des télécommunications reste encore faible. Le linéaire des lignes de téléphone fixe dans la ville était de 1 826 ml, d'après les audits urbains municipaux de la commune de Ouahigouya (Septembre 2010).

Les résultats de l'enquête ménage indiquent que 89,5% des ménages de la ville, disposent du téléphone fixe et 88,9% de ces ménages possèdent le téléphone mobile. L'accès à l'Internet est encore limité, les cybers café sont peu nombreux ; la ville compte des cybercafés, presque dans tous les secteurs.

1.2.3.2. Les médias

En matière de couverture radiophonique, la commune de Ouahigouya compte sept (7) radios qui émettent en Fréquence Modulée (FM), ce sont :

-la Radio Amitié ;

- la Radio paysan ;
- la Radio Wendpenga.
- la radio Notre Catholique ;
- la Radio protestante ;
- la Radio musulmane ;
- la Radio rurale.

CARTE N°18 : TELECOMMUNICATION

1.2.4. Assainissement

L'assainissement est un processus par lequel des moyens physiques, institutionnels et sociaux sont mis en œuvre dans différents domaines, tels que l'évacuation des eaux usées et de ruissellement, l'évacuation des déchets solides, des excréta et le traitement de tous les éléments afin de permettre aux personnes de vivre dans un environnement plus sain.

1.2.4.1. Eaux pluviales

Le réseau de drainage a un linéaire de 13 650 mètres linéaires, composé de canaux primaires structurant dont deux sont aménagés. Ce sont les collecteurs :

- C1 qui longe la limite des secteurs 6 et 7 puis traverse le secteur 8, le tout sur environ 1 200 mètres ;
- C2 qui traverse les secteurs 6 et 8 sur environ 1 600 mètres.

Les deux collecteurs se jettent dans le bas fond au nord de la ville. Des canaux secondaires et tertiaires collectent les eaux de pluie, dans les zones d'habitat qu'ils traversent.

L'aménagement de nouveaux collecteurs le long de la route de Ouagadougou, est en cours, entre la nouvelle gare routière et la chambre de commerce et d'industrie.

Les caniveaux existants, généralement à ciel ouvert, restent très souvent encombrés par les déchets solides, les défécations et ne font pas l'objet de curages réguliers. Les eaux usées déversées par les riverains se mêlent aux eaux de ruissellement de telle sorte qu'elles constituent un milieu propice à leur prolifération de maladies.

Ces différents ouvrages n'arrivent pas à drainer correctement les eaux pluviales vers les barrages et bas-fonds, constituant les exutoires. Ainsi, les eaux stagnent dans les zones d'habitation, avec le risque d'inondation.

La mairie avec l'appui des associations intervient ponctuellement pour le curage de ces caniveaux. Pour favoriser un meilleur entretien des canaux de drainage, l'EPCD a mené des études qui ont conduit au financement de campagnes d'animation et de sensibilisation des populations riveraines par l'association ECLA (Etre Comme Les Autres) et le CREPA (formation aux techniques d'animation) ; mais l'état d'entretien des ouvrages reste non

satisfaisant. Les problèmes relatifs à l'évacuation des eaux de pluie dans la ville de Ouahigouya se résument :

- à l'insuffisance d'aménagement des bas-fonds ;
- à l'insuffisance de collecteurs et caniveaux artificiels ;
- au sous dimensionnement des ouvrages existants ;
- au manque de cohérence du réseau existant.

Il se pose donc le problème d'évacuation des eaux, provoquant une forte érosion hydrique et une dégradation de l'ensemble de la voirie.

1.2.4.2. Déchets solides

La gestion des déchets solides se caractérise par la coexistence de trois filières.

- la première filière « traditionnelle » consiste au stockage des déchets dans des tas d'ordures devant la concession. A partir des tas, les ordures sont incinérées ou transférées au champ ou à la décharge. Elle est prédominante dans les quartiers ruraux.

-la deuxième filière «associative par abonnement» propose aux ménages de stocker les ordures dans des fûts poubelles vidées par une association féminine (NEERE) contre paiement d'une redevance mensuelle de 750 à 1000 FCFA. Cette filière couvre 3000 ménages de la ville de Ouahigouya, soit environ 30% de la commune. Les déchets ainsi collectés sont transférés directement dans une décharge autorisée et non aménagée, au secteur 2 (une carrière). Le ramassage de ces ordures est assuré par deux associations, qui se répartissent les secteurs 1, 10, 2, 3 et 4. La première association intervient dans les secteurs n° 1 et 10, et les trois autres secteurs (2, 3 et 4) reviennent à l'autre association. Ces deux associations sont accompagnées par la mairie qui, en régie effectue le ramassage des ordures ménagères à l'aide de deux camions bennes, un tracteur avec charrette et un lève-bac.

-la troisième filière « bacs publics» comprend les dépotoirs sauvages et les bacs publics fixes construits par la mairie dans les quartiers traditionnels. Il existe huit (8) bacs à ordures implantés dans les secteurs 3, 5, 6, 7, 8 et 9 de la ville. Les déchets sont brûlés ou

transférés vers la décharge par la mairie ou des entreprises privées sur commande de la mairie. Les pratiques de compostage artisanal dans des bacs fixes sont très répandues dans la ville, surtout dans les quartiers traditionnels et périphériques.

Les lieux de dépôt des ordures ménagères sont :

TABLEAU N° 13 : LES LIEUX D'EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

N°	Lieux d'évacuation	Pourcentage (°/°)
1	Dans un récipient de stockage	21.6 %
2	Dans un dépotoir sauvage	17.2%
3	Dans un dépotoir contrôlé	15.6%
4	Abonnement à un enlèvement	9%
5	Dans la cour	7.2%
6	Dans la rue	6%
7	Autre	23.3%

Source : Groupement « BadcomConsult – CAU HK » enquête- ménages Janvier 2012

Avec l'appui de la Coopération Suisse à travers la Cellule d'appui à la Gestion Communale (CAGEC) et l'Etablissement Public Communal pour le Développement (EPCD), la commune de Ouahigouya s'est dotée d'un Plan Stratégique de Gestion des Ordures Ménagères (PSGOM) depuis 2006. Ce plan dégage toutes les orientations des actions à mettre en œuvre pour organiser une meilleure gestion des ordures ménagères.

A noter que ce plan souffre du manque de moyen matériel et financier pour son exécution. Les résultats de l'enquête montrent que l'enlèvement des ordures ménagères est assuré à 17,8% par GIE ou association, 7,3% par le service municipal et 67,4% par les membres des ménages eux même. La fréquence des enlèvements est consignée dans le tableau suivant.

TABLEAU N° 14 : FREQUENCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

N°	Fréquence d'enlèvement	Pourcentage (°/°)
1	Chaque jour	24.6 %
2	Chaque 2 jours	8.7%
3	Chaque semaine	22.9%
4	Autre	43.8%

Source : Groupement « BadcomConsult – CAU HK » enquête- ménages Janvier 2012

L'intervention de la mairie et structures organisées dans le ramassage des ordures ménagères est marquée, même si elle reste insuffisante. La ville dispose d'une décharge contrôlée et des infrastructures adéquates pour le stockage des ordures.

1.2.4.3. Déchets liquides

Après Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, l'ONEA a choisi dans le cadre d'un programme national, d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan Stratégique d'Assainissement des eaux usées et excrétas dans les villes de Ouahigouya, Koudougou, Fada N'gourma et Banfora. Cet accord a été marqué à Ouahigouya par la signature d'un protocole de collaboration avec l'ONEA.

On distingue deux (02) types de déchets liquides : les eaux usées et les eaux vannes.

Les eaux usées sont composées des eaux usées domestiques (il s'agit des eaux issues des activités domestiques telles que la vaisselle, la lessive, la cuisine et la douche), des eaux usées hospitalières et des eaux usées de l'aire d'abatage.

La commune de Ouahigouya ne dispose pas de système de drainage et d'assainissement des eaux usées. Les eaux usées provenant de la lessive, des douches, des cuisines sont généralement déversées dans les rues, un coin de la cour ou dans les caniveaux.

Une association de femmes (NEERE) autrefois assurait la collecte des eaux usées des restaurants qu'elle utilisait pour arroser du compost. Faute de site, cette activité est suspendue aujourd'hui.

TABLEAU N° 15 : LA REPARTITION DES MENAGES SELON LE MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

N°	Désignation	Pourcentage (%)
1	Dans la rue	68,1
2	Dans la cour	11
3	Dans les caniveaux	5,7
4	Dans un puits perdu	2,7
5	Autre	12,5

Source : Groupement « BadcomConsult – CAU HK » enquête- ménages Janvier 2012

L'enquête ménages réalisée en 2012, dans la ville, indique que dans 11,7% des ménages, les eaux usées et excréta sont évacués ensemble. Dans ce cas, le principal ouvrage utilisé est la fosse septique (88,5%). Dans le cas contraire (évacués séparément), les eaux usées sont rejetées dans rue, dans la cour, dans les puisards, dans les latrines ou dans les caniveaux.
Les puisards sont couverts à 74,2% et plus de la moitié sont aménagés (65,9%). Les modes de gestion des eaux usées, sont à la source de nombreux problèmes d'environnement (dégradation du cadre de vie, pollution de la nappe phréatique etc.), d'hygiène et de santé.

1.2.4.4. Excrétas et eaux vannes

La gestion des excrétas et des eaux vannes est assurée par un système d'assainissement de type individuel. Selon l'enquête ménages 82% des ménages disposent de latrines. Les latrines traditionnelles représentent 69,2%, les latrines améliorées, 22,2% et les toilettes avec chasse d'eau 1,2% des ménages.
A noter que toutes les formations sanitaires sont équipées de latrines modernes. Cependant, 20% des latrines scolaires sont en mauvais état et plusieurs lieux publics de la commune de Ouahigouya ne disposent pas de latrines.
Il ressort de l'enquête que 90,5% des ménages disposent d'un WC. Pour les ménages n'en disposant pas, les populations se soulagent directement dans la nature (78,9%) ou chez le voisin (10%). 3,43% de ces ménages, utilisent les WC publics.

La répartition des ménages selon le type de WC (aisance) est la suivante :
- latrines traditionnelles : 61,8% ;
- latrines améliorées : 24,7%;
- fosses septiques : 12,5% ;
- toilettes à chasse eau : 0,1%.

Les latrines sont vidées par les vidangeurs manuels et le camion citerne de la Mairie. Rappelons que c'est le seul camion à la disposition de toute la ville. Il n'existe pas de textes spécifiques réglementant la gestion des boues de vidange dans la commune. C'est pourquoi on les retrouve partout dans la ville. Néanmoins au niveau national, il existe quelques

textes de portée générale tels que les codes de l'environnement, de l'eau, de la santé publique qui contiennent des dispositions relatives à la protection de l'environnement.

TABLEAU N° 16 : LA REPARTITION DES MENAGES SELON LE MODE DE VIDANGE DES WC

N°	Désignation	Pourcentage (°/°)
1	Service d'enlèvement	55.4
2	En jetant dans un champ	17.7
3	En jetant dans la rue	8.7
4	Autres	18.2

Source : Groupement « BadcomConsult – CAU HK » enquête- ménages Janvier 2012

Les boues de vidange sont déversées dans les rues – pour la vidange manuelle – et dans au moins 14 sites de dépotage non aménagés situés en périphérie immédiate de la ville. Les pratiques de récupération des boues séchées ou de compostage artisanal des boues sont répandues dans la commune et participent pour beaucoup à l'amendement des champs de cultures et des périmètres maraîchers. Le problème de péril fécal constitue un risque pour les populations, avec la pollution la nappe.

2. LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

Il s'agit des équipements de superstructures assurant à l'ensemble de la collectivité des services multiples : administration, éducation, culture, sports, loisirs, cultes etc.
Le Yatenga demeure le cœur de la Région étant donné l'importance des infrastructures de développement qui y sont localisées. Ouahigouya, en tant que capitale de la province, accueille l'essentiel de ces infrastructures.

2.1. Equipements administratifs

Ils se résument aux représentations des services aux niveaux régional, provincial et départemental. S'y ajoutent les services communaux et les sièges des projets, ONG et autres

partenaires au développement. Ils sont concentrés dans les secteurs n°1, 2, 3, 7, 10 et sur l'axe Ouahigouya – Mopti.

Les principaux équipements administratifs dans la ville de Ouahigouya sont :

- le Gouvernorat de la Région du Nord ;
- le Haut Commissariat de la Province du Yatenga;
- la Sous préfecture ;
- le palais de justice ;
- la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat du Nord (DRUH) ;
- la Direction Régionale des Ressources Animales (DRRA) ;
- la Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DREBA) ;
- la Direction Régionale de la Santé (DRS) ;
- la Direction Régionale de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (DRESSRS) ;
- la Direction Régionale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (DRASSN) ;
- la Direction Régionale du Travail et de la sécurité sociale (DRTSS);
- la Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement (DRID);
- la Direction Régionale des Impôts ;
- la Direction Régionale du Contrôle Financier ;
- la Direction Régionale de l'Economie et de la Planification (DREP) ;
- la Direction Régionale de la Promotion de la Femme (DRPF) ;
- la Direction Régionale de la Jeunesse et de l'Emploi (DRJE) ;
- la Direction Régionale du Budget (DRB) ;
- la Direction Régionale des Sports et Loisirs (DRSL),
- la Direction Régionale de la Fonction Publique et de la Reforme de l'Etat.
- la Direction Régionale de l'Environnement et le Cadre de Vie (DRECV) ;
- la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydrauliques et Ressources Halieutiques (DRAHRH) ;
- la Trésorerie Régionale ;
- le Palais de justice;
- OFNACEP ;
- SAP ;

- la Division Fiscale de Ouahigouya ;
- le camp des Douanes ;
- la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- la Radio Télévision du Burkina (RTB) ;
- la Météorologie nationale ;
- l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) ;
- l'Office National des Télécommunications (ONATEL) ;
- la Société Nationale des Postes (SONAPOST) ;
- la Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL).
- l'Agence Nationale Pour l'Emploi ;
- le CAMEG ;
- le conseil régional.
- la mairie et ses services communaux localisés au secteur 7 de la ville.

Les ONG, Projets et Associations sont entre autres :

- le Programme National de Gestion des Terroirs phase 2 (PNGT II) ;
- le Projet Sécurité Alimentaire par la Récupération des Terres Dégradées (PSA/RTD) ;
- le Programme de Développement Rural Durable (PDRD);
- le Programme d'Appui aux Filières Agro Sylvo Pastorales (PAFASP);
- l'Association Aide au Yatenga (AAY) ;
- l'Association Evangélique des Assemblées de Dieu (AEAD) ;
- l'Alliance Internationale pour le Développement Agro Sylvo pastoral (AIDAS).

CARTE N°19 : EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

2.2. Equipements scolaires et de formation

2.2.1. Préscolaire

Les écoles maternelles, encore appelées Centre d'Eveil et d'Education Préscolaire (CEEP), sont au nombre de dix (10) dans la commune de Ouahigouya, dont trois (3) publiques et sept (07) privées.

Tous ces établissements se trouvent dans la ville de Ouahigouya. Le tableau ci-après donne l'état des écoles maternelles de la ville de Ouahigouya 2012.

TABLEAU N°17 : ECOLES MATERNELLES EN 2012 DANS LA VILLE DE OUAHIGOUYA

Secteurs	Etablissements et statuts
CEEP publiques	
III	Garderie S 3
X	Garderie S 10
XIII	Garderie S 13
	CEEP privées
I	Garderie AEFAC Garderie SOS Enfant Garderie Mangda
III	Centre Saint Marius
X	Garderie ZOODO Centre Sainte Thérèse
Total	10

Source : Groupement « BadcomConsult – CAU HK » Etudes SDAU 2012

Les centres d'éveil privés sont les plus nombreux. Les centres d'éducation de la petite enfance sont inégalement répartis, et le centre ville (noyau) en est totalement dépourvu.

2.2.2. Enseignement primaire

Les statistiques de la direction régionale de l'enseignement du Nord indiquent globalement une augmentation d'une année à l'autre du nombre d'écoles primaires, de salles de classes ainsi que des effectifs dans la province du Yatenga.

La commune de Ouahigouya dispose de 4 circonscriptions d'enseignement de base (CEB). Pour l'ensemble des 4 circonscriptions, à la rentrée 2010-2011, le nombre d'écoles primaires et les effectifs pour les élèves et les enseignants, sont consignés dans le tableau suivant :

TABLEAU N°18 : EVOLUTION DES INFRASTRUCTURES, DES EFFECTIFS DU PERSONNEL ET DES ELEVES DU PRIMAIRE DANS LA COMMUNE

Année scolaire		2008-2009			2009-2010			2010-2011		
Statut		Public	privé	Total	Public	privé	total	Public	Privé	total
INFRASTRUCTURES										
Nombre d'établissements		65	46	111	66	46	112	71	47	118
Nombre classes		337	161	498	348	147	495	383	163	546
ELEVES										
Effectif élèves	Garçons	10924	2706	13630	10787	2801	13588	11955	3012	14967
	Filles	10714	2340	13054	10577	2392	12969	11947	2834	14781
	Total	21638	5046	26684	21364	5193	26557	23902	5846	29748
PERSONNEL ENSEIGNANT										
Effectif total de maitres	Homme	305	127	432	282	139	421	238	127	365
	Femme	258	22	280	238	39	277	195	38	233
	Total	563	149	712	520	178	698	433	165	598

Source: DREBA/Nord

La ville de Ouahigouya compte trente sept (37) écoles primaires ; dont dix (10) écoles privées. Les écoles primaires privées aux secteurs n°2 et 14, concernent respectivement l'enseignement franco arabe et des enfants sourd muets et mal entendant.

A l'exception des secteurs n° 9, 12 et 15, tous les secteurs urbains disposent d'écoles primaires publiques. Par contre les secteurs centraux (4, 5, 6, 7, 8 et 9) sont dépourvus d'écoles primaires privées. Il en est de même pour les secteurs n° 11, 13 et 15.

TABLEAU N°19 : LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES PUBLICS DANS LA VILLE ET ENVIRONS

N°	LOCALISATION	CEB	ECOLE	STATUT
1	Secteur 4	Ouahigouya 1	Basnere	Publique
2		Ouahigouya 1	Souli B	Publique
3	Gondologo	Ouahigouya 1	Gondologo	Publique
4	Gourga	Ouahigouya 1	Gourga	Publique
5	Tougouzagué	Ouahigouya 1	Tougouzagué	Publique
6	Secteur 3	Ouahigouya 1	Secteur 3	Publique
7	Oufré	Ouahigouya 1	Oufré	Publique
8	Secteur 2	Ouahigouya 1	Ypaala	Publique
9	Secteur 3	Ouahigouya 1	WendPengré	Publique
10	Secteur 13	Ouahigouya 1	Peela 2	Publique
11	Secteur 1	Ouahigouya 1	Souli "A"	Publique
12	Secteur 4	Ouahigouya 1	BangrNooma	Publique
13	Secteur 10	Ouahigouya 2	Ecole Annexe	Publique
14	Secteur 10	Ouahigouya 2	Bangarin 1	Publique
15	Secteur 10	Ouahigouya 2	Bangarin 2	Publique
16	Secteur 7	Ouahigouya 2	Bimbilin A	Publique
17	Secteur 7	Ouahigouya 2	Bimbilin B	Publique
18	Secteur 7	Ouahigouya 2	Bimbilin C	Publique
19	Secteur 7	Ouahigouya 2	Bimbilin D	Publique
20	Secteur 8	Ouahigouya 2	Mossin	Publique
21	Secteur 5	Ouahigouya 2	Neerwaya	Publique
22	Secteur 6	Ouahigouya 2	Relwende	Publique
23	Secteur 14	Ouahigouya 2	Ecole Sananga	Publique

24	Secteur 14	Ouahigouya 2	Siguivousse	Publique
25	Secteur 7	Ouahigouya 2	Teegwende	Publique
26	Secteur 10	Ouahigouya 2	WendKonta	Publique
27	BogoyaBinda	Ouahigouya 3	BogoyaBinda	Publique
28	BogoyaFoulgo	Ouahigouya 3	BogoyaFoulgo	Publique
29	Bogoya Z	Ouahigouya 3	Bogoya Z	Publique
30	Lilligomdé	Ouahigouya 3	Lilligomdé	Publique
31	Ouattinoma	Ouahigouya 3	Ouattinoma	Publique
32	Poedogo	Ouahigouya 3	Poedogo	Publique
33	Toessin	Ouahigouya 3	Toessin	Publique
34	Issigui	Ouahigouya 4	Issigui	Publique
35	Saye	Ouahigouya 4	Saye	Publique
36	Somiaga	Ouahigouya 4	Somiaga "A"	Publique
37	Somiaga	Ouahigouya 4	Somiaga "B "	Publique
38	Somiaga	Ouahigouya 4	Somiaga "C "	Publique

Source : Groupement « BadcomConsult – CAU HK » Etudes SDAU 2012

TABLEAU N°20: LOCALISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES PRIVES URBAINS

N°	Etablissements	Statut	Localisation
01	Evangélique	Privé	Secteur 10
02	Gal Yam	Privé	Secteur 10
03	SOS enfants	Privé	Secteur 01
04	Complexe Zoodo	Privé	Secteur 01
05	Adventiste	Privé	Secteur 02
06	Saint Marius	Privé	Secteur 03
07	OumouKoulsoum	Privé	Secteur 02
08	Sourd Muet et mal entendant	Privé	Secteur 14
09	BilfouBilfou	Privé	Secteur 12
10	Mangda	Privé	Secteur 01

Source : Groupement « Badcom Consult – CAU HK » Etudes SDAU 2012

2.2.3. Enseignement secondaire

Le périmètre urbain de Ouahigouya compte vingt trois (23) établissements secondaires consacrés à l'enseignement général, technique et franco-arabe.

Les écoles secondaires privées au nombre de dix neuf (19), représentent la majorité de ces établissements secondaires. Trois établissements secondaires, sont consacrés à l'enseignement du franco arabe. Toutefois on constate l'absence d'écoles secondaires dans le noyau ancien (secteurs n° 4, 5, 6, 7, 8 et 9) et à la périphérie (secteurs 14 et 15).

TABLEAU N°21: LA SITUATION DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES DANS LA VILLE DE OUAHIGOUYA

N°	Etablissement	Statut	Localisation
1	Lycée Yadéga	Public	Secteur n°3
2	Lycée Yamwaya	Public	Secteur n°10
3	Lycée moderne de l'amitié	Privé	Tougouzagué
4	Centre d'excellence	Privé	Secteur n°1
5	Collège p. Abdoul Fathi	Privé	
6	Collège naba – tigré	Privé	Secteur n°10
7	Sainte marie	Privé	Secteur n°2
8	Wendlamita	Privé	Secteur n°1
9	Académie syldep	Privé	Secteur n°11
10	Collège nabil nour	Privé	Secteur n°10
11	Complexe zoodo	Privé	Secteur n°1
12	Lycée municipal	Semi - public	Secteur n°2
13	C. S rénovation	Privé	Secteur n°11
14	Lycée el sadhaî	Privé	Secteur n°1
15	Petit séminaire	Privé	Saye
16	Lycée teeltaba	Privé	Secteur n°1
17	Lycée charle foyers	Privé	Secteur n°12
18	Sabil el nadjia	Privé	Secteur n°2
19	Sabil el 13	Privé	Secteur n°13
20	Miftah el ouloum	Privé	Secteur n°2
21	Naaba - tissé	Privé	
22	Lycée provincial yamdenda	Privé	Secteur n°6
23	Ceg de bogoya	Public	Bogoya

Source : Groupement « BadcomConsult – CAU HK » Etudes SDAU 2012

TABLEAU N°22 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL ET DES ELEVES DU SECONDAIRE GENERAL DE 2007 A 2010

Année scolaire		2007-2008			2008-2009			2009-2010			2009-2010		
Statut		Public	privé	total	Public	Privé	total	Public	privé	total	Public	privé	total
INFRASTRUCTURES													
Nombre d'établissements		03	07	10	05	10	15	05	12	17	05	15	20
Nombre classes		69	57	126	-	-	-	85	98	183	85	106	191
EFFECTIFS DES ELEVES													
Post-Primaire	Garçon	2250	1347	3597	2136	1509	3645	2281	1786	4067	2500	2356	4856
	Filles	1715	1550	3265	1740	1746	3486	1910	2131	4041	2057	2724	4781
	Total	3965	2897	6862	3876	3255	7131	4191	3917	8108	4557	5080	9637
Secondaire	Garçon	907	471	1378	942	424	1366	1022	574	1596	1064	871	1935
	Filles	299	357	656	385	376	761	424	452	876	429	604	1033
	Total	1206	828	2034	1327	800	2127	1446	1026	2472	1493	1475	2968
Effectif Total des élèves	Total	5171	3725	8896	5203	4055	9258	5637	4943	10580	6050	6555	12605
	% Filles	39,0%	51,2%	44,1%	40,8%	52,3%	45,9%	41,4%	52,3%	46,5%	41,0%	50,7%	46,1%
PERSONNEL													
Personnel Enseignant	Homme	110	14	124	-	-	-	93	65	158	93	65	158
	Femme	111	10	121	-	-	-	28	11	39	28	11	39
	Total	221	24	245	-	-	-	212	76	197	121	76	197
Personnel administratif	Homme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	37	47	84	-	-	-	49	83	132	49	87	136

Source: DR/MESSRS/Nord

L'effectif total pour le secondaire général en 2010, donnait 12 605 élèves dont 46,1% de filles. Pour le personnel enseignant, les femmes représentent 19,8%.

TABLEAU N°23 : EFFECTIF DES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE DE 2008 A 2011

SEXE			Masculin	Féminin	Total
2008-2009	Cycle court (CAP ; BEP)	Public	138	115	253
		Privé	59	229	288
		Total	197	344	541
	Cycle long (2nd - Tle)	Public	0	0	0
		Privé	22	58	80
		Total	22	58	80
2009-2010	cycle court (CAP ; BEP)	Public	130	106	236
		Privé	51	217	268
		Total	181	323	504
	Cycle long (2nd - Tle)	Public	00	00	00
		Privé	12	17	29
		Total	12	17	29
2010-2011	Cycle court (CAP ; BEP)	Public	138	115	253
		Privé	59	229	288
		Total	197	344	541
	Cycle long (2nd - Tle)	Public	00	00	00
		Privé	22	58	80
		Total	22	28	80

Source: DR_MESSRS/N

2.2.4. Écoles de formation

Les écoles de formation de la ville de Ouahigouya sont l'école nationale de formation des enseignants du primaire (ENEP) publique, dans la zone non lotie du secteur 10 ; l'école nationale de formation des enseignants du primaire (ENEP) privé, au secteur 2 et l'école nationale de santé publique (ENSP), au secteur 10.

2.2.5. Enseignement supérieur

Au niveau de l'enseignement supérieur, selon les données de la DR/MESS, la province du Yatenga comptait en 2010 deux établissements d'enseignement supérieur et deux écoles professionnelles. Tous les équipements de l'enseignement supérieur se situent dans la ville Ouahigouya Il s'agit de l'institut supérieur de gestion de Ouahigouya (ISGO), localisé sur la route de Bobo dioulasso et de l'ITMD.

Le secteur 4 accueille un institut privé de gestion, assurant les cours à distance avec son siège à Ouagadougou. A ce niveau aussi, le privé domine et l'université qui reste la seule structure publique, n'a pas de site. Elle est provisoirement implantée dans la cour de l'ex lycée professionnel de Ouahigouya. A noter aussi, la construction en cours d'une université privée à côté du nouveau CHR, au secteur 1.

TABLEAU N°24: LA SITUATION DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (INSTITUTS ET UNIVERSITE)

N°	Etablissement	Statut	Localite
1	ISGO	Privé	Secteur n° 13
2	ITMD	Privé	Secteur n°06
3	Université polytechnique de ouahigouya	Publique	Secteur n°10

Source : Groupement « BadcomConsult – CAU HK » Etudes SDAU 2012

En somme, le noyau et les secteurs non lotis, sont mal desservis en équipements scolaires qui sont concentrés dans les secteurs n°1, 2, 3, 10 et 13.

Il ressort des enquêtes ménages, que 68,9% des ménages sont satisfaits des équipements scolaires.

2.3. Equipements de santé

Selon la direction régionale de la santé du Nord, la province du Yatenga comptait en 2010 un CHR, un CMA, 60 CSPS, 19 dispensaires et maternités isolées. Au niveau de la commune de Ouahigouya, les formations sanitaires se repartissent comme suit :

TABLEAU N° 25 : LES EQUIPEMENTS DE SANTE DE LA COMMUNE

Formations sanitaires Communales	Nombres
Formations sanitaires publiques	20
CSPS	16
Dispensaires	2
Maternité	2
Formations sanitaire privées	5
Cabinets de soins de santé	3
Centres médicaux	2

Source : Données district de Ouahigouya, 2011.

Selon les données recueillies, au niveau du district sanitaire de Ouahigouya, la commune de Ouahigouya compte 20 formations sanitaires publiques (16 CSPS, 2 dispensaires et 2 maternités) et cinq (05) formations sanitaires privées constituées de cabinets de santé et de centres médicaux. Les formations sanitaires publiques sont reparties dans huit (08) secteurs de la commune urbaine et 11 villages rattachés à la commune.

TABLEAU N°26 : LES INFRASTRUCTURES DE SANTE DE LA COMMUNE DE 2008 A 2010

SANTE	Année	2008	2009	2010
Superficie Km^2		537,24	537,24	537,24
Population		131829	135381	165581
CSPS + Dispensaire et Maternité isolés	Nombre	30	31	16
	Rayon (Km)	2,39	2,35	3,27
	Ratio (Habitants/service)	4394	4367	10348
CSPS	Nombre	12	13	16
Dispensaire isolé	Nombre	6	6	3
Maternité isolée	Nombre	5	5	3
Structure de soins privés	Nombre	7	7	7
Officine privée	Nombre	3	3	3
Dépôt MEG public	Nombre	-	-	-
Dépôt privé	Nombre	-	-	-

Source**:** DS/OHG

La ville de Ouahigouya compte vingt une (21) infrastructures de santé. Il s'agit de :

- deux (2) centres hospitaliers régionaux;
- huit (8) centres de santé de promotion sociale (CSPS) urbains ;
- un centre pédiatrique persis avec antenne chirurgical ;
- un centre médical AMMIE ;
- quatre (4) cabinets de soins ;
- deux (2) pharmacies et une dizaine de dépôts pharmaceutiques.

TABLEAU N° 27 : INFRASTRUCTURES SANITAIRES DE LA VILLE DE OUAHIGOUYA

N°	Structure	Statut	Localisation
01	Centre pédiatrique persis avec antenne chirurgical	Privé	Secteur 10
02	Centre médical ammie	Privé	Secteur 07
03	Cabinet de soins tegwendé	Privé	Secteur 10
04	Cabinet de soins lzo	Privé	Secteur 10
05	Cabinet de soins kaboré	Privé	Secteur 03
06	Pharmacie avec laboratoire nayorsba	Privé	Secteur 03
07	Pharmacie wendrabo avec laboratoire	Public	Secteur 06
08	CHR	Public	Secteur 10
09	CHR	Public	Secteur 01
10	CSPS kapalin	Public	Secteur 04
11	CSPS bingo	Public	Secteur 07
12	CSPS naba tigré	Public	Secteur 08
13	CSPS zoodo	Public	Secteur 02
14	CSPS gondolgo	Public	Secteur 12
15	CSPS somiaga	Public	Somiaga
16	CSPS bogoya	Public	Bogoya
17	CSPS lazaré	Public	Secteur 01
18	Maternité souli	Public	Secteur 10
19	CSPS ouffré	Public	Secteur 11
20	Maternité secteur 05	Public	Secteur 05
21	CSPS tougouzagué	Public	Tougouzagué

Source : Groupement « BadcomConsult – CAU HK » Etudes SDAU 2012

La répartition du personnel médical est consignée dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU N°28 : REPARTITION DU PERSONNEL MEDICAL ET PARA MEDICAL DU CHR DE 2008 A 2010

Personnel	Années		
	2008	2009	2010
Médecin			
Médecin Généraliste M.G	3	6	5
Médecin Chirurgien	3	2	2
Médecin gynécologie obstétrique	2	2	2
Médecin Ophtalmologie	1	1	1
Médecin Pédiatre	2	2	2
Médecin ORL	0	1	0
Médecin Anesthésiste réanimateur	0	1	1
Médecin total	11	15	13
Attaché de Santé			
Attaché Santé /Odontostomatologie	6	6	6
Attaché Santé/Ophtalmologie	5	6	6
Attaché Santé/ ORL	5	4	6
Attaché Santé/pédiatrie	3	2	2
Attaché Santé/santé mentale	2	3	-
Attaché Santé/SIO	1	1	-
Attaché Santé en santé et sécurité au travail	2	2	2
Attachés de santé/anesthésie-réanimation	9	11	13
Attachés de santé/chirurgie	5	7	9
Attachés de santé/épidémiologie	1	2	0
TOTAL ATTACHES DE SANTE	39	44	44
Préparateur d'État en Pharmacie PEP	2	2	2
Pharmacien	2	2	2
Chirurgien dentiste	1	2	2

Personnel	Années		
	2008	2009	2010
Technologiste Biomédical	1	1	6
Technicien de Laboratoire Médical	11	11	5
Infirmier Diplômé d'État	26	32	30
Sage femme Maïeuticien d'État	11	17	17
Infirmier Breveté	11	10	9
Agent Itinérant de Santé A.I.S	1	1	1
Aide soignant A S	0	1	1
Accoucheuse-Auxiliaire	0	0	0
Garçon/ fille salle GS/FS	19	20	20
Chauffeur	4	4	3

Source: CHR/Ouahigouya

CARTE N°20 : EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET DE SANTE

2.4. Equipements socio-culturels et sportifs

La ville dispose d'un stade municipal au secteur 7. Il existe également un centre de formation de football, dénommé centre « Naaba Kango ». La maison de jeunes se situe au secteur 7 de la ville de Ouahigouya. Les équipements culturels de la ville sont :

- ✓ la maison des jeunes et de la culture au secteur 10 ;
- ✓ la maison de la femme au secteur 13 ;
- ✓ la maison de la femme pour l'association des femmes Burkinabé de Ouahigouya (AFBO), au secteur 1 ;
- ✓ le cinéma Palace au secteur 6;
- ✓ le cinéma Yadega au secteur 3;
- ✓ la salle de spectacle au secteur 2 ;
- ✓ la salle de spectacle dans la maison de jeunes et de la culture ;
- ✓ le centre de lecture et d'animation communautaire (CLAC) au secteur 3 ;
- ✓ la bibliothèque municipale au secteur 7.

La commune enregistre des infrastructures sportives dans certaines structures scolaires et universitaires. Des terrains de football sont prévus par les opérations de lotissements à travers la ville. Cependant, leur niveau d'aménagement n'est pas satisfaisant. Les principaux équipements sportifs de la ville sont :

- ✓ le stade municipal clôturé, au secteur 7 ;
- ✓ le centre de formation de football « Naaba Tigré », au secteur 1.

Les équipements culturels et sportifs de la ville sont inégalement répartis, et leur nombre est insuffisant (surtout ceux consacrés aux sports) par rapport à l'étendue de la ville. L'amélioration de l'existant et la création d'autres structures adaptées s'imposent, pour la satisfaction des besoins. Il ressort des enquêtes ménages, que la majorité des ménages sont satisfaits des équipements sportifs et culturels (stade, centre culturel, maison des jeunes et cinéma). Cependant, les défis restent l'aménagement, la salubrité, l'entretien, l'apport d'équipements et d'infrastructures adaptés.

2.5. Equipements hôteliers

Dans la ville, certains services déconcentrés et associations/ONG possèdent des maisons de passage. Ces infrastructures abritent souvent les grandes rencontres et manifestations communales, régionales et nationales (séminaires, ateliers, conférences, compétitions sportives et culturelles).

TABLEAU N° 29 : SITUATION DES STRUCTURES D'HEBERGEMENT DE LA VILLE

Secteurs	Structures d'hébergement
I	Croix rouge – Services (DREBA et Agriculture)
II	Auberge Wendpouiré – hôtel Zana – Six S – ECLA – Hôtel Nomseré – Auberge pacifique – Centre des Soeurs – centre d'accueil Louis DURIEUX
III	Résidence Bangrin
IV	Hôtel Amitié – Hôtel Liberté
V	Hôtel Amitié
VI	Auberge populaire
IX	Hôtel Colibri
X	Hôtel colombe – Hôtel dunia – Services (DREP, TP et Trésor)
XIII	Toyoko – Motel khamegue -
Total	24

Source : Groupement « BadcomConsult – CAU HK » Etudes SDAU 2012

CARTE N°21 : EQUIPEMENTS SPORTIF, CULTUREL, DE LOISIR ET D'ACCUEIL

2.6. Les équipements militaire et paramilitaire

La brigade des sapeurs pompiers est installée à Ouahigouya depuis 1997. Forte d'un effectif de 68 personnes, elle dispose seulement de deux véhicules d'intervention dont deux ambulances et un engin d'incendie. Les principaux équipements militaire et paramilitaire de la ville de Ouahigouya sont :

- la gendarmerie au secteur 2 ;
- la prison au secteur 2 ;
- le camp des gardes au secteur 2 ;
- Le camp militaire au secteur 14;
- La direction régionale de la police nationale (DRPN) au secteur 7 ;
- le commissariat de police au secteur 6 ;
- les sapeurs pompiers au secteur 6 ;

Pour la sécurité de proximité (police), les équipements sont insuffisants.

2.7. Les équipements cultuels et cimetières

Le village de Saye accueille une zone de pèlerinage aménagée, entourée d'une trame verte, où il est interdit de couper les arbres. En plus, dans la ville, la grande mosquée de vendredi se trouve au quartier Bobo, non loin de la tombe de « Naaba Kongo ». Il existe un centre islamique (yaatuuma) au secteur 2.

Il existe des mosquées de quartier et églises dans certains secteurs de la ville. Les bois sacrés se trouvent aussi dans presque tous les secteurs de la ville.

La commune de Ouahigouya compte 15 cimetières dont 7 sont situés en pleine agglomération (5 sont utilisés actuellement) et 8 dans les secteurs ruraux. La plupart de ces cimetières ne sont pas délimitées. Le bornage de tous les domaines réservés aux cimetières s'impose afin de pallier le problème d'exploitation anarchique de l'espace et une exploitation rationnelle de l'espace. Ces lieux sont inaccessibles en hivernage. A cause du mauvais état des routes.

CARTE N°22 : EQUIPEMENTS CULTUELS ET CIMETIERES

2.8. Les équipements marchands

Dans la ville, la plupart des équipements commerciaux sont implantés de part et d'autre de l'axe Ouahigouya – Mopti.

La ville de Ouahigouya compte au titre des équipements marchands :

- trois (3) marchés dont le grand marché avec plus de 1600 boutiques et le marché aux légumes. Ils sont localisés aux secteurs 6, 10 et 13;
- deux (2) gares routières : L'ancienne gare routière au centre ville au secteur 3 et la nouvelle gare sur la route de Ouagadougou, au secteur 1. En plus de ces gare, plusieurs compagnies de transport ont leur propre gare routière ; STAF, TSR, SNTF… ;
- un abattoir semi moderne au secteur 14;
- un parc à bétail au secteur 11(Saye) ;
- des boutiques le long des principales artères de la ville.

Ces équipements sont concentrés au centre ville, à l'exception des infrastructures d'élevage, se trouvant à la périphérie (secteur 11 et secteur14).

Le nombre de marché est insuffisant, par rapport à l'étendue de la ville et les problèmes d'assainissement et d'aménagement sont récurrents.

CARTE N°23 : LES EQUIPEMENTS MARCHANDS

CHAPITRE 6: LA GOUVERNANCE ET LES FINANCES LOCALES

Les finances locales dans leurs grandes masses sont constituées de recettes d'investissement et de fonctionnement et de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

1. GOUVERNANCE LOCALE

La gouvernance locale désigne, dans le cadre de l'action publique, le développement des processus permettant de fonder adéquatement les décisions et d'accompagner leur mise en œuvre, éclairée par l'association de tous les acteurs. En matière de gouvernance locale, les mécanismes de participation sont des éléments essentiels dont l'enjeu et la difficulté sont d'associer toutes les forces vives concernées.

La gouvernance locale s'exerce au Burkina Faso à travers une organisation administrative à deux variantes : la déconcentration et la décentralisation.

1.1. La déconcentration

L'exercice du pouvoir local dans la commune se fait sous la tutelle de l'Etat central à travers la déconcentration. La commune de ouahigouya du fait de son statut de chef-lieu de province et de région abrite plusieurs structures déconcentrées qui participent à la consolidation de la gouvernance locale.

Le département en tant que circonscription administrative est dirigé par le préfet de ouahigouya. Le chevauchement des territoires communal et départemental fait du Préfet de ouahigouya le premier répondant de proximité de la déconcentration. On note du fait du cumul des statuts de la ville de ouahigouya, la présence des structures d'administration du territoire comme le Haut-commissariat et le Gouvernorat.

Plusieurs autres services déconcentrés des ministères et institutions de l'Etat soutiennent à divers niveaux la gouvernance. Certains ont un niveau de déconcentration avancé jusqu'au niveau départemental. Il s'agit des structures de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et l'hydraulique, des ressources animales, de l'action sociale, de la sécurité. Outre ces

structures, on compte la présence de la Direction Régionale de l'Economie et de la Planification qui assure la cohérence des interventions dans la région.

Le gouvernorat, le Haut-commissariat et la préfecture correspondent à un niveau de découpage administratif. D'autres structures d'envergure régionale telles que la Gendarmerie, la Police Régionale, la Douane, l'Armée, la Trésorerie Principale et la Division Fiscale, le Tribunal de Grande Instance de Ouahigouya, la Maison d'Arrêt et de Correction témoignent de l'importance de la ville en tant que chef lieu du Nord.

A ces structures, il faut ajouter les projets dont les actions contribuent au développement de la commune. Toutes ces structures bien que rattachées à leur ministère de tutelle sont sous l'autorité du gouverneur de la région.

1.2. La décentralisation

Dans le cadre de la décentralisation, la commune de Ouahigouya qui était à son troisième conseil Municipal jusqu'en 2012 compte cent douze conseillers dont vingt neuf femmes, repartis sur les trente sept villages et les quinze secteur de la commune. Bien avant les dernières élections qui ont consacré la communalisation intégrale du Burkina Faso, l'institution municipale de Ouahigouya dans son rôle régalien s'est forgé une structuration qui lui permet de gérer au mieux les question de développement en attendant le transfert effectif des moyens et des compétences. Cette structure enveloppée dans un organigramme se présente suivant l'Arrêté n° 000004/CO/OHG portant organisation de la Mairie de Ouahigouya, comme suit :

- Le Cabinet du Maire
- Le Secrétariat général
- Les services rattachés
- Les services d'appui.

Le cabinet du Maire comprend dans sa fonctionnalité, la direction du cabinet, le secrétariat particulier et le protocole.

Le service de communication, les chargés de mission et les conseillers techniques sont des postes non encore pourvus de personnel.

Le secrétariat général est placé sous l'autorité du Secrétaire Général, nommé par le Maire. Il est chargé quant à lui d'organiser et de coordonner les activités des différents services que sont :

- La Direction des affaires Financières et du Budget (DAFB) ;
- La Direction de l'Administration Générale (DAG) ;
- La Direction des Services Techniques Municipaux (DSTM) ;
- La Direction de l'Education, Culture, Sport, Santé (DECSS) ;
- La Direction de la Planification et de la Coopération (DPC).

Les services rattachés sont ceux qui fonctionnent avec une structure de gestion autonome. Leur organisation et leur fonctionnement sont définis par arrêté du Maire. Ce sont principalement :

- La police Municipale ;
- Le Lycée Municipal (Communal) ;
- L'établissement Public communal pour le développement (EPCD) ;
- Le Service Autonome de Gestion des Infrastructures Marchandes de Ouahigouya (SAGIMO) ;
- Le Centre de Formation Professionnel (CFP) ;
- La Maison des Jeunes et de la Culture de Ouahigouya (MJCO).

Quant aux Structures d'appui, elles sont constituées par certains services déconcentrés de l'Etat :

- La Recette Municipale ;
- Le Contrôle Financier ;
- Le service des Impôts ;
- Le Service des domaines.

Exception faite du Receveur Municipal, du Contrôleur financier, du chef de service des impôts, les chefs de service sont nommés par le Maire sur proposition des Directeurs des Services concernés.

Globalement, l'institution municipale compte plus de quatre vingt agents, toutes catégorie confondues, mais force est de reconnaître que la majorité des agents sont de catégories inférieure (C, D, E). Ce qui ne facilite pas toujours le travail de conception au niveau de l'institution et par conséquent influence la bonne maîtrise d'ouvrage communal.

1.3. La mairie

1.3.1. Organisation et fonctionnement

Le Maire constitue l'exécutif municipal. Il comprend plusieurs services (cf. Organigramme). La multiplicité de ces services permet à la mairie d'opérationnaliser les compétences qui lui sont dévolues conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT, 2004) en matière d'aménagement et de développement local.

Il est appuyé dans ses missions de gestion de la municipalité par des agents permanents et contractuels, placés sous l'autorité hiérarchique d'un secrétaire général. Ce personnel connaît une évolution permanente. Cette évolution traduit une dynamique d'ajustement des ressources humaines pour répondre aux besoins des responsabilités croissantes et des prestations attendues de la commune.

Les acteurs impliqués dans la chaîne de la gestion foncière se situent à un double niveau. En application des dispositions de la législation en vigueur, les rôles dans la gestion du foncier urbain sont distribués ainsi qu'il suit :

Le Maire et le conseil municipal assurent, par délibération et par la prise d'actes administratifs :

- l'initiative de l'aménagement des espaces urbains ;
- la gestion des opérations d'attribution des parcelles ;
- l'indication des parcelles attribuées, à la demande des usagers ;
- la délivrance de titres, après instruction technique des dossiers par la recette des domaines et de la publicité foncière ;
- la gestion des litiges de nature foncière.

Le dispositif de gestion du domaine foncier communal de Ouahigouya fonctionne par la production d'actes délibératifs et administratifs, prenant en compte les dispositions de la loi en la matière. Il s'agit :

- des délibérations du conseil municipal ;
- des procès-verbaux d'attribution ;
- des arrêtés d'attribution, de retrait ou de prorogation du délai de mise en valeur, préparés par les commissions concernées ou par les services techniques déconcentrés et soumis à la signature du Maire ;
- des arrêtés du Maire portant mise en place des commissions.

La mairie est dotée d'un bureau des domaines géré par deux agents, au sein du Service des Affaires Economiques. C'est ce bureau qui est chargé de la vérification des dossiers transmis par la recette des domaines et de la publicité foncière avant la signature du Maire. L'insuffisance de compétence en matière de gestion domaniale et foncière est en cours de correction à travers la mise en position de stage de l'agent principal.

Des trois commissions prévues par la réglementation en vigueur, la commission d'attribution et celle d'évaluation et de constat de mise en valeur fonctionnent régulièrement. La commission de retrait n'est pas opérationnelle malgré le taux élevé des parcelles non mise en valeur (la dernière commission de retrait date de 1997, suivie d'une commission de réattribution en 1998). Cette situation s'expliquerait essentiellement par l'extrême délicatesse de la question foncière et par l'impératif de recherche constante d'un climat social apaisé, qui ne permettent pas une application rigoureuse de réglementation en vigueur.

La multiplication des situations litigeuses autour des parcelles a entraîné la commune à mettre en place une commission de règlement des litiges, mais celle-ci ne fonctionne pas, faute de moyens logistiques et pédagogiques.

La recette des domaines et de la publicité foncière a la charge :

- de l'application de la politique fiscale en matière foncière ;
- de l'évaluation et du constat de mise en valeur ;;
- de participer à la commission d'attribution des parcelles;

- de l'instruction des dossiers de demande de parcelles ou de titres de jouissance, lequel est ensuite transmis au Maire, complété par un projet de titre ou d'arrêté d'attribution, pour vérification et signature ;
- de participer à l'identification des parcelles par les attributaires ou les acquéreurs qui en font la demande.

La question de la responsabilité à l'égard des actes signés par le Maire après instruction technique du dossier par la recette des domaines et de la publicité foncière demeure très peu maîtrisée, dans la mesure où elle n'est pas strictement organisée par la loi.

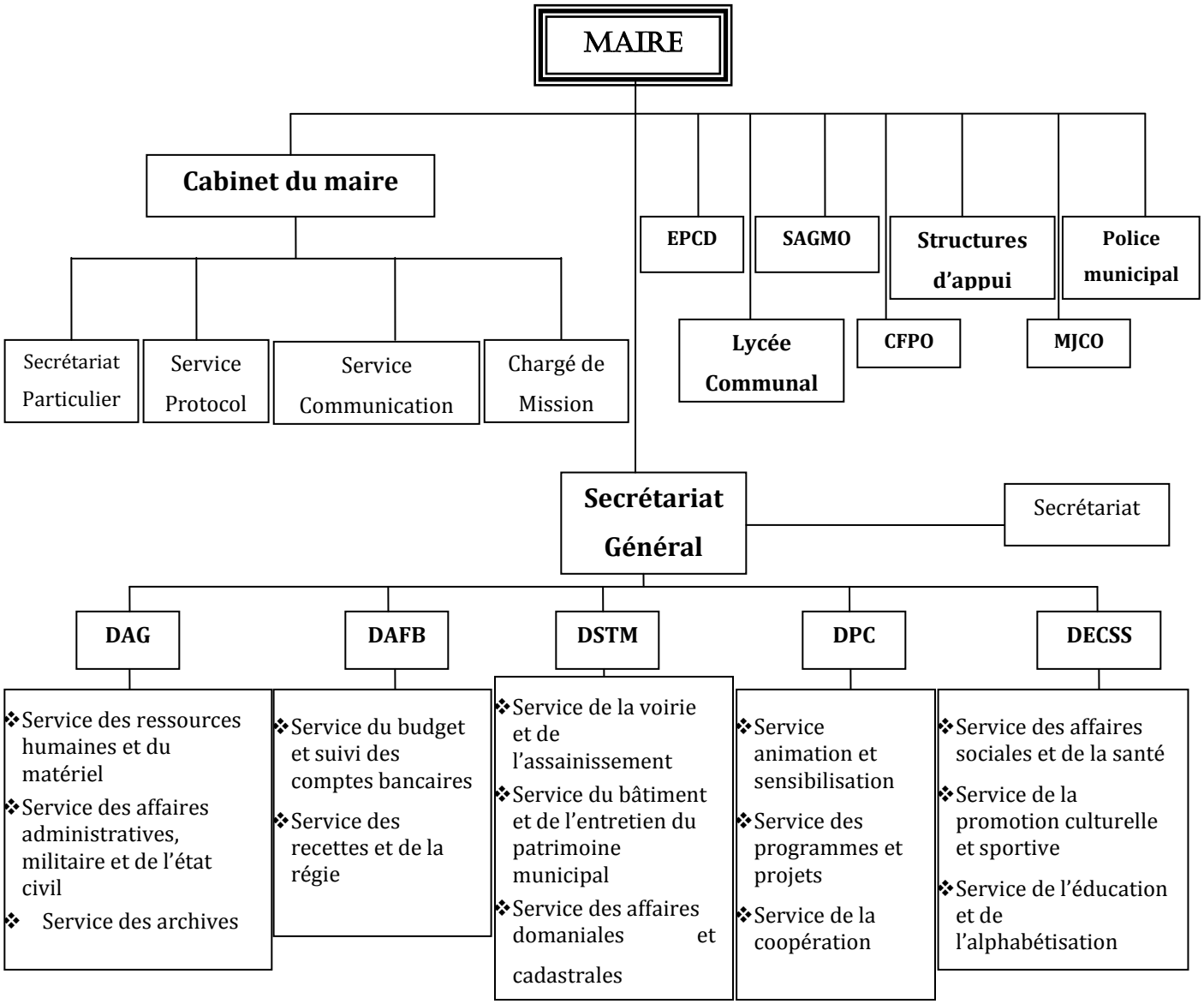

1.3.2. Le partenariat et la coopération décentralisée

Dans le cadre de la Coopération décentralisée entre la ville de Ouahigouya et son homologue de Chambéry, la commune a engagé une certaine organisation en vue de la pleine participation des populations à la gestion communale, notamment au sein des secteurs. Parties du secteur N°9, les structures chargées d'accompagner la municipalité dans le développement de la ville (Comités de Développement des Secteurs : CDS), ont fini par être installées dans tous les secteurs de Ouahigouya suivant un Arrêté pris par le Maire. L'objectif initial de la mise en place de ces structures était d'assurer une meilleure implication de la population à la base à la maîtrise d'ouvrage des actions menées dans leurs secteurs (identification, financement, suivi de la mise en œuvre, entretien post-réalisation). Un autre intérêt majeur de ces structures s'est défini autour d'un rôle de relais entre le Conseil Municipal et les populations à la base. Ce relais devrait permettre d'informer les populations des décisions prises lors des sessions du conseil municipal et de faire remonter les besoins et autres suggestions des populations au niveau du Conseil pour examen et prise en compte éventuel.

Dans leur fonctionnement, les CDS se doivent de promouvoir le développement à la base à travers l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets.
En milieu rurale, il est institué, par la loi, dans les villages autres que les chefs-lieux, un conseil villageois de développement. Le conseil de la collectivité territoriale supervise la mise en place de ces Conseils Villageois de Développement (CVD). Le Conseil Villageois de Développement est chargé sous l'autorité du conseil municipal de :

- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans communaux de développement ;
- contribuer à la promotion du développement local dans le village ;
- participer aux activités des différentes commissions mises en place par le conseil municipal pour la gestion et la promotion du développement local.

Les principaux partenaires de la commune de Ouahigouya dans le cadre du jumelage et de la coopération décentralisée sont :

- Jumelage coopération Nord-Sud avec les villes de Vence (France) et Lahnstaen (Allemagne) ;
- Coopération décentralisée Nord-Sud avec la ville de Chambéry (France) et la Coordination des Communes pour la paie, CoCoPa (Italie) ;
- Jumelage Sud-Sud avec les villes de Mopti (Mali), de Wa (Ghana), de Banfora et Pouytenga (Burkina Faso).

2. LES FINANCES LOCALES

2.1. Analyse de la structure du budget

Le budget de chaque collectivité territoriale prévoit pour une année financière, toutes les recettes et les dépenses de la collectivité, sans contraction entre les unes et les autres. Il est la traduction financière de la tranche annuelle du programme d'action et de développement de la collectivité territoriale (CGCT, Art. 111).

Les recettes sont composées de recettes ordinaires et de recettes d'investissement. Les recettes ordinaires sont structurées en produits de d'exploitation, domaniaux, recouvrement et participation, les taxes et impôts directs et indirects, etc. Quant aux recettes d'investissement, elles sont constituées par : les excédents d'investissements reporté et les subventions et legs.

Au niveau des dépenses, elles sont composées par : les denrées et fournitures, les allocations et subventions, les impôts et taxes, travaux et services extérieurs, participations et contingents, frais de personnels, etc.

On constate que les recettes budgétaires sont essentiellement constituées par les produits d'exploitation 8,78 % entre 2008 et 2010, les impôts, taxes et contributions indirectes (taux) et les impôts, taxes et contributions directes 30,43% entre 2008 et 2010. Tandis que les principales dépenses budgétaires sont dominées par : les denrées et fournitures consommées, les frais du personnel, les frais de gestion et les travaux et services extérieurs.

2.2. Analyse de l'évolution du budget

Les données disponibles montrent que le budget de la commune connaît une évolution positive sur la période 2008-2010 avec un taux d'accroissement moyen de 17,92% par an. En matière de recettes de fonctionnement, le poste le plus important est constitué par les impôts (53,59%), suivi par les produits exceptionnels (12,09%) et les produits du domaine (11,65%). Les recettes de fonctionnement par habitant sont de 5 138 F CFA F CFA.. Les produits fiscaux par habitant sont de 2229 F CFA.

TABLEAU N° 30 : RECETTES DE LA COMMUNE DES EXERCICES 2008 A 2010

Nature des recettes	2008	2009	2010	Total	Moyenne	%
Produits de l'exploitation	25 224 975	38 990 000	27 646 000	91 860 975	30 620 325	8,78
Produits domaniaux	20 992 196	51 808 000	48 993 000	121 793 196	40 597 732	11,65
Produits financiers	0	0	0	0	0	0,00
Recouvrement et participation	2 353 077	10 353 077	100 443 352	113 149 506	37 716 502	10,82
Produits divers	8 420 320	14 600 000	9 066 040	32 086 360	10 695 453	3,07
Impôts-taxes-contributions	92 402 990	126 300 000	99 500 000	318 202 990	106 067 663	30,43
Impôts et taxes indirecte	80 265 036	75 047 500	86 855 500	242 168 036	80 722 679	23,16
Travaux d'équipement en régie	0	0	0	0	0	0,00
Produits exceptionnels	32 253 554	37 020 516	57 163 413	126 437 483	42 145 828	12,09
Produits antérieurs	0	0	0	0	0	0,00
TOTAL GENERAL	261 912 148	354 119 093	429 667 305	1 045 698 546	348 566 182	100,00

Source : DRTCP/N

Les dépenses croissent régulièrement et sont grevées par les dépenses de personnel (32,26%) suivi par les denrées et fournitures (17,05%) puis les travaux et services extérieurs (16,18%). Les dépenses de fonctionnement par habitant sont de 5 282 F CFA, ce qui montre que la commune vit au-dessus de ses moyens

TABLEAU N°31 : REPARTITION DES DEPENSES DE LA COMMUNE EXERCICE BUDGETAIRE 2008 A 2010

Nature des dépenses	2008	2009	2010	Total	Moyenne	%
Denrées et fournitures	25 739 310	36 200 000	110 577 009	172 516 319	57 505 440	17
Allocations-subventions	12 698 100	20 300 000	19 775 500	52 773 600	17 591 200	5,22
Travaux et services extérieurs	37 920 837	50 352 488	75 447 490	163 720 815	54 573 605	16,1
Participation et prestations aux bénéfices de tiers	5 116 626	6 920 000	9 905 000	21 941 626	7 313 875	2,17
Frais de personnel	103 152 354	109 474 534	113 755 307	326 382 195	108 794 065	32,2
Gestion générale et transport	26 227 045	57 376 950	46 112 820	129 716 815	43 238 938	12,8
Frais financiers	4 550 000	5 045 000	9 109 239	18 704 239	6 234 746	1,85
Charges exceptionnelles	600 000	800 000	800 000	2 200 000	733 333	0,22
Excédents ordinaire capitalisé		67 650 121	56 218 900	123 869 021	41 289 674	12,2
total dépenses	216 004 272	354 119 093	441 701 265	1 011 824 630	337 274 877	100

Source : DRTCP/N

Les recettes d'investissement sont relativement consistantes ; cela s'explique par l'approche équipement marchands et le Fonds d'appui au développement économique de la commune (FADEC), que la commune a mis en œuvre et qui commencent à porter des fruits. En 2010, les recettes d'investissement s'élevaient à plus de 811 millions de F CFA contre des dépenses d'investissement de 652 millions de F CFA. Les recettes d'investissement par habitant en 2010 étaient de 9705 F CFA contre des dépenses d'investissement de 7803 F CFA. La commune fait un réel effort d'investissement.

TABLEAU N°32 : RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2008 A 2010

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2008	2009	2010
Dotations	0	118 107 463	600 839 878
Réserves		51 277 316	56 218 900
Participations aux travaux d'équipement	0	48 040 870	154 492 285
Immobilisations financières	0	0	0
Total		217 425 649	811 551 063
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2008	2009	2010
Frais extraordinaires	0	38 712 662	60 834 933
Immobilisations corporelles et incorporelles	123 111 471	35 424 452	22 824 724
Immobilisations en cours	24153248	125 129 021	568 827 228
	147264719	199266135	652486885

Concernant la viabilité et la stabilité financière, sur les quatre années de revue (2007-2010), la commune arrive à dégagé une épargne nette pendant 3 ans. L'année 2008 a été mauvaise. En 2010, l'épargne nette s'élevait à 84,9 millions de F CFA contre 139,9 millions en 2009. La capacité d'investissement était de 896,45 millions de F CFA contre 357,37 en 2009.

La capacité de financement de la commune est de 243,968 millions en 2010 contre 158,10 millions de F CFA en 2009. La commune de Ouahigouya fait preuve d'une relative viabilité financière. Le résultat de clôture (trésorerie) était positif à hauteur de 300,187 millions de F CFA.

TABLEAU N°33 : CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	budget	2007	2008	2009	2010
1	recette de fonctionnement	326 016 853	261 912 148	543 486 703	1 034 529 075
2	dépenses de fonctionnement	280 764 000	339 115 743	403 537 250	949 625 078
3	capacité d'autofinancement (CAF) épargne brute (1-2)	45 252 853	- 77 203 595	139 949 453	84 903 997

CHAPITRE 7 : BILAN DIAGNOSTIC

1. LE MILIEU PHYSIQUE ET LA DEMOGRAPHIE

Composantes	Forces	Faiblesses
Situation géographique	Ville carrefour lié à la présence de plusieurs axes routiers reliant différentes communes à l'intérieur du pays et-frontière avec le mali (favorable aux échanges)	-
Relief	- platitude du site dans la partie sud favorable à l'urbanisation;	-
Hydrographie	présence du Nakambé et de barrages pour l'agriculture urbaine	Présence de zones inondables défavorable à l'urbanisation
Végétation	Existence d'une forêt au secteur 1 d'une superficie d'environ 60 ha	Végétation très peu dense
Démographie	importance de la population active (58,21%.)	Forte proportion de population à charge

2. LE TISSU URBAIN

Forces	Faiblesses
-	-Habitats précaires dans les vieux quartiers et zones non loties ; -Faible densité d'occupation dans la moitié des quinze secteurs ; -présence zones inondables dans les secteurs 10, 9, 8, 4 et 5; -Faible niveau de viabilisation des zones d'habitat périphériques.

3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Secteur primaire		
Composantes	Forces	Faiblesses
Agriculture	-fort potentiel en bas-fonds aménageables pour productions maraichères (forte production de pomme de terre) ; -présence de structures d'encadrement technique et de l'appui conseil aux producteurs ;	-faiblesse des infrastructures nécessaires à la production agricole ; - faible exploitation de la plateforme maraichère ; -faible niveau d'équipements des producteurs ;
Elevage	- existence d'un abattoir semi moderne et d'un marché à bétail; - présence de débouchés pour l'écoulement du cheptel.	- faible niveau d'organisation des producteurs; -difficultés d'accès au crédit ; -absence des infrastructures de conservation des produits dérivés de l'élevage.
Secteur secondaire		
Unités de transformation	Fort potentiel de production maraichère	
Artisanat	-bonne organisation des artisans ; -disponibilité de la matière première ; -existence d'une chambre des métiers ; -existence d'un centre de formation professionnel (CFPO)	-insuffisance d'organisation du secteur ; - absence de zone affectée à l'artisanat ; -faible compétitivité des produits ; -accès difficile de la plupart des artisans aux crédits ;
Secteur tertiaire		
Commerce	- position de ville carrefour; -tradition commerciale de la ville ;	- absence de marchés secondaires ; -installation anarchique de boutiques

	- présence des banques et d'autres institutions financières.	le long du marché; -secteur informel non maîtrisé.
Transport	-présence de gares routières ; -importance nombre de routes Départementales et régionales permettant la desserte de la ville ; -présence de plusieurs sociétés de transport inter-urbain.	- inexistence du transport intra-urbain ; -inexistence du transport aérien ;
Tourisme et hôtellerie	Existence de potentiel touristique	-faible valorisation des sites touristiques ; -faible niveau d'aménagement des sites touristiques ; -inorganisation du secteur ; -faible capacité et de prestation des infrastructures d'accueils ; -insuffisance des équipements hôteliers.

4. LES EQUIPEMENTS

Equipements d'infrastructure		
Composantes	Forces	Faiblesses
Voirie	-	-Insuffisance de voies bitumées ; -impraticabilité des voies du noyau urbain aux villages rattachés du périmètre ; -Occupation anarchique des abords des voies.
Adduction en eau potable	-disponibilité de la ressource en eau de surface; -taux acceptable d'accès en AEP.	-mauvaise répartition des points d'eau ; -faible couverture des réseaux d'adduction d'eau potable.

Energie	-	-insuffisance de la couverture du réseau électrique ; -faible valorisation des énergies renouvelables.
Drainage et assainissement	- disponibilité d'un Plan Stratégique de Gestion des Ordures Ménagères (PSGOM) ; -existence d'un plan stratégique assainissement des eaux usées et excrétas (PSA/O).	-absence d'une unité de recyclage de déchets ; -l'inexistence d'une décharge contrôlée et de Centre d'enfouissement ; -insuffisance du réseau de drainage des eaux de pluies -nombre insuffisant de structure ou d'association de collectes des déchets
Equipements de superstructure		
Composante	Forces	Faiblesses
Administration	-	infrastructures sous équipées et dont certaines sont dans un état de délabrement
Education	-contribution du secteur privé à l'offre d'éducation préscolaire -forte population scolarisable	-faible niveau de fréquentation des CEEP -déséquilibre dans la répartition spatiale des centres d'éveil, et des écoles primaires ; -insuffisance d'écoles supérieures -absence d'écoles secondaires dans le noyau ancien et dans les villages ; -insuffisance d'équipements des classes.
Santé	-respect des normes en termes de personnel soignant	-déséquilibre dans la répartition spatiale des structures sanitaires ; -faible niveau d'équipement et vétusté des centres de santé -Insuffisance de personnel spécialisé.

Marchands	-	-insuffisance et mauvaise répartition des équipements marchands ; -mauvaise organisation et insalubrité au niveau des équipements marchands existants
Culturels et sportifs	Présence de lieux de loisirs	-insuffisance des équipements sportifs ; -terrains de sport non aménagés.
Touristiques Et hôteliers	Existence de potentialités touristiques	-Insuffisance des équipements hôteliers modernes -manque de professionnalisme des acteurs ; -non valorisation des sites touristiques

5. GOUVERNANCE ET FINANCES LOCALES

Forces	Faiblesses
-la diversité des services déconcentrés; -la présence de structures de financement ; -dynamique de la coopération décentralisée; -existence d'un potentiel fiscal important.	-insuffisance de communication dans la mobilisation des ressources ; -faible niveau d'instruction des conseillers municipaux ; -faiblesse du niveau de recouvrement budgétaire ; -faiblesse de la capacité d'autofinancement ; -incivisme fiscale ; -absence de stratégie de mobilisation des ressources ; -l'absence de manuel de procédures de gestion.

6. SYNTHESE DU BILAN

Forces	Faiblesses
-position de ville carrefour Favorable au développement du commerce ; -dynamisme des activités de production maraîchère et d'irrigation ; -existence de deux barrages et des bas-fonds aménageable ; -forte tradition commerciale.	-absence de transport intra-urbain ; -absence d'une zone industrielle ; -exploitation insuffisantes des infrastructures marchandes existantes -prédominance de l'informel ; -problème d'approvisionnement en eau.

7. LES FONCTIONS DE LA VILLE

En tant que capitale de la province du Yatenga et de la région du Nord, la ville de Ouahigouya accueille plusieurs structures administratives et privées. Elle constitue le centre des affaires, avec le maximum des équipements marchands de la commune (institutions financières, marchés, gares routières etc.). De par sa position géographique, la ville se situe dans un bas fond. La partie Nord Est, est occupée par des marécages (secteurs 9 et 10 et Poédogo). La disponibilité de terres à cultiver et la présence des barrages et zone marécageuse, constituent des atouts pour les activités du secteur primaire (agriculture, élevage etc.).

A l'analyse du diagnostic les activités du secteur secondaire et tertiaire demeurent prédominantes. Ces activités sont renforcées par l'agriculture urbaine (le maraîchage, l'arboriculture et la riziculture sont très développées dans la ville) compte tenu des potentialités de la ville (présence des barrages et zone marécageuse etc.).

La ville de Ouahigouya se situe aussi à l'intersection de plusieurs axes routiers nationaux et départementaux permettent de relier la ville à d'autres villes du Burkina (Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Kaya, Djibo et Dori) et à la frontière avec le Mali (pays voisin). A ce titre, la ville joue un rôle de carrefour entre les villes du Burkina et du Mali facilitant ainsi les échanges commerciaux.

La fonction administrative se justifie par la présence des structures administratives et le rôle de centre administratif que lui confèrent les pouvoirs publics. La fonction commerciale quant à elle se justifie par la position de carrefour de la ville et de positionnement géographique de la région du Nord, qui constitue une zone de transition vers les autres régions et vers le Mali rendant dès lors l'activité commerciale assez importante.

En plus de ces fonctions motrices que sont la fonction administrative et commerciale, existent des fonctions induites que sont les fonctions agricoles et touristiques. Le développement de la ville doit en effet tenir compte des aspects touristiques (la ville de Ouahigouya dispose de nombreux sites touristiques à valoriser), car la province du Yatenga se trouve dans le prolongement des zones touristiques du plateau dogon, au Mali. Elle n'est pas très loin de la réserve du Sahel, qui constitue aussi une zone à forte potentialité touristique.

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES, DEFIS ET ORIENTATIONS

CHAPITRE 1: LES PERSPECTIVES

1. LES PERSPECTIVES DU MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL

A l'heure où les questions environnementales deviennent une priorité pour tous, il est nécessaire de mettre le doigt sur des problèmes auxquels de nombreuses agglomérations vont être confrontées. En effet, la hausse des températures liée au changement climatique risque d'accentuer encore plus l'îlot de chaleur urbain, c'est-à-dire d'augmenter la différence de température entre la ville et la campagne ou encore d'étendre la zone urbaine concernée cela à cause de phénomènes tels l'inconfort, les canicules (Rosenzweig et al ; 2005).

Aussi, tout comme pour le changement climatique global, la prise en compte du climat urbain dans l'aménagement des villes est un engagement à long terme, ce qui demande une réflexion dès aujourd'hui. En effet, si les villes, et plus particulièrement les agglomérations de taille importante, veulent rester des lieux de vie attractifs, elles vont devoir intégrer de nouvelles données d'ordre environnemental tel que le climat urbain.

Ainsi pour un meilleur cadre de vie et un équilibre de l'écosystème, les actions suivantes sont à prendre en compte pour la ville de Ouahigouya :

- une gestion rationnelle des ressources en eau (aménagements hydrauliques, plan de gestion) ;
- une gestion rationnelle des ressources forestières (création et renforcement) ;
- une stratégie d'adaptation aux changements climatiques (promotion des énergies renouvelables) ;
- un renforcement de la gouvernance environnementale.

2. LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

Le taux de croissance urbaine était de 2,6% entre 1985 et 1996 et de 3,4% entre 1996 et 2006, supérieur à la moyenne nationale (3,1%). Cette croissance indique que la tendance spourrait se poursuivre et même connaitre une légère hausse du fait que Ouahigouya constitue le chef-lieu de la région du Nord et un carrefour important. De façon générale, la

ville connaît une croissance démographique qui est soutenue par un croît naturel rapide ainsi que le phénomène migratoire (exode rural) et le niveau d'équipement de la ville. Cette forte dynamique migratoire vers la ville de Ouahigouya peut être expliquée d'une part par l'aménagement du barrage de Goinré, situé au secteur n°14 avec un périmètre aménagé de 58 ha attirant un nombre important de population dans le cadre de son exploitation. D'autre part, la réduction du flux migratoire vers la Côte d'Ivoire due à la fois aux crises socio-politiques et économiques de ces dernières années et à l'attrait de l'exploitation minière grandissante dans la région, ont contribué de façon significative à la croissance démographique dans la ville. Aussi, le peuplement de la ville suit le niveau d'équipement de la ville grâce à l'implantation des structures déconcentrées et décentralisées ainsi que les équipements socio-collectifs (écoles de formation professionnelle, écoles ou instituts supérieurs, etc.). Cette tendance pourrait se renforcer du fait des fonctions commerciale et administrative de la ville.

Trois hypothèses peuvent être formulées :

- hypothèse pessimiste (3,1%) ;
- hypothèse réaliste (5%) ;
- hypothèse volontariste (7%).

Pour les projections démographiques, nous opterons pour l'hypothèse réaliste de 5%. Elle serait proche des réalités de croissance de la ville de Ouahigouya sur une longue période. Cette hypothèse tendancielle a pour avantage de faire de la ville de Ouahigouya un pôle de croissance régionale et un centre de convergence qui attire les acteurs et investisseurs potentiels en provenance de la région et du Burkina. Aussi, le choix d'une telle hypothèse ne repose pas seulement sur le croît naturel de la population mais sur plusieurs facteurs exogènes. Par exemple, le développement de la ville à travers la construction de grands équipements socio-collectifs (écoles, centres de formation, université, etc.) va à coup sûr attirer les populations des villes et villages environnants et entrainer une augmentation de la population. Avec cette hypothèse la population de Ouahigouya atteindra 235 926 habitants à l'horizon 2030.

Avec la première hypothèse pessimiste d'un taux annuel de croissance de 3,1%, la population va atteindre 152 210 habitants en 2030. La troisième hypothèse volontariste sera basée sur un taux de croissance annuels de 7%. Cette hypothèse est basée sur la probabilité d'une hausse de la croissance de la population du fait du croît naturel assez rapide et des facteurs non naturels tels que les migrations et le niveau d'équipement de la ville. L'implantation des structures déconcentrées et décentralisées ainsi que les équipements socio-collectifs (écoles de formation professionnelle, etc.) contribue à attirer du monde dans la ville.

TABLEAU N°34 : PROJECTION DE LA POPULATION

Années	2011	2015	2020	2025	2030
3,1%	85 217	96 286	112 165	130 662	152 210
5%	93 364	113 484	144 838	184 854	235 926
7%	102 601	134 489	188 628	264 560	371 059

Source : Estimations faites à partir des données du RGPH 2006 selon la formule des intérêts composés : $P_t=P0\ (1+r)^t$

3. PERSPECTIVES SUR LE TISSU EXISTANT

Le tissu urbain de Ouahigouya est marqué par trois problèmes : la précarité de l'habitat dans le noyau ancien, le faible taux de mise en valeur des parcelles, la progression de l'habitat spontané. On note néanmoins une émergence du logement collectif. En termes de perspectives, la situation actuelle conduit inexorablement à un étalement urbain excessif et un sous-équipement de l'espace urbain. Ce qui va engendrer un dysfonctionnement de la ville. Il conviendrait alors de mener des opérations spécifiques d'urbanisme sur le tissu urbain à savoir : la réhabilitation du noyau ancien ; la restructuration des zones administrative existantes ; l'aménagement des nouvelles zones d'activités et d'habitation. Ces opérations devront être accompagnées par les actions suivantes :

- ◊ encourager la mise en valeur des zones loties par l'aménagement de la voirie et l'extension des réseaux d'eau et d'électricité ;
- ◊ entreprendre des actions de sensibilisation en vue d'amener les attributaires de parcelles à effectivement occuper leur parcelle ;

- ◊ mettre en place une structure locale de soutien et d'accompagnement pour la construction de logements sociaux et collectifs.

L'aménagement de nouvelles zones d'habitat permettra de satisfaire les besoins en logements des populations additionnelles jusqu'en 2030 et de prévenir les occupations anarchiques (habitat précaire et spontané).
Le développement de la fonction commerciale de la ville va logiquement engendrer un appel de population. Ce qui n'est pas sans effet sur les besoins futurs en matière spatiale. En effet, les lotissements réalisés à Ouahigouya ont permis de dégager un total de 21 501 parcelles sur 1709 ha, avec 18 676 ménages en 2011. Si on se fixe pour objectif de permettre à chaque ménage de la ville d'accéder à une parcelle, le constat est que le nombre actuel de parcelles couvre largement les besoins de la population avec un surplus de 2 825 parcelles.

Afin de rendre plus fonctionnel le tissu urbain, pour les nouveaux espaces, 30% des ménages seront logés dans l'agglomération urbaine et absorbés par la densification du tissu urbain actuel et 70% seront logés dans de nouveaux espaces. Parmi ces 70 %, l'habitat pavillonnaire occupera 80 % dans des parcelles de 300 m^2 en moyenne, et le collectif occupera 20 % ; on considèrera qu'une parcelle de 700 m^2 pourra accueillir six (6) logements sur deux (2) niveaux.

Les projections se feront sur les bases suivantes :
- population de base en 2011 : 93 364;
- nombre de ménages de base en 2011 : 18 676;
- nombre de parcelles disponibles : 21 501;
- taux de croissance : 5% ;
- taille moyenne des ménages : 05 ;
- taille moyenne de la parcelle pour le pavillonnaire: 300 m^2;
- taille moyenne de la parcelle pour le collectif : 700m^2.

Les besoins futurs en espace peuvent se résumer dans le tableau suivant :

TABLEAU N° 35 : PROGRAMMATION DE L'ESPACE A AMENAGER JUSQU'EN 2030

Années		2011	2015	2020	2025	2030
Population totale		93 364	113 484	144 838	184 854	235 926
Nombre total de ménages		18 676	22 697	28 968	36 971	47 185
Nombre de parcelles disponibles		21 501	-	-	-	-
Nombre de ménages supplémentaire à loger		-	1 196	6 271	8 003	10 214
Besoin en surface habitable	Pavillonnaire (ha)	-	20,09	105,35	134,45	171,60
	Collectif (ha)	-	1,95	10,24	13,07	16,68
	Surface total (ha)	-	22,043	115,59	147,52	188,28
Superficie total à aménager en ha (Superficie habitable x 2)		-	44,09	231,18	295,04	376,56
Cumul des superficies totales à aménager		-	44,09	275,27	570,31	946,87

Source: BADCOM CONSULT-CAU/HK, 2012

La superficie totale à aménager comprend la superficie dédiée aux parcelles plus la superficie réservée aux équipements et à la voirie qui fait environ la moitié de la superficie habitable**.**

Le tableau précédent révèle qu'en 2015, avec une population urbaine estimée à 113 484 habitants répartie dans 22 697 ménages, l'aménagement d'une surface d'environ 44,09 ha est nécessaire pour satisfaire les besoins en logements pour la ville. Ces besoins qui s'accroissent d'année en année pourraient atteindre environ 275,27 ha en 2020 soit 231,18 ha supplémentaires, 570,31 ha en 2025 puis 946,87 ha en 2030.

Les différentes opérations à venir auront pour principal objectif la production de logements. On privilégiera ainsi à Ouahigouya, la mise en œuvre de nouvelles zones d'habitat planifié à l'intérieur desquelles une importance sera accordée à la construction de logements collectifs.

4. PERSPECTIVES ECONOMIQUES SECTORIELLES

4.1. Le secteur primaire

Le secteur primaire reste tributaire des changements climatiques. Toutefois, les opportunités de production et de savoir faire local constitue le socle d'un développement de la production agro-pastorale et particulièrement la culture maraîchère.

En effet, la production maraichère constitue un secteur pourvoyeur d'emplois, de création de richesse et d'amélioration des conditions de vie des populations.

Les activités agricoles occuperont une place importante dans le primaire. Des actions appropriées suivantes seront envisagées pour leur dynamisation :

- optimiser l'exploitation des zones aménagées
- améliorer l'opérationnalisation de la plateforme maraichère;
- renforcer la capacité des acteurs ;
- améliorer le circuit d'écoulement ;
- faciliter l'accès au crédit.

En ce qui concerne l'élevage, il fait face à un certain nombre d'obstacle. Il sera plus marginal et surtout localisé dans le péri- urbain. L'accompagnement de ce secteur se fera dans une approche d'intensification et de renforcement des capacités et de l'organisation des acteurs.

4.2. Le secteur secondaire

La ville de Ouahigouya dispose de quelques unités de transformation des produits maraîchers, et des unités artisanales de fabrique (savon, huile). Pourtant, elle regorge de potentialités (produits maraîchers et d'élevage, etc.) à même de favoriser l'implantation d'unités industrielles et d'impulser son développement économique.

Des efforts seront consentis en vue de lui permettre de jouer son rôle de moteur de développement dans l'économie régionale ; cela passera par :

- l'aménagement d'une zone pouvant accueillir les petites et moyennes industries ;
- l'implantation des unités de transformation (cuirs et peaux ; produits maraichères)
- la conservation des produits agricoles (les produits maraichères, des fruits et légumes);

- la promotion du secteur privé.

L'artisanat, secteur pourvoyeur d'emplois et de revenus dans la ville de Ouahigouya, est prédominé par l'informel. Il se caractérise par l'utilisation de techniques peu innovantes et la faible compétitivité des produits. En vue de développer ce secteur, l'accent pourrait être mis sur :

- la formation et une meilleure organisation des acteurs;
- la création d'une zone artisanale et d'un village artisanale.

4.3. Le secteur tertiaire

Le commerce reste la première activité génératrice de revenus du secteur tertiaire, avec une valeur ajoutée de 44,1% de la richesse créée dans ce secteur. Cependant cette activité marquée par la prédominance de l'informel connaitra une léthargie si aucune action n'est entreprise malgré le nombre important d'infrastructures marchandes et institutions financières. Il serait donc impératif d'encadrer le secteur informel et d'organiser les acteurs.

Au regard de sa position de ville carrefour, de l'évolution démographique, du dynamisme des activités économiques, et des besoins de circulation, le flux de transport ira en s'intensifiant. D'où la nécessité de développer un réseau routier à même de soutenir la dynamique économique.

Avec un important potentiel touristique et une offre hôtelière insuffisante dans la ville de Ouahigouya, Il serait opportun de renforcer ce secteur à travers :

- la promotion et la valorisation des sites touristiques ;
- la création de circuits touristiques ;
-l'organisation des acteurs du secteur;
- l'accroissement des capacités d'accueil et le renforcement des prestations

5. LA GOUVERNANCE ET LES FINANCES LOCALE

La gouvernance et finance locale constitue un des piliers de décentralisation et de développement local. En effet, la ville de Ouahigouya connait une bonne représentation des services déconcentrés mais présente toutefois des insuffisances dans l'offre de service aux

populations. Aussi, le faible niveau de son budget et de sa capacité d'autofinancement ne lui permettent pas de réaliser les investissements nécessaires pour le bien être de sa population.

En vue d'améliorer la gouvernance locale de la ville, il s'agira dans les années avenir de mettre l'accent sur :

- La promotion de l'économie locale ;
- La mobilisation des ressources locales (humaine, matérielle, et financière);
- La gestion transparente et participative ;
- Le renforcement de la représentativité des services de l'état ;
- Le renforcement de la coopération décentralisée.

En outre, il est nécessaire de noter que l'existence de l'incivisme fiscal serait un frein à la mobilisation des ressources voire la gouvernance locale si aucune action n'est entreprise en vue de son éradication.

6. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

L'objectif principal dans ce domaine reste, l'augmentation du niveau d'équipement et leur bonne répartition sur le périmètre urbain, pour répondre aux besoins vitaux des populations (éducation, santé, commerce, culture, sports etc.).

6.1. Les équipements scolaires

Selon l'étude diagnostique, la demande éducative est de plus en plus forte à Ouahigouya, vu l'augmentation des effectifs scolarisables. On constate une inégale répartition spatiale des équipements d'enseignement dans la ville avec des effectifs pléthoriques dans les classes. En effet, on dénote l'absence d'établissements d'enseignement secondaires dans les secteurs n° 4, 5, 6, 7, 8, 9, 14 et 15 et d'écoles préscolaires dans les secteurs 8, 9 et 10.

Il conviendrait de corriger les insuffisances constatées dans le secteur éducatif en assurant une meilleure offre éducative à travers une bonne répartition des équipements éducatifs. Certaines de ces actions devraient être prises dans le cadre de la mise en œuvre du PDSEB.

6.2. Les équipements de santé

Il ressort du diagnostic que les équipements de santé sont sous équipés et inégalement répartis sur l'espace urbain. Au regard de la croissance de la population et la lente évolution des structures sanitaires, l'on pourrait s'attendre à un niveau de saturation élevé qui constitue une sérieuse menace pour la population.

A l'horizon du SDAU il faudrait améliorer l'offre sanitaire à travers le renforcement des équipements et celui du plateau technique. En outre, les capacités d'accueil et la qualité des soins à l'horizon du SDAU pourraient s'améliorer avec la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), la transformation des CSPS en CMU (Centre Médical Urbain).

6.3. Les équipements marchands

En tant que ville commerciale, le développement des équipements marchands devrait exprimer le dynamisme des activités économiques et des échanges dans la ville. A Ouahigouya, les équipements sont en effet concentrés au centre ville et rencontrent des problèmes d'aménagement. Le marché central constitue actuellement le seul pôle économique de référence pour la ville et son hinterland.

Pour une meilleure rentabilité, il faudrait créer et aménager des marchés secondaires afin de corriger le déséquilibre spatial. Aussi il s'agira de rendre plus fonctionnel les équipements existants a travers une gestion efficace.

6.4. Les équipements culturels, touristiques, d'hôtellerie et sportifs

La ville de Ouahigouya dispose d'un potentiel hôtelier, culturel et touristique (la tombe royale, la place Naba Kaongo, le palais du Yatenga Naba, etc.) important. Cependant les équipements existants sont caractérisés par la faiblesse de leur capacité d'accueil et par la qualité des services offerts qui constituent un sérieux handicap pour la ville.

L'aménagement des sites à fort potentiel culturel et touristique ainsi que l'amélioration des établissements hôteliers devront permettre d'assurer une redynamisation de ce secteur. En outre la construction d'un musée régional et la valorisation des sites permettraient de soutenir de façon durable le développement culturel et touristique.

Pour ce qui concerne les équipements sportifs la ville dispose d'un stade municipal clôturé situé au secteur 7 et d'un centre de formation de football dénommé « Naaba Kango » au secteur 1. Cependant ces équipements sont inégalement répartis et sont en nombre insuffisant. Des mesures devraient être prises pour l'amélioration de l'existant et la création d'autres structures adaptées pour la satisfaction des besoins à l'horizon du SDAU.

6.5. Les équipements administratifs

Au regard de son triple statut de ville chef-lieu de région, de province et de commune urbaine, la ville de Ouahigouya constitue un pôle moteur important. A ce titre, elle a un poids administratif majeur à l'échelle de la région du nord. C'est ainsi qu'elle constitue le siège de l'ensemble des administrations déconcentrées (Gouvernorat, Haut-commissariat, Préfecture et services techniques de l'Etat) et décentralisées (Conseil Régional et Mairie) de son ressort territorial. Pour jouer pleinement ce rôle de pôle de développement administratif, qu'elle devra assumer de plus en plus, il faudrait à l'horizon du schéma équiper et réhabiliter les bâtiments administratifs. En outre le projet de construction d'un hôtel administratif permettra d'accueillir et d'améliorer les conditions de travail des services de l'administration.

7. LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES EQUIPEMENTS D'INFRATRUCTURE

7.1. En matière d'aménagement de la voirie et de mobilité urbaine

L'amélioration de la voirie à Ouahigouya sera un impératif du fait de l'urbanisation et de l'augmentation des besoins de déplacement. La voirie urbaine est insuffisamment aménagée. En effet, seul le tronçon urbain de la RN 2 est bitumé au niveau du primaire, et quelques rues bitumées aux niveaux secondaire et tertiaire.

Pour fluidifier la mobilité urbaine et le transport avec l'hinterland, il serait nécessaire:

-D'entretenir les voies aménagées ;

- d'aménager les voies primaire et secondaire dans le périmètre du SDAU;

- de mettre en place un système de transport urbain;

- de développer le transport inter-urbain ;

Par ailleurs, le bitumage de la route du poisson (Mopti – Ouahigouya – Bobo Dioulasso) par l'UEMOA, permettra aux villes traversées de réguler les réseaux commerciaux à travers la distribution des productions locales et des produits manufacturés. Cet axe sera aussi important pour l'intégration sous régionale et le tourisme.

7.2. Perspectives en matière d'adduction d'eau

L'approvisionnement des populations en eau potable est loin d'être satisfaisant à Ouahigouya, en témoignent les coupures d'eau pendant les périodes sèches et chaudes et la non couverture des secteurs périphériques et surtout la partie sud de la ville.

Selon l'enquête ménages de Janvier 2012, près de 40% des ménages font entre 500 m et un kilomètre pour accéder à une borne fontaine et selon l'ONEA, le taux de desserte de la population de Ouahigouya est de 64%. Si l'on part de la norme de 60 l/j/habitants (source DGRE), la consommation journalière d'eau pourrait atteindre à l'horizon du SDAU 14 155,560 m^3.

Pour satisfaire les besoins des populations en eau potable, beaucoup d'efforts devraient être faits afin d'atteindre les objectifs de la SCADD et des OMD, celui de l'accès à l'eau potable à tous en 2015. Ainsi les actions suivantes s'imposeraient :

- l'accès de chaque ménage de Ouahigouya au branchement particulier à l'horizon du SDAU ;
- l'exploration de sources alternatives d'approvisionnement en eau.

7.3. Perspectives en matière d'énergie

La satisfaction des besoins (habitat, activités économique, etc.) est fonction des perspectives de développement des énergies (thermique, solaire, électrique etc.). L'offre d'électricité est essentiellement constituée par le réseau de la SONABEL et l'électrification rurale décentralisée (ERD), qui couvre déjà certaines localités du périmètre urbain. Le taux de couverture actuel estimé à 80% par la SONABEL, devrait évoluer avec les projets d'interconnexion en vue.

Cependant la fourniture en électricité est marquée par des coupures fréquentes surtout pendant la période chaude. Au regard des limites de production électriques actuelles et l'accroissement des besoins énergétiques des ménages et des unités industrielles, il faudrait envisager l'extension du réseau électrique à toute la ville d'une part et l'augmentation de la capacité de production d'autre part.

Il existe certes des projets d'interconnexions avec d'autres localités du pays, mais l'option de la production thermique n'étant pas la seule source ; il conviendrait de promouvoir d'autres sources alternatives notamment le solaire.

7.4. Perspectives en matières de télécommunication

En matière de télécommunication, il faut reconnaître que l'engouement est plutôt dirigé vers la téléphonie mobile que vers la téléphonie fixe. Le secteur de la télécommunication est révolutionné par les NTIC et le sera durablement. Avec la vulgarisation du Code de Division Multiple Access (CDMA ou système de téléphonie fixe sans fil) cela permettrait de desservir plus de ménages. Quant à la téléphonie mobile largement utilisée le sera d'avantage.

Les besoins dans le domaine de l'Internet iront en grandissant car cette technologie s'imposera dans les ménages et dans les établissements scolaires.

En outre, il est prévu à l'horizon 2015, 5300km de fibres optique afin de relier les chefs lieu de province aux chefs lieu de région ce qui permettrait d'accroitre le débit de l'internet et la réduction des coûts de télécommunications.

7.5. Perspectives en matières d'assainissement

La gestion des déchets solide et liquides est problématique dans la ville de Ouahigouya. En effet, le ramassage et l'évacuation des ordures ménagères restent principalement à la charge des ménages, malgré les efforts d'organisation. Les eaux usées se répandent généralement à même le sol, dans les rues et concessions. Les ménages manquent d'ouvrages adéquats pour la gestion des eaux vannes et excréta.

Eau pluviale

La ville connait de façon générale des difficultés en matière de drainage des eaux pluviales. En effet, les secteurs périphériques et certains secteurs centraux sont dépourvus de canalisation. Les caniveaux existants, généralement à ciel ouvert, restent très souvent encombrés par les déchets solides et ne font pas l'objet de curages réguliers. Ces différents ouvrages n'arrivent pas à drainer correctement les eaux pluviales vers les barrages et bas-fonds qui constituent des exutoires naturels. Ainsi, les eaux stagnent dans les zones d'habitation, avec le risque d'inondation. C'est le cas des secteurs 10, 9, 8, 4, 5,13 et 12 qui bordent les bas fonds dans la partie Nord, Nord-Est, Nord-Ouest de la ville.

L'aménagement en cours de nouveaux collecteurs le long de la route de Ouagadougou entre la nouvelle gare routière et la chambre de commerce et d'industrie viendra améliorer l'assainissement en eau pluviale. Des efforts devront également être consentis afin d'offrir à la ville un meilleur réseau de drainage à travers l'élaboration d'un schéma de drainage des eaux pluviales.

Eaux usées et excrétas

L'urbanisation et l'augmentation de la population engendreront forcément un accroissement de la consommation de l'eau et donc une progression de volumes d'eaux usées à traiter.

La gestion des excrétas et des eaux vannes dans la ville de Ouahigouya est assurée par un système d'assainissement de type individuel. Les eaux usées domestiques sont composées des eaux vannes et des eaux ménagères. Ces eaux sont pour la plupart déversées dans la rue. Avec l'amélioration du bâti l'utilisation des fosses septiques devra se vulgariser.

Pour ce qui concerne la production d'eaux usées au niveau des centres hospitaliers, l'adoption de techniques écologiques pointues devraient permettre de mieux prendre en charge ces volumes d'effluents.

En outre à l'horizon du SDAU, il faudrait réaliser des mini réseaux d'égouts, reliés à une station d'épuration et prendre des dispositions pour la vulgarisation des latrines améliorées.

Gestion des déchets solides

Dans la ville de Ouahigouya, nous assisterons à l'horizon du SDAU à une progression de la consommation avec pour conséquence une augmentation des volumes de déchets solides produits en raison de l'accroissement de la population et de l'amélioration des conditions et du niveau de vie.

De ce fait il s'avère nécessaire de mettre en place un système de traitement dimensionné en fonction de l'augmentation des volumes de déchets solides. Pour ce faire, la mairie, en collaboration avec les services déconcentrés, les prestataires privés (association, GIE etc.) et les partenaires techniques et financiers, devraient mettre en place un véritable système de gestion des ordures ménagères (collecte, acheminement et traitement).

CHAPITRE 2: LES DEFIS ET LES ORIENTATIONS

1. LES DEFIS

La fonction commerciale constitue la fonction d'avenir de Ouahigouya. Afin d'atteindre cette vision la ville se doit de relever un certains nombre de défis.

1.1. Renforcer l'activité commerciale

Ouahigouya ville carrefour entre le Burkina le Mali est une potentielle plaque tournante pour les affaires. Cependant les échanges commerciaux ne sont pas prospères limitant ainsi la plus value liée à sa position. La réorganisation du commerce à travers la réalisation d'équipements marchands d'envergure sous-régionale et une meilleure organisation des acteurs intensifiera les échanges.

1.2. Maitriser l'étalement spatial

Le diagnostic indique qu'en 60 ans la ville a grossi de près de 7 fois (1916-1975). Aussi les zones d'habitats spontanés, caractérisées par un habitat précaire et une absence de viabilisation, couvrent une superficie de 196.63 ha, soit 6.19% des zones d'habitat. Par ailleurs, le tissu est faiblement densifié surtout dans sa partie sud avec près de 1651ha aménagés où la majorité des parcelles ne sont pas mises en valeurs.

1.3. Résoudre la question de la disponibilité en eau

L'approvisionnement de Ouahigouya en eau potable est une question épineuse. En effet, la capacité de production journalière actuelle (3300m^3) ne couvre que le tiers des besoins de la population selon les normes de 10 habitants par branchement privé. Cette situation est liée à la difficulté de mobilisation de la ressource eau due à l'insuffisance des eaux de surface et à la profondeur de la nappe phréatique. Or les objectifs de l'OMD préconisent l'accès de tous à l'eau potable à partir branchements privés. La recherche de sources

d'approvisionnement complémentaire est un impératif pour l'amélioration des conditions de vie de la population.

2. LES ORIENTATIONS

Les défis formulés visent à donner à la ville de Ouahigouya, des orientations claires et précises pouvant lui permettre de mieux assumer sa vocation de pôle régional de développement en tant que capitale de la région du Nord. A cet effet les orientations suivantes ont été retenues:

- **dynamiser l'activité commerciale** à travers l'amélioration des infrastructures routières et la réalisation des équipements marchands d'envergure en cohérence avec sa vocation de « ville - pôle de développement régional » afin de promouvoir l'économie locale;

- **gérer de façon rationnelle l'espace**: Au regard de l'étalement spatial démesuré il s'agira d'assurer un meilleur contrôle des occupations foncières et freiner la course a l'occupation de terrains urbains dans les zones préférentielles d'extensions, de mettre en place des mesures incitatives pour favoriser la mise en valeur des parcelles et de promouvoir l'habitat collectif. Aussi, la réhabilitation du noyau ancien permettra d'améliorer le cadre de vie de la population. Il s'agira prioritairement d'engager un programme d'amélioration du bâti et un renforcement du niveau d'équipement ;

-**améliorer l'offre en service urbains de base** particulièrement en matière d'assainissement (au regard de sa position géographique : dans un bas fond) et d'approvisionnement en eau. Il s'agira précisément de mettre en place un réseau de VRD performant desservant tout le périmètre urbain ainsi que le renforcement de l'exploitation des eaux souterraines.

QUATRIEMME PARTIE : LE PARTI D'AMENAGEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE

CHAPITRE 1 : LE PARTI D'AMENAGEMENT

1. LA STRUCTURE GENERALE

Le diagnostic réalisé en amont établi clairement les futures conditions et exigences de la ville a l'horizon du SDAU. Ainsi, les différentes perspectives établies permettent de déterminer et d'évaluer les probables orientations à donner au schéma en termes de zonage et de spécialisation des différents espaces à partir des usages actuels des espaces et des vocations potentielles détectées. A cet effet le tissu urbain sera organisé comme suit :

Les zones d'activités

Elle comprend :

- **les zones administratives** : Elles sont au nombre de deux (une zone administrative située en plein cœur du centre ville et une autre située sur l''axe menant a kongoussi. Elles intègrent la majorité des équipements administratifs de la commune. La plupart de ces équipements administratifs y ont été installés depuis les indépendances et d'autre plus récents y ont été construits ;
- **la zone commerciale**: localisée au nord de la ville, elle occupe la partie nord du noyau ancien. Elle abrite le marché central et les commerces qui se pratiquent sur des parcelles d'habitations bordant le marché central ;
- **la zone universitaire ;**
- **la zone d'activités Diverses ;**
- **la zone militaire.**

Les zones d'habitation

Elle concerne les zones d'habitations actuelles composées du noyau ancien et des nouveaux lotissements. Elle occupe une partie du centre ville avec la présence de trames loties et régulièrement occupées qui fera l'objet de densification et de viabilisation, et d'équipement. Aussi, l'habitation se retrouve également à la périphérie et fera l'objet de

restructuration aménagement qui permet de l'intégrer à la dynamique d'ensemble du centre ville.

Les zones de préservation

Elles comprennent les zones boisées existantes et à créer ainsi que des zones d'aménagement différé.

Les zones non aedificandi

Composées des plans d'eau et de leur servitude, il s'agit des zones de bas-fonds utilisées pour la culture maraichère et des barrages.

2. ORGANISATION DE LA VOIRIE

Le schéma de structure projeté intègre la structure de base et le maillage de la voirie existants, les grands ensembles spatiaux, les différentes contraintes spatiales, les projections démographiques et spatiales établies et la mobilité urbaine. La structuration du réseau de voirie connaitra deux types d'actions le renforcement de l'existant et la création de nouvelles voies. Le schéma de structure comprend:

2.1. Voirie primaire

Renforcement de la voirie primaire existante

La voirie primaire est constituées des radiales composée des voies nationales et départementales qui pénètrent dans la ville, dont l'emprise varie de 60 mètres a l'entrée de la ville a 40 mètres a l'intérieur du tissu urbain.

En dehors de la radiale sud RN2 qui est entièrement bitumée, les autres sont en latérite compactée. Pour un renforcement de ce réseau primaire de voirie il s'agira essentiellement du bitumage des portions urbaines des routes nationales à savoir les RN 2, RN 15 et RN10.

Création de nouvelles voies

Il s'agit de la création d'une voie de contournement qui relie les principales radiales en l'occurrence la RN 23 à l'axe Ouahigouya-Mopti en passant par l'axe Ouahigouya-Kongoussi, Ouahigouya- Ouagadougou et Ouahigouya-Tougan.

Cette voie servira de trait d'union entre les radiales, aura pour fonction essentielle la desserte globale du périmètre et en particulier les équipements structurants et les zones d'activités en périphérie. En outre, elle permettra de récupérer le trafic lourd et les flux rapides provenant des radiales dans le but de sécuriser le centre ville. Elle aura une emprise de 100m et aménagée en double sens avec terre plein central et bande cyclable.

2.2. Voiries secondaires

Renforcement de la voirie secondaire existante

Dans la ville de Ouahigouya seules quelques voies secondaires sont bitumées (rue de Suisse, une partie de la rue de Lahnstein et des rues 1.06 ; 10.2 et 7.06) le reste des voies secondaires sont en latérite compactée. Afin de renforcer la voirie secondaire il s'agira à l'horizon du SDAU du bitumage des voies desservant les équipements structurants et du reprofilage du reste de la voirie.

Création de nouvelles voies

Les voies secondaires à créer délimitent les grands ensembles spatiaux. Elles assurent la liaison entre les secteurs urbains et les principales radiales qui pénètrent dans la ville. Selon la desserte leur aménagement sera en bitume ou en terre.

2.3. Carrefours et ouvrages d'art

Afin de rendre plus fluide la circulation et de réduire les risques d'accidents aux croisements des principales voies, les actions suivantes seront entreprises dans le sens de la sécurité routière. Il s'agit d'aménager:

- deux (02) grands carrefours au croisement des routes nationales (RN2 et RN 15) et de la voie de contournement ;
- huit (08) autres carrefours existants à l'intersection des voies secondaires ;
- des feux tricolores et des panneaux de signalisation.

En plus de ces carrefours, dix sept (17) ouvrages d'art seront réalisés afin de créer le franchissement des cours d'eaux et canaux primaires et désenclaver la ville.

CARTE N°24 : SCHEMA DE STRUCTURE PROJETE

3. LE SCHEMA D'AMENAGEMENT

Le SDAU de Ouahigouya permet de concilier les aspects suivants :

- les différentes préoccupations des acteurs ;
- la tendance d'accroissement démographique,
- le principe d'organisation de l'espace reposant sur un zoning permettant d'équilibrer le développement spatial de la ville ;
- le respect des contraintes du site dans le souci de la préservation des ressources naturelles ;
- l'amélioration des conditions de vies à travers l'accès aux services sociaux de base ;
- le développement des activités économiques.

3.1. Le zoning

3.1.1. Les zones d'habitation

La zone à réhabiliter

Cette zone est essentiellement constituée du noyau ancien. Sa réhabilitation accompagnée d'un programme d'équipement et de viabilisation, permettra d'améliorer le cadre de vie de la population.

Les zones à densifier, à équiper et à viabiliser

Ces zones sont constituées de la trame urbaine en dehors du noyau ancien. Elles sont caractérisées par une faible mise en valeur des parcelles. Par conséquent la viabilisation et le renforcement du niveau d'équipement actuel est une nécessité, dans l'optique d'inciter à la mise en valeur des parcelles et à la densification du bâti.

Les zones à restructurer

Elles concernent les zones qui abritent des habitations spontanées contigües à la trame lotie. Ces opérations de restructuration permettront d'intégrer la population vivant en zone non lotie dans la dynamique urbaine. L'aménagement de ces zones consistera à les équiper et à les viabiliser à travers l'ouverture des voies et la fourniture des réseaux de canalisation, d'électricité et d'eau.

La zone de promotion immobilière

Elle est localisée au sud de la ville et abrite déjà la cité des forces vives constitué de la cité CNSS, des logements sociaux et des logements des forces vives. Cette zone qui est en cour d'aménagement sera destinée à la production de logements pour contribuer à résorber une partie des besoins en logements des populations.

Les zones d'urbanisation future

Il s'agit de la zone englobant les noyaux villageois situés dans le périmètre du SDAU. Sous intégrée à la dynamique urbaine, ces zones présentent un très faible niveau d'équipements (équipement socio – collectif et VRD). Elles constituent les zones à préserver pour une urbanisation future. En les déclarants zones d'urbanisation future, elles seront quasiment maintenues en l'état. Toutefois étant déjà habitée, elles bénéficieront de quelques services urbains de base dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations résidentes.

3.1.2. Les zones d'activités

Les zones administratives à restructurer

Il existe deux zones administratives dans la ville de Ouahigouya. La première est localisée au sud du noyau ancien et la seconde sur l'axe Ouahigouya-Kongoussi. Elles abritent déjà plusieurs équipements administratifs mais sont sous exploitées. Il est donc préconisé une opération de restructuration afin de redimensionner les parcelles existantes pour les adapter aux besoins réels. Ces zones qui couvrent une superficie de173 ha, pourront servir à l'implantation de nouveaux services.

La zone industrielle à créer

L'activité industrielle est quasi inexistante actuellement à Ouahigouya malgré le potentiel existant en matières premières. La création d'une zone industrielle répond à la volonté affichée de l'Etat de doter chaque capitale régionale de zones susceptibles d'accueillir les projets et les investissements en matière industrielle. Cette zone est localisée au sud-est à proximité de la RN 15.

La zone d'activités diverses à créer

Localisée au sud de la ville, à proximité de la RN 2, cette zone accueillera toutes les petites unités industrielles et celles de transformation des produits issus de la production maraichère de la ville.

La zone des grandes écoles

Cette zone à créer dans la partie sud de la ville abrite déjà un institut d'enseignement supérieur. Elle abritera toutes les structures d'enseignement supérieur. Elle aura pour vocation la formation orientée sur les potentialités de la région.

Les zones de production à aménager

Les zones de production correspondent aux zones de maraîchage qui est l'une des activités clés de la cité. Elles se situent dans les parties nord et ouest du périmètre urbain. Elles correspondent aux emprises occupées par les cours d'eaux, les bas fonds et les aires de crues au sein de la ville et rassemble l'ensemble des espaces où sont pratiqués le maraîchage, l'arboriculture, la riziculture etc. Ces zones couvrent une superficie d'environ 2 893.95 ha et feront l'objet d'un aménagement spécifique.

Les zones agro-pastorales

C'est le lieu où se développent les activités agro – sylvo - pastorales. Il s'agit des espaces en grande partie occupés par les champs, les vergers et les pâturages localisés au-delà de l'agglomération urbaine. La matérialisation de ces zones vise à préserver les activités qui y ont lieu.

3.1.3. Les zones de préservation

Elles constituent les zones de préservation naturelle et de reconstitution du couvert végétal. Ces zones sont créées pour tenir compte des enjeux environnementaux et de développement urbain durable. Elles concernent les zones à boiser et celles à préserver.

Les zones naturelles à préserver

La création d'une zone naturelle à préserver permettra d'anticiper l'urbanisation et de mobiliser des terrains pour des besoins futurs. Toutefois elle ne doit faire l'objet d'aménagement, en principe qu'à l'horizon du SDAU. Aussi afin de préserver cette zone des occupations anarchiques, il sera nécessaire de sensibiliser les populations sur son statut.

Les zones de végétation (zones à boiser et forêts)

Ces zones sont de deux (02) types en fonction de la présence ou non de formations végétales. Elles sont non seulement à préserver et à densifier mais également à créer. Il s'agit des aires végétales naturelles ou anthropiques correspondant aux formations rupicoles (le long des cours d'eau et aux abords des barrages), des bois et bosquets sacrés, des vergers, et autres plantations.

4. LA PROGRAMMATION DES EQUIPEMENTS

4.1. Les équipements de superstructure

4.1.1. En matière d'équipements scolaires

Estimation de la population scolarisable

La population scolarisable est constituée par la population située dans la tranche d'âge comprise entre trois (03) et cinq (05) ans pour le préscolaire ; six (06) et onze (11) ans pour le primaire et douze (12) et dix-huit (18) ans pour le secondaire.

L'estimation des besoins en équipements scolaires est faite sur la base des perspectives démographiques et de la proportion de la frange scolarisable de la population et des effectifs moyens par classe. Par manque de données sur la ville, les taux nationaux ont été utilisés afin de faire les projections de populations scolarisables. Sur la base des données du RGPH 2006, les populations de 3 à 5 ans représentent 14,2%, ceux de 6 à 11 ans 18,5%

et 12 à 18 ans 17,7%. L'estimation de la population scolarisable de 2011 à 2030 se présente comme suit :

TABLEAU N°36 : ESTIMATION DE LA POPULATION SCOLARISABLE (2011 A 2030)

Année	Effectif de population			
	Total	Scolarisable préscolaire: 3 à 5 ans (14,20%)	Scolarisable enseignement primaire : 6 à 11 ans (18,50%)	Scolarisable enseignement secondaire : 12 – 18 ans (17,70%)
2011	93 364	13 258	17 272	16 525
2015	113 484	16 115	20 995	20 087
2020	144 838	20 567	26 795	25 636
2025	184 854	26 249	34 198	32 719
2030	235 926	33 501	43 646	41 759

Source : DGUTF (2013)

<u>Estimation des besoins pour l'éducation préscolaire</u>

La programmation des équipements préscolaires prend en compte le plafonnage du nombre d'élève par classe à 35 et l'évolution progressive du taux de préscolarisation passant de 3% en 2010 à 11,5% en 2015 pour atteindre 25% au moins en 2021(PDSEB). Sur cette base nous estimons que ce taux pourrait atteindre 30% en 2025 et 35% en 2030.

TABLEAU N°37 : ESTIMATION DES BESOINS EN SALLES DE CLASSE POUR LE PRESCOLAIRE

Année	2011	2015	2020	2025	2030
Population de référence	93 364	113 484	144 838	184 854	235 926
Effectif pré-scolarisable	13 258	16 115	20 567	26 249	33 501
Taux de préscolarisation	3%	11,5%	25%	30%	35%
Population préscolarisée	398	1 853	5 142	7 875	11 725
Nombre moyen d'élèves par classe	35	35	35	35	35
Nombre de classe à prévoir	11	53	147	225	335
Nombre cumulé de classe à créer	-	64	211	436	771

Source : DGUTF (2013)

Il ressort de ces estimations que la ville devrait disposer en 2030 de 771 classes comprenant la petite, la moyenne et la grande section. Ces établissements doivent être répartis équitablement en tenant compte des zones d'habitation de sorte à faciliter l'accès des enfants.

Estimation des besoins pour l'enseignement primaire

Le tableau suivant permet d'évaluer les besoins en termes d'équipements scolaires dans la ville de Ouahigouya. La programmation des équipements de l'enseignement primaire prend en compte le plafonnage, du nombre d'élève par classe à 55 et l'évolution progressive du taux de scolarisation pour atteindre 75,10% en 2015 et 100% en 2021 (PDSEB). Ce taux est estimé à 52,7% en 2006 au plan national (INSD).

Selon les estimations du tableau ci-dessous on aura besoin de 2354 nouvelles classes en 2030 soit 392 écoles de six (06) classes à construire.

TABLEAU N°38 : ESTIMATION DES BESOINS EN SALLES DE CLASSE POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Année	2011	2015	2020	2025	2030
Population de référence	93 364	113 484	144 838	184 854	235 926
Effectif scolarisable	17 272	20 995	26 795	34 198	43 646
Taux de scolarisation	52,7%	75,10%	100,00%	100,00%	100,00%
Population scolarisée	9102	15767	26 795	34 198	43 646
Nombre moyen d'élèves par classe	55	55	55	55	55
Nombre de classe à prévoir	165	287	487	622	793
Nombre cumulé de classe à créer	-	452	939	1561	2354

Source : DGUTF (2013)

Estimation des besoins pour l'enseignement secondaire

Selon la Politique sous – sectorielle des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique (2010-2025) le Taux Brut Scolarisation au secondaire, devrait passer de 10,1% en 2008 à 60% en 2025 sur l'ensemble du territoire national. Sur cette base nous estimons que le taux de croissance moyenne annuel sera de 2,94%. Le taux de scolarisation pourrait ainsi atteindre 18,92% en 2011, 30,68% en 2015, 45,38% en 2020 et 74,7% en 2030.

Les normes au Burkina sont de 70 élèves par classes au secondaire et 60 pour le post-primaire. Pour l'estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement secondaire, nous opterons pour 70 élèves par classes car nous ne disposons pas de données pour estimer séparément les besoins au post- primaire et au secondaire.

TABLEAU N°39 : ESTIMATION DES BESOINS EN SALLES DE CLASSE POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Année	2011	2015	2020	2025	2030
Population de référence	93 364	113 484	144 838	184 854	235 926
Effectif scolarisable	16 525	20 087	25 636	32 719	41 759
Taux de scolarisation	18,92%	30,68%	45,38%	60%	74,7%
Population scolarisée	3 126	6 163	11 633	19 631	31 194
Nombre moyen d'élèves par classe	70	70	70	70	70
Nombre de classe à prévoir	45	88	166	280	445
Nombre cumulé de classe à créer	-	133	299	579	1024

Source : DGUTF (2013)

Il ressort du tableau que la population susceptible de fréquenter les établissements secondaires entre 2011 et 2030 passera de 3 126 à 31 194. Pour satisfaire les besoins de la population de la ville en équipements destinés à l'enseignement secondaire des premier et second cycles il faut 88 classes complémentaires soit 13 établissements de 07 classes en 2015. A l'horizon du SDAU, c'est-à-dire en 2030 il faudrait réaliser 1 024 classes complémentaires soit 146 établissements de 07 classes. Toutefois, La construction de tous ces établissements ne sera pas du seul ressort de l'état. Les initiatives privées doivent être encouragées.

Estimation des besoins pour les autres équipements d'éducation

Les établissements de l'enseignement supérieur seront réalisés sur la zone affectée à cette fonction sur une superficie de 337,33 ha.

Aussi, il sera indispensable de construire un établissement d'enseignement technique et professionnel dans la ville.

4.1.2. En matière d'équipements de santé

La programmation des équipements de santé se fera sur la base de la population totale résidant sur le périmètre urbain pour les CSPS et sur l'aire de couverture d'un district sanitaire pour les CMA ou CM dans le strict respect des normes en vigueur au Burkina Faso. Les ratios utilisés en matière d'équipements de santé sont de un (01) CSPS pour 10 000 habitants et un (01) CMA ou CM pour 150 000 habitants.

TABLEAU N°40 : ESTIMATION DES BESOINS EN EQUIPEMENTS DE SANTE

Année	2011	2015	2020	2025	2030
Population de référence	93 364	113 484	144 838	184 854	235 926
CSPS existants	08	09	11	14	18
CSPS à prévoir	01	02	03	04	05
CMA à prévoir	00	00	00	01	00

Source : DGUTF (2013)

La ville compte présentement huit (08) CSPS. Il en faut donc deux (02) autres en 2015 trois (03) en 2020 quatre (04) en 2025 et cinq (05) en 2030 pour répondre aux normes en vigueur au Burkina Faso.

En ce qui concerne les CMA il en existe pas à Ouahigouya , mais puisque le rayon de couverture de cet équipement est l'aire de couverture du district sanitaire la réalisation d'un CMA sera nécessaire en 2025. La résorption des problèmes de voirie interurbaine et de desserte de l'hinterland apportera aussi des solutions aux problèmes de santé publique. Cela, d'autant plus qu'il existe des structures sanitaires privées qui suppléent les établissements publics dans leurs missions. Le CHR existant sera alors réhabilité et transformé en hôpital de district.

4.1.3. En matière d'équipements marchands et de sécurité

Les besoins en matière d'équipements marchands se résument en la réalisation de quatre (4) marchés et d'un marché à bétail. Aussi un parc de vaccination sera construit car l'existant est défectueux.

Pour ce qui concerne les équipements de sécurité l'insuffisance des structures de police doit être corrigée par l'aménagement de deux (2) arrondissements de police.

4.1.4. En matière d'équipements sportifs, culturels et autres équipements

Dans le but de promouvoir la culture, les loisirs et le sport dans ville et au delà (à l'échelle communale, provinciale et régionale) et d'un meilleur épanouissement de la jeunesse, il est envisagé la réalisation d'équipements de qualité répondant aux normes d'aménagement.

Il s'agit en ce qui concerne les équipements sportifs de l'aménagement d'un stade en vu de lui permettre d'accueillir des compétitions d'envergure nationale voire internationale. Il est également prévu la mise en place de deux (2) complexes sportifs.

Sur le plan culturel et de loisir, il s'agit de la construction d'un village artisanal et d'un musée.

Pour ce qui concerne les autres équipements, il s'agit principalement de la construction d'un Centre d'enfouissement Technique, d'un centre de traitement des eaux usées et de l'aménagement de deux cimetières municipaux.

4.2. Les équipements d'infrastructures

4.2.1. En matière de voirie, de sécurité et de transports

L'un des objectifs du nouveau réseau de voirie est la desserte des zones d'extensions (habitat, grandes zones d'activités et équipements). Compte tenu de sa position de carrefour, la ville doit être sécurisée en gérant la circulation à l'intérieur du périmètre urbain. Pour ce faire, des ronds points seront aménagés pour réguler les flux rentrants et le trafic.

Toujours en matière de sécurité, deux voies de contournement mesurant 23,92 km ont été prévues. Il s'agit de la voie de contournement à l'ouest, reliant les RN 10 et RN 2 et de la voie de contournement à l'est reliant la RN 2 à la RR 23 en passant par la RN 15.

4.2.2. En matière d'Adduction d'eau potable et d'assainissement

Sur la base des normes (une borne fontaine pour 300 habitants et un branchement privé pour 10 personnes) et de l'estimation de la population urbaine, il y'a déficit en matière de bornes fontaines et de branchements privés. Les taux d'accès à l'eau potable dans la ville de Ouahigouya sont de 24,69% et 14,48%, respectivement pour les branchements privés et les bornes fontaines.

L'augmentation de la capacité de production passera par l'exploitation rationnelle des barrages et la réalisation d'autres forages. Aussi, les orientations du SDAGE du bassin du Mouhoum doivent être suivies, pour assurer la pérennité du Nakambé.

Sur le plan de l'assainissement, l'aménagement des collecteurs naturels sera couplé de la réalisation de collecteurs artificiels sur 2 506,38 km, le long des grands axes routiers.

4.2.3. En matière d'approvisionnement en électricité

La fourniture doit couvrir à l'horizon du SDAU tous les secteurs urbains et satisfaire les autres besoins (habitat, grandes zones d'activités et éclairage public). Avec l'augmentation des besoins énergiques futurs, il sera nécessaire de penser à diversifier les sources d'énergies au profit des ménages. A cet effet, les énergies renouvelables (solaire) pourraient constituer une excellente solution vu l'abondance des ressources.

L'extension du réseau d'éclairage public sur toute la voirie primaire intra urbain de même que certaines voies secondaires, contribuera à améliorer la qualité de vie des populations par le développement des activités économiques notamment et le niveau sécurité des personnes et des biens.

CARTE N°25 : SCHEMA D'AMENAGEMENT

5. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

5.1. Le programme d'investissement global

Le programme d'investissement global (PIG) estimé à **cent cinq milliard quatre cent soixante cinq millions (105 465 000 000) Francs CFA**, fait un état exhaustif de l'ensemble des projets devant être réalisés dans le cadre de ce schéma à l'horizon 2030 en indiquant : le quantitatif, l'estimatif, la planification (sur le court, le moyen et le long terme) et les acteurs devant être responsabilisés pour la conduite du projet.

TABLEAU N°41 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT GLOBAL

PROJETS	QUANTITE	COUT X 1000 F CFA	PROGRAMMATION			ACTEUR PRINCIPAL	ACTEURS ASSOCIES
			Court terme (2011-2020)	Moyen terme (2020-2025)	Long terme (2025-2030)		
Délimitation des zones du SDAU	01	300 000				MHU	MATD, Commune et PTF
Elaboration d'un POS	01	60 000				Commune	MHU
Elaboration d'un SIU + adressage	01	150 000				MHU	Commune, Bureau d'étude
Etude d'urbanisme détaillée du projet de restructuration des zones administratives	01	50 000				Commune	MHU
Mise en œuvre du projet de restructuration des zones administrative	01	PM				Commune	MHU, PTF
Elaboration d'une stratégie de récupération des zones à faible densité d'occupation dans la zone urbaine lotie	01	50 000				Commune	MHU PTF
Mise en œuvre de la stratégie de récupération des zones à faible densité d'occupation dans la zone urbaine lotie	01	PM				Commune	MHU PTF
Etude d'urbanisme détaillée du projet d'aménagement de la zone industrielle	01	50 000				Chambre de commerce et d'industrie	Commune

Mise en œuvre du projet d'aménagement de la zone industrielle	01	PM				Chambre de commerce d'industrie	Commune, Opérateurs privés
Etude d'urbanisme détaillée du projet d'aménagement de la Zone d'Activités Diverses	01	50 000				Chambre de commerce et d'industrie	Commune
Mise en œuvre du projet d'aménagement de la ZAD	01	PM				Chambre de commerce et d'industrie	Commune, Opérateurs privés
Etude d'urbanisme détaillée du projet d'extension de l'habitat sur 270 ha (1ère tranche)	01	81 000				Commune	MHU
Mise en œuvre du projet d'extension de l'habitat sur 270 ha (1ère tranche)	01	PM				Commune	MHU
Etude d'urbanisme détaillée du projet d'extension de l'habitat sur 300 ha (2e tranche)	01	90 000				Commune	MHU
Mise en œuvre du projet d'extension de l'habitat sur 300 ha (2e tranche)	01	PM				Commune	MHU
Etude d'urbanisme détaillée du projet d'extension de l'habitat sur 380 ha (3e tranche)	01	114 000				Commune	MHU
Mise en œuvre du projet d'extension de l'habitat sur 380 ha (3e tranche)	01	PM				Commune	MHU
Etude d'urbanisme détaillée du projet d'aménagement de la zone de promotion immobilière	01	PM				Commune	MHU, sociétés immobilières
Mise en œuvre du projet d'aménagement de la zone de promotion immobilière	01	PM				Commune	MHU, sociétés immobilières
Préservation des zones de culture maraichères	01	150 000				Commune	MEDD, MASA, MEAHA, MRA
Protection des aires végétales naturelles	01	75 000				Commune	MEDD, MEAHA, MRA
Construction d'un lycée professionnel	01	500 000				MJEFP	Commune

Construction et équipement de nouveaux établissements de l'enseignement secondaire	146	21 900 000				Commune	MESS, MENA, Opérateurs privés
Construction et équipement d'écoles primaires	392	31 360 000				Commune	MENA, Opérateurs privés
Construction et équipement de CEEP	257	5 000 000				Commune	MENA, Opérateurs privés
Construction et équipement De nouveaux CSPS	10	1 000 000				Commune	Ministère de la Santé, PTF
Construction et équipement d'un CMA	01	1 000 000				Commune	Ministère de la Santé, PTF
Construction de marchés secondaires	04	400 000				Commune	acteurs privés et PTF
Construction d'un stade régional	01	1 500 000				MSL	Conseil Régional Commune, et PTF
Construction de complexes sportifs	03	240 000				Commune	acteurs privés et PTF
Construction d'un musée régional	01	500 000				Conseil régional	Commune, PTF
Construction d'un village artisanal	01	250 000				MICA	Commune, PTF
Elaboration d'un plan de circulation	01	50 000				Commune	MIDT, PTF
Mise en œuvre d'un plan de circulation	01	PM				Commune	MIDT, PTF
Bitumage de la rocade en 02 x 02 voies avec TPC (km)	40	40 000 000				MIDT	Commune
Voirie primaire existante à bitumer (km)	15	4 500 000				Commune	MHU PTF
Voirie secondaire existante à bitumer (km)	30	6 000 000				Commune	PTF

Voirie secondaire projetée à bitumer (km)	20	5 000 000				Commune	PTF
Voirie secondaire existante à aménager en terre (km)	20	1 600 000				Commune	PTF
Voirie secondaire projetée à aménager en terre (km)	20	2 000 000				Commune	PTF
Aménagement de ronds-points	10	1 000 000				Commune	PTF
Réalisation du schéma directeur de drainage des eaux pluviales	01	50 000				ONEA	Commune,
Extension du système d'adduction d'eau par la mise en place de bornes fontaine	01	PM				ONEA	Commune,
Extension du réseau ONEA (km)	PM	PM				ONEA	Commune
Mise en place d'un réseau primaire d'évacuation des eaux pluviales (km)	30	3 000 000				Commune	ONEA, PTF
Mise en place d'un réseau secondaire d'évacuation des eaux pluviales (km)	50	4 000 000				Commune	ONEA, PTF
Extension du réseau d'électricité	PM	PM				SONABEL	Commune
Extension du réseau d'éclairage public (km)	45	2 025 000				Commune	SONABEL
Délimitation et aménagement de zones à boiser	01	150 000				Commune	MEDD PTF
Mise en place d'outils d'accompagnement de la maitrise d'ouvrage urbaine	01	30 000				Commune	PTF
Elaboration et mise en œuvre d'outils de communication	01	90 000				Commune	PTF
Total		**105 465 000**					

Source : DGUTF (2013)

5.2. Le programme d'investissement prioritaire

Etablit à partir du programme d'investissement global (PIG), le Programme d'investissement prioritaire (PIP) fait la situation des projets devant être exécutés prioritairement sur les premières années d'application du schéma. Par projet il précise : le quantitatif, l'estimatif, la planification, et les acteurs devant être responsabilisés pour la conduite du projet. Le cout global du PIP est estimé à trente milliards trois cent soixante dix million (30 370 000 000) Franc CFA.

TABLEAU N°42 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE

PROJETS	QUANTITE	COUT X 1000 F CFA	PROGRAMMATION			ACTEUR PRINCIPAL	ACTEURS ASSOCIES
			Court terme (2011-2020)	Moyen terme (2020-2025)	Long terme (2025-2030)		
Délimitation des zones du SDAU	01	300 000				MHU	MATD, Commune et PTF
Elaboration d'un POS	01	60 000				Commune	MHU
Elaboration d'un SIU + adressage	01	150 000				MHU	Commune, Bureau d'étude
Etude d'urbanisme détaillée du projet de restructuration des zones administratives	01	50 000				Commune	MHU
Etude d'urbanisme détaillée du projet d'aménagement de la zone de promotion immobilière	01	PM				Commune	MHU, sociétés immobilières
Mise en œuvre du projet d'aménagement de la zone de promotion immobilière	01	PM				Commune	MHU, sociétés immobilières
Construction et équipement de nouveaux établissements de l'enseignement secondaire	43	6 450 000				Commune	MESS, MENA, Opérateurs privés
Construction et équipement d'écoles primaires	157	12 560 000				Commune	MENA, Opérateurs privés
Construction et équipement de CEEP	70	1 362 000				Commune	MENA, Opérateurs privés

Construction et équipement De nouveaux CSPS	03	300 000				Commune	Ministère de la Santé, PTF
Voirie primaire existante à bitumer (km)	15	4 500 000				Commune	MHU PTF
Voirie secondaire existante à bitumer (km)	30	6 000 000				Commune	PTF
Extension du réseau ONEA (km)	PM	PM				ONEA	Commune
Extension du réseau d'électricité	PM	PM				SONABEL	Commune
Total		**30 370 000**					

Source : DGUTF (2013)

CHAPITRE 2 : LA MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du SDAU nécessite la prise en compte d'un certain nombre de dispositions préalables qui sont essentielles à sa bonne exécution. Il s'agit de la procédure d'adoption du SDAU conformément à la Loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso (CCUC et la CRUC, et l'adoption finale par le Conseil des ministres) ; la mise en place du comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU qui sera la cheville ouvrière du pilotage de la mise en œuvre du SDAU et la mobilisation des ressources nécessaires au financement du SDAU.

1. LE CONTEXTE JURIDIQUE DU SDAU

L'élaboration tout comme la mise en œuvre du présent SDAU s'inscrit dans le cadre juridique suivant :

- la Loi n°034 du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso ;
- la Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso ;
- la Loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso ;
- le décret n°2008-431/PRES/PM/MHU du 15 juillet 2008 portant adoption de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain ;
- le décret n°2009 – 271 / PRES/PM/MEF portant adoption de la Politique Nationale de Développement des Centres Secondaires.

Sans être opposable au tiers, le SDAU une fois adopté s'impose à toutes actions devant être entreprise à l'intérieur de son aire d'application. En effet, comme stipulé dans le Code de l'Urbanisme et de la Construction à son article 65 : « L'Etat, les collectivités territoriales, les personnes morales de droit public ou privé sont tenus au strict respect des dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme approuvé ».

Les documents de planification outils d'urbanisme opérationnel devant être compatible avec le SDAU sont le Plan d'Occupation des Sols (POS) ; les schémas de secteurs ; les Plans

Communaux de Développement (PCD) ; les opérations d'urbanisme (rénovation, réhabilitation, restructuration, lotissement).

2. L'ORGANISATION DES ACTEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU

2.1. La municipalité

Le conseil municipal, acteur clé dans la gestion du foncier communal, a un rôle de premier rang dans la mise en application des orientations du SDAU.

Une fois le présent document adopté, tout le conseil aura pour mission de :

- veiller au strict respect des dispositions retenues dans le SDAU ;
- faire en sorte que les documents de planification de niveau inférieur (tel POS, PCD, etc.) soient en parfaite harmonie avec le SDAU ;
- s'assurer permanemment de la concordance des initiatives et projets de développement à réaliser dans la ville jusqu'en 2030 avec les prescriptions du SDAU ;
- prendre l'initiative de sa révision si les conditions de sa mise en œuvre l'exige ;
- prendre les dispositions nécessaires pour doter la ville d'un POS (outil d'opérationnalisation du SDAU) dans un bref délai.

2.2. Le comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU

Un comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU devra être mis en place. Il établira et présentera régulièrement au Conseil les bilans d'étape de suivi et d'évaluation de mise en œuvre de la présente étude. Le comité aura également pour tâches d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux sur l'évolution du processus de mise en œuvre.

Présidé par le Gouverneur, le comité se composera essentiellement des différents services techniques déconcentrés de l'Etat. Comme le stipule le Code Générale des Collectivité Territoriales (CGCT), les services techniques déconcentrés de l'Etat, s'ils sont sollicités, doivent assistance aux collectivités dans la mise en œuvre de leur politique d'aménagement et de développement. A l'adoption du schéma, toutes les actions entreprises par ces structures sur son aire d'application se doivent être compatibles avec les orientations retenues. Par ailleurs, pour être mieux représentatif, il associera quelques représentants du

conseil municipal (notamment les présidents des trois commissions), du secteur privé, de la société civile, des responsables religieux et coutumiers et des partenaires au développement clés (la ville dénombre un nombre important de partenaires qui l'accompagne déjà dans la mise en œuvre de son processus de développement. Ils pourraient être mis à contribution techniquement, matériellement, et/ou financièrement dans l'exécution du présent SDAU). Le représentant du Ministère en charge de l'Urbanisme sera le secrétaire de ce comité. Le comité sera mis en place, conformément à la Loi n°055-2004 et au décret n°2007–490/PRES/PM/MHU/MATD/MFB/MEDEV, par un arrêté Ministre en charge de l'urbanisme. Cet arrêté précisera la composition, les attributions et le mode de fonctionnement du comité de suivi.

2.3. La population

La population est un des maillons clé du processus d'application des dispositions du SDAU. Cependant cet acteur ne pourrait pleinement jouer son rôle que s'il est bien informé du contenu du document. Ainsi le succès du SDAU, dans sa présente phase de mise en œuvre, passe par une bonne campagne de communication pour une appropriation de son contenu par les populations. A ce titre, les acteurs économiques, les organisations de la société civil, les religieux, les coutumiers, les propriétaires terriens de ouahigouya auront une responsabilité de premier plan dans la conduite du processus de mise en œuvre de ce schéma.

2.4. L'état central

L'Etat est un des acteurs importants du processus, étant à l'initiative de l'étude, elle devra jouer un rôle clé lors de la mise en œuvre (techniquement et financièrement) à travers ces services techniques centraux. Cette intervention se fera conjointement avec la municipalité. Ainsi de par sa position, l'Etat devra accélérer le processus d'adoption du SDAU jusqu'en Conseil des ministres et œuvrer, dans le cadre de la décentralisation, à mettre à la disposition de la municipalité l'environnement juridique et institutionnel nécessaire à la bonne exécution du présent SDAU et surtout le transfert effectif des ressources aux collectivités.

3. LA MOBILISATION DES RESSOURCES

3.1. Les ressources humaines

La ville devra développer toutes les initiatives afin de doter son administration d'un personnel de qualité à même de conduire avec succès la mise en œuvre de ce SDAU. L'ensemble de ces initiatives pour être plus efficace à moyen et long terme nécessitera la mise en place d'une politique de renforcement de capacité sur la décentralisation, le rôle des élus dans la planification et la gestion urbaine, le code de l'urbanisme et de la construction du Burkina Faso (en mettant l'accent sur les outils de planification et d'aménagement urbaine particulièrement leur mode d'utilisation), la RAF, les outils informatiques (particulièrement les outils de système d'informations géographiques appliqués à la gestion spatiale et foncière), etc.

3.2. Les ressources financières et matérielles

Outre la contribution des activités génératrices de revenus (maraîchage, commerce, élevage, artisanat, etc.), la valorisation de nouveaux secteurs d'activités telles le transport, le tourisme et le secteur de la petite et moyenne industrie favoriseront une amélioration substantielle des finances locales. L'augmentation de ces ressources au bénéfice du budget communal exigera à la municipalité de moderniser ses équipements marchands (marché, abattoir, etc.) afin d'augmenter le volume des ressources fiscales mobilisées ; d'adopter la rigueur dans le recouvrement des taxes et impôts et de mettre en place un système informatique de gestion des ressources budgétaires. L'Etat interviendra financièrement dans la mise en œuvre de ce schéma à travers un appui budgétaire direct et aussi grâce au fonds pour le financement des aménagements urbains[2].

De nombreux partenaires au développement seront également mis à contribution dans le financement de ce SDAU. C'est le cas du PDSEB, du PROS, de la SONATUR, de l'ANPE, des Engagements Nationaux, de la coopération décentralisée, du secteur privé, etc.

Pour ce qui concerne les ressources matérielles, les différents services devront être équipés progressivement en matériels informatiques et de bureautiques, en moyen de transport,

2 Cf. Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso, Edition novembre 2006, P n°19

en véhicules de génie civil, en outillages divers etc. afin de réussir la mise en œuvre du SDAU.

3.3. Les ressources foncières

La loi 034- 2012 stipule en son article 6 que le domaine foncier national est composé du domaine foncier de l'Etat, du domaine foncier des collectivités territoriales et du patrimoine foncier des particuliers. Etant donné que la mobilisation des ressources foncières est une question déterminante qui conditionne fortement la réussite de la mise en œuvre du présent SDAU, une stratégie d'acquisition foncière fondée sur les dispositions juridiques, règlementaires et techniques en vigueur au Burkina Faso a été proposée. L'objectif de cette démarche, c'est de permettre à l'administration locale de disposer des terres conformément à la loi pour la matérialisation du zoning proposé et la réalisation des projets retenus dans le présent schéma.

Pour ce faire le législateur a prévu un ensemble d'instruments juridiques, règlementaires et techniques pouvant être utilisés pour une mobilisation des ressources foncières. Il s'agit de :

- l'expropriation pour cause d'utilité publique : conformément à l'article 300 de la Loi 034-2012, c'est une forme de cession involontaire des droits réels immobiliers permettant aux pouvoirs publics, dans le respect des droits des détenteurs de droits réels immobiliers, de mobiliser les ressources foncières pour les besoins d'opérations d'aménagement, reconnus d'utilité publique moyennant une juste et préalable indemnisation. Aussi selon la Loi n°017-2006 du 18 mai 2006 à son article 02, ce mode d'acquisition foncière est reconnu comme « une opération qui permet à une personne publique, de contraindre tout titulaire de droit réel immobilier à lui céder ledit droit, dans le but de réaliser un objectif d'utilité publique ou d'intérêt général, en contrepartie d'une juste et préalable indemnisation ». Toujours au niveau de Loi n°017-2006 à son article 85, il est indiqué que « l'Etat et les collectivités territoriales peuvent procéder à l'expropriation d'une personne morale ou physique pour cause d'utilité publique, conformément aux textes en vigueur ».
- le droit de préemption : selon l'article 04, alinéa 28 de la Loi 034-2012, c'est un droit reconnu dans certains cas à l'administration, notamment l'Etat et les collectivités

territoriales, d'acquérir la propriété d'un bien immobilier, lors de son aliénation par préférence à tout autre acquéreur. De même, l'article 02 de la Loi n°017-2006 « reconnait ce droit à l'Etat ou aux collectivités territoriales d'acquérir, en cas d'aliénation, la propriété d'un ou de plusieurs immeubles ou de droits réels immobiliers, par préférence à tout autre acquéreur » ;

- l'élaboration du SIU : en référence à la loi 034-2012 en son article 206, le SIU est un ensemble de procédés et de mécanismes permettant de collecter et traiter les informations, de stocker, d'analyser et de diffuser les données relatives à la propriété foncière et ses démembrements. Cette clarification des différentes propriétés foncières permet à la collectivité, qui en dispose de lancer avec plus d'assurance les procédures d'acquisition de terrains pour des opérations d'aménagement. C'est donc un excellant outil que la municipalité devra élaborer et tenir à jour afin de le rendre opérationnel et d'en tirer tous les bénéfices utiles à une meilleure gestion foncière.

4. LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

La mise en œuvre des projets du SDAU requiert une adhésion et une synergie d'actions entre les différents acteurs. La mise en place d'une stratégie de communication permettra d'organiser la communication durant tout le processus de mise en œuvre du SDAU. Les besoins de communication s'expriment:

- entre le Conseil municipal et les représentants de l'Etat (Gouverneur, Hauts-commissaires, Préfets) ;
- entre le Conseil municipal et Conseil régional du Nord ;
- entre le Conseil municipal et les services déconcentrés de l'Etat ;
- entre le Conseil municipal et les Partenaires Techniques et Financier (PTF) ;
- entre le Conseil municipal et les organisations de la société civile, le secteur privé, les groupements professionnels, les ONG, les projets et programmes dans la région, etc. ;
- entre le Conseil municipal et les populations.

BIBLIOGRAPHIE

1- Audit Municipal de la ville de Ouahigouya – Questions institutionnelles (septembre 2010)

2- Audits urbains municipaux commune de Ouahigouya Rapport final (Septembre 2010)

3- Fiche signalétique de la commune de Ouahigouya (Septembre 2011)

4- Fichier des villages du RGPH 2006 : Répartition de la population résidente des Régions par Province, Commune et Villages selon le sexe et le groupe d'âges

5- INSD, RGPH 1966

6- INSD, RGPH 1985

7- INSD, RGPH 2006

8- loi n° 017-2006 du 18 Mai 2006, portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso

9- Loi n° 055-2004 /AN du 21 Décembre 2004, portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso

10- Maquette spatiale de Ouahigouya – Rapport provisoire Août 2006

11- Module 1 : Système agraire et foncier Burkinabé et la Reforme agraire foncière (RAF)

12- Occupation de l'espace et fonctionnement urbain et rural dans l'hinterland de Ouahigouya – Rapport provisoire (Août 2006)

13- Plan Communal de Développement (PCD) global (2009 – 2013)

14- Plan Communal de Développement Sectoriel en Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PCD-AEPA) de la commune de Ouahigouya Rapport de Diagnostic (Décembre 2009)

15- Plan Communal de Développement Sectoriel en Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PCD-AEPA) de la commune de Ouahigouya Rapport PCD – AEPA Version finale (Décembre 2009)

16- Plan d'action pour l'habitat et le développement urbain (PAHDU) 2009 – 2018 rapport final (Août 2008)

17- Plan Régional de Développement région Nord (PRD) –Février 2010

18- Plan stratégique de gestion des ordures ménagères de la ville de Ouahigouya

19- Politique nationale de l'habitat et du développement urbain

20- Politique nationale de l'habitat et du développement urbain (7 Mai 2008)
21- Politique sous – sectorielle des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique (2010-2025)
22- Processus ECOLC (économie locale) Août 2006 : approfondissement des perspectives démographiques et de leurs implications dans le domaine agro- sylvo-pastoral : cas de la ville de Ouahigouya et son hinterland
23- Processus ECOLC (économie locale) de Ouahigouya et de sa zone d'influence Août 2006 : le complexe primaire et les relations ville – campagnes
24- Programme de relance des économies locales (REEL) Août 2006 : Analyse du complexe commerce et transport
25- Rapport d'Audit financier commune de Ouahigouya (Octobre 2010)
26- Recueil de données statistiques urbaines de 1960 à 2010 au Burkina Faso MHU (Septembre 2010)
27- Schéma Directeur d'Aménagement urbain de la ville de Ouahigouya, de 1993- 2002 (non approuvé) 1993
28- Schéma National d'Aménagement du Burkina Faso- Programme de mise en œuvre du SNAT rapport n°3 (Août 2010)
29- Synthèse des Audits municipaux de la mairie de la commune de Ouahigouya – Audits technique, organisationnel et financier (Mai 2011)

ANNEXE

ANNEXE 1 : NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

1. LE CADRE LEGISLATIF ET DEMARCHE ADMINISTRATIVES LIES A L'ELABORATION D'UNE NIE ET SON APPLICATION

La Notice d'Impact Environnemental (NIE) au Burkina Faso est régie par le Décret 2001/342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de la NIE. Elle bénéficie d'un certain nombre de textes législatifs qui constituent des sources de références et de guide tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une NIE. Les principales lois et règlements en vigueur au Burkina Faso sont:

La Loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso. Il stipule en son article 17 que les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du ministre chargé de l'Environnement. L'avis est établi sur la base d'une Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE) ou d'une NIE.

Le Décret n° 2001/342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de l'Etude et de la Notice d'impacts sur l'environnement. Ce décret précise le champ d'application , le contenu et la procédure relatifs aux études et notices d'impact sur l'environnement conformément aux prescriptions des articles 19, 20 et 23 de la loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant code de l'environnement au Burkina Faso.

La Loi n°003-2011 /AN du 05 avril 2011 portant Code forestier. La loi n° 006197/ADP du 31 janvier 1997 est l'un des supports juridiques qui encadre la conduite des EIE ou des NIE au Burkina Faso. Elle a été promulguée le 17 mars avec l'adoption du décret n°111/PRES/PM/MEE. Le Code forestier ci dessus référencé a pour objet de fixer, conformément à la Politique forestière nationale l'ensemble des principes fondamentaux relatifs à la conservation et à la gestion des ressources naturelles forestières, fauniques et halieutiques. Il vise à établir une articulation harmonieuse entre la nécessaire protection

des ressources naturelles et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux de la population.

La Loi N°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso. Cette loi est une révision de la « Loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant réorganisation agraire et foncière ». Elle détermine d'une part, le statut des terres du domaine foncier national, les principes généraux qui régissent l'aménagement et le développement durable du territoire, la gestion des ressources foncières et des autres ressources naturelles ainsi que la réglementation des droits réels immobiliers et d'autre part, les orientations d'une politique agraire.

La Loi n° 022-2005/AN du 24/05/2005 portant Code de l'Hygiène Publique. Son objectif principal est de préserver et de promouvoir la santé publique. Il vise à promouvoir la pratique de l'hygiène publique et surtout de promouvoir et de responsabiliser tant individuellement que collectivement les citoyens au respect de notre environnement et de notre cadre de vie. Le Code de l'Hygiène Publique a pour ambition de cerner les contours de la question de l'hygiène publique notamment la politique nécessaire de sensibilisation pour l'adhésion populaire.

La Loi n° 23/94/ADP du 19 mai 1994 portant Code de Santé Publique. Il donne compétence au ministère de la santé, de prendre conjointement avec les ministères en charge de l'environnement et de l'eau, les mesures destinées entre autres à prévenir la pollution des eaux potables afin de protéger l'environnement et la santé des populations. L'organisation de l'espace dans un schéma d'aménagement comme le SDAU ne doit pas perdre de vue l'esprit du code de Santé Publique.

La Loi n° 55-2004/AN du 21/12/2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales. Il vise, avec l'ensemble de ses modifications, à déterminer l'orientation de la décentralisation, les compétences et moyens d'actions, les organes et l'administration des collectivités territoriales. Son article 89, en définissant le statut et les compétences des communautés urbaines, stipule que la commune urbaine et la commune rurale reçoivent

les compétences en matière d'assainissement, de lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances ; d'enlèvement et d'élimination finale des déchets ménagers, et de délivrance d'autorisation préalable de coupe de bois à l'intérieur du territoire communal. De ce fait, les mairies deviennent les principaux acteurs des services de base dans leurs circonscriptions.

Le Décret 98–322/PRES/PM/MEE/MCIA/MEMS/MATS/MATS/MESS/MEF du 28-07-98 portant condition d'ouverture et de fonctionnement des établissements dangereux, insalubres et incommodes. L'article 07 dudit décret dispose qu'à chaque demande d'ouverture fournie, doit être accompagnée d'une EIE telle que prévue par la loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant Code de l'Environnement. Cette étude indiquera les éléments propres à caractériser la situation existante et, fera ressortir les effets prévisibles de l'établissement au regard de ses intérêts. Elle mentionnera les mesures envisagées par le demandeur pour supprimer, limiter ou compenser les inconvénients de l'établissement et en indiquera les couts estimatifs.

Le Décret n°2001-185/PRES/PM/MEE portant fixation des normes de rejets de polluant dans l'air, l'eau et le sol. Il se fixe les articles 03, 04, 06, 07, 10, 11, 12, 13 et 14 portant respectivement sur les normes de qualité de l'air ambiant, les normes de rejets des émissions dues aux véhicules automobile, les normes de rejets des émissions dues aux installations fixes, les normes de qualité des eaux potables par degré de pollution, les normes de déversement des eaux usées dans les eaux de surface, les normes de déversement des eaux usées dans les égouts, les substances interdites de rejet direct dans le milieu récepteur, les substances soumises à autorisation avant leur rejet direct dans le milieu récepteur, les normes de qualités du sol.

La Loi n°002-2001/AN portant Orientation relative à la gestion de l'eau au Burkina Faso
Elle définit le cadre de gestion de l'eau. Il découle de cette loi que l'eau est une ressource précieuse et que sa gestion durable constitue un impératif national (Cf. article 01). Les régimes de déclarations et d'autorisation ont été établis par cette loi notamment pour les aménagements hydrauliques et, d'une manière générale, les installations, ouvrages, travaux

et activités, entraînant, selon le cas, des prélèvements d'eau superficielle ou souterraine, restituées ou non ; une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux ; des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants.
Ces mesures réglementaires s'inscrivent dans le souci de l'utilisation écologiquement rationnelle de la ressource eau et des écosystèmes, et pourrait sous-entendre l'utilisation durable.

La Loi n°034-2002/AN portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso. La présente loi stipule dans ses articles 01 et 02 que les principes et les modalités d'un développement durable, paisible et intégré des activités pastorales, agropastorales et sylvo - pastorales doivent être respectés. Sont concernées par les dispositions de la présente loi, les activités d'élevage des espèces bovine, ovine, caprine, caméline, asine et équine.

La Loi n°031-2003/AN du 8 Mai 2003 portant Code Minier au Burkina Faso. Dans son article 01, le Code minier au Burkina Faso a pour objet de promouvoir les investissements dans le secteur minier au Burkina Faso. Il vise à favoriser et à encourager la recherche et l'exploitation des ressources minérales nécessaires au développement économique et social du Burkina Faso.

Le Décret n°98-321/PRES/PM/MEE/MIHU/MATS/MEF/MEM/MCC/MCIA portant réglementation des aménagements paysagers au Burkina Faso. Il a pour objet la réglementation des conditions de création, d'aménagement et de gestion des sites d'aménagement paysager au Burkina Faso. La stratégie des aménagements paysagers vise l'amélioration du cadre de vie des populations par :

- des opérations tendant à reverdir les centres urbains et ruraux ;
- la lutte contre les pollutions et nuisances, notamment les poussières ;
- la création de microclimats ;
- la lutte contre la désertification et l'érosion des sols ;
- la conservation des ressources naturelles et de la diversité biologique.

De même, elle contribue dans le cadre d'une exploitation durable, à la satisfaction des besoins des populations en produits ligneux, alimentaires et de pharmacopée.

Le Décret n°2007 - 610/PPRES/MP/MAHRH portant adoption de la politique national de sécurisation foncière en milieu rural du 04 octobre 2007. Il a pour mission essentielle d'alimenter la réflexion sur les questions de politiques et de stratégies en matière de sécurisation foncière en milieu rural au Burkina Faso.

2. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1. Le milieu physique et naturel

2.1.1. Le relief

Le relief de la ville est relativement plat. Selon la carte d'élévation numérique, la ville est bâtie entre les altitudes variant de 310 à 390 mètres et se caractérise par la présence de plaines et de plateaux. Par endroit, le relief est légèrement perturbé par des élévations collinaires par endroit. On observe cependant de larges bas-fonds, des zones inondables et des plans d'eau dans la partie Nord, Nord-Est, Nord-Ouest de la ville.

2.1.2. Les sols

Dans la ville de ouahigouya on rencontre les mêmes types de sols que dans la commune à savoir :

- les sols ferrugineux lessivés et peu profonds : Ils sont inaptes à l'agriculture
- les sols hydro morphes de faible étendue sont localisés le long des axes de drainage du Nakambé et de ses affluents à potentiel chimique moyen ou élevé par endroits.
- les sols bruns subarides. On les trouve dans les zones de bas-fonds. Leur potentiel en humus est élevé. Ils sont utilisés pour la production maraîchère qui fait la réputation de la ville.

Egalement on rencontre les sols sur cuirasse ferrugineuse, les sols sur matériau argilo-sableux à argileux issu de schistes argileux (Birrimien) ou de matériau d'altération ancien et les sols sur matériau gravillonnaire rependus sur tout l'espace urbain

2.1.3. L'hydrographie

Le réseau hydrographique de la ville de ouahigouya est constitué essentiellement du Nakambé et de ses affluents. Ce réseau hydrographique a été renforcé par des barrages et retenues d'eau qui contribuent au développement des activités agropastorales surtout la maraicher culture.

Les ressources en eaux souterraines sont appréciables mais les réserves en eaux souterraines sont sous exploitées entrainant des pénuries d'eau à certaines périodes de l'année.

2.1.4. La végétation

La végétation de la ville est principalement constituée de savane arborée, arbustive et de steppe épineuse. La formation anthropique constituée de vergers de manguiers, papayers, est située aux abords des barrages et dans les zones de bas-fonds.

2.2. La démographie

Entre 1996 et 2006, la population de la ville est passée de 52 193 habitants à 73 153 habitants avec un taux de 3,4%. Selon les données du RGPH 2006, le nombre de ménages dans la ville de Ouahigouya est de 14 157. Ce qui donne un nombre moyen de personne par ménage de 5,16 individus ce qui est inférieur à la moyenne du pays estimée en 2006 à 5,98 individus par ménage.

2.3. L'habitat

La ville de Ouahigouya a connu sa première opération d'aménagement depuis 1936. Ce lotissement sera suivi de plusieurs autres opérations pour produire au total 21 501 parcelles sur 1709 ha. Dans la ville trois types d'habitat se côtoient l'habitat traditionnel,

l'habitat moderne et l'habitat mixte avec 51,4%) des logements en parpaings de ciment et 44,9% en banco. Il convient de noter que malgré la volonté de plus en plus marquée d'une partie de la population de se doter d'un logement en matériaux durables, force est de reconnaître que la ville de Ouahigouya est marquée par le manque d'ouverture des voies de circulation intra urbaines et le faible niveau d'équipement.

2.4. La voirie et la mobilité

2.4.1. La voirie urbaine

La voirie urbaine est composée des voies primaires, secondaire et tertiaires. La voirie primaire est essentiellement constituée des routes classées qui relient la ville de Ouahigouya à d'autres villes du Burkina ou des pays voisins. Il s'agit de la RN 02, la RN 10, la RN 15, la RR 22, la RD 149, la RD 94 et la RD 092. La voirie primaire dans la ville de Ouahigouya se constitue principalement du tronçon urbain de la RN 2 intégralement bitumé ; du tronçon urbain de l'axe Ouahigouya-Mopti ou Avenue de Mopti, bitumée jusqu' à la limite des secteurs 5 et 14 ; du tronçon urbain de la RN 10 ou Avenue de Banfora, bitumé jusqu'au bar « la bandana ; du tronçon urbain de l'axe Ouahigouya-Titao ou la rue 10.01, bitumé jusqu'à l'Urcomaya et du tronçon urbain de l'axe Ouahigouya-Séguénéga ou Avenue de Berlin, bitumé jusqu'au Lycée Yamwaya.

Pour ce qui concerne les voiries secondaires et tertiaires, elles représentent les rues qui desservent les secteurs et les parcelles d'habitation. La voirie secondaire est dans l'ensemble en terre avec des chaussées ravinées par le trafic et l'érosion hydrique. Ceci s'observe particulièrement à l'ouest de la ville. Les voies tertiaires assurent la liaison des voies primaires et secondaires, tout en assurant la desserte des parcelles d'habitation et des grands équipements collectifs.

2.4.2. La mobilité urbaine

La ville de Ouahigouya constitue une véritable plaque tournante vu sa position géographique au carrefour de plusieurs villes nationales et internationales. La desserte à

l'intérieur de la ville est assurée par des véhicules individuels, des motocyclettes, des tricycles, des bicyclettes et la marche, avec la motocyclette comme moyen de déplacement le plus utilisée. L'encombrement des voies aux alentours du marché par les gros porteurs constitue le principal problème de circulation pour les usagers.

2.5. Les activités économiques

2.5.1. Le secteur primaire

L'agriculture est une agriculture de subsistance utilise des méthodes traditionnelles de production. Au regard des conditions climatiques, elle ne peut assurer l'autosuffisance alimentaire. Les cultures irriguées et maraichères dynamiques et intensives, utilisent les semences améliorées et sont réalisées autour des barrages avec un grand recours aux engrais chimiques et aux pesticides. Les activités de maraîchage se déroulent sur les berges des barrages ou dans des périmètres aménagés à cet effet. Un des grands problèmes de l'activité est la conservation et l'écoulement des produits.

Pour ce qui concerne l'élevage il est soutenu par l'existence de deux marchés à bétail. Les activités dérivées de l'élevage sont les abattages, la gestion des cuirs et peaux, le lait.

La production de lait à Ouahigouya, est assurée par deux (2) mini laiteries et de quelques fermiers localisés dans les environs de la ville.

2.5.2. Le secteur secondaire

Il n'existe pas de véritables unités industrielles. La ville dispose de quelques unités de transformation des produits maraîchers et des unités artisanales de fabrication de savon etc. Pourtant, la ville dispose de potentialités (produits maraîchers et d'élevage, etc.) qui pourraient favoriser l'implantation d'unités industrielles et impulser le développement économique de la localité.

Quant à l'artisanat il occupe une place importante dans les activités économiques de la ville après l'agriculture, l'élevage et le commerce. Mais il demeure informel et bénéficie de

formations et d'aides pour l'installation grâce à l'appui de structures d'appui et de promotion de l'artisanat.

2.5.3. Le secteur tertiaire

Le tertiaire est le premier secteur créateur de richesses de la ville avec une contribution de 63% au PLB. Le commerce est le plus performant et est dominé par l'informel. La valeur ajoutée du tertiaire atteint 16,7 milliards FCFA (soit 21% du PLB de la Commune de Ouahigouya) par an. Les activités de services marchands génèrent une valeur ajoutée de 10,6 milliards FCFA (soit 63,2% de la valeur ajoutée du secteur) tandis que les services non marchands (y compris les loyers imputés) contribuent à hauteur de 6,1 milliards (soit 36,8% de la valeur ajoutée du secteur).

2.5.4. Le secteur informel

Le secteur informel se positionne comme le premier pourvoyeur d'emplois et de richesse dans la ville de Ouahigouya. L'informel est prédominant dans les activités commerciales. Le secteur moderne prend le relais dans les autres services marchands (principalement les services d'hôtels et de restaurants, services d'intermédiation financière, transports interurbains de passagers et enseignement secondaire général). Quant au secteur primaire, il intervient de façon marginale dans la création de richesse de la ville. Le secteur informel génère au niveau de la commune de Ouahigouya 5,8 milliards de F CFA. Il comprend essentiellement le commerce et les petites activités de transformation alimentaires.

2.6. L'assainissement

Dans la ville de Ouahigouya les caniveaux généralement à ciel ouvert, n'arrivent pas à drainer correctement les eaux pluviales vers les barrages et bas-fonds.

Pour ce qui concerne la gestion des déchets solides avec l'appui de la Coopération Suisse à travers la Cellule d'appui à la Gestion Communale (CAGEC) et l'Etablissement Public Communal pour le Développement (EPCD), la commune de Ouahigouya s'est dotée d'un

Plan Stratégique de Gestion des Ordures Ménagères (PSGOM) depuis 2006. Cependant ce plan souffre du manque de moyen matériel et financier pour son exécution. Par ailleurs, l'intervention de la mairie et structures organisées dans le ramassage des ordures ménagères est marquée, même si elle reste insuffisante. La ville dispose d'une décharge contrôlée et des infrastructures adéquates pour le stockage des ordures.

En outre, la ville de Ouahigouya ne dispose pas de système de drainage et d'assainissement des eaux usées. Les eaux usées provenant de la lessive, des douches, des cuisines sont généralement déversées dans les rues, un coin de la cour ou dans les caniveaux.

3. IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITES DU SDAU

Cette partie décrit les activités programmé, leur impact éventuel sur l'environnement et formule des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation en fonction des composantes des différents milieux physique, biologique et humain.

Il est important de rappeler que les mesures d'atténuation sont des actions qui visent à prévenir ou à diminuer l'importance d'un impact négatif appréhendé sur l'environnement.

Les mesures de compensation selon Pierre ANDRÉ (1999), ont quant à elles comme objectif d'augmenter les effets positifs d'un impact ou compenser l'effet d'un impact qui ne peut être atténué. Dans certains, la compensation peut se réaliser à travers des mesures d'accompagnement.

3.1. La création de zones d'activités

Au niveau de chaque zone ciblée, les opérations suivantes seront menées :

- la délimitation du site favorable à l'activité à mener ;
- le recensement des biens situés sur chaque site (maisons d'habitation, plantations, vergers, etc.) ;
- l'indemnisation de chaque propriétaire devant subir une perte quelconque afin qu'il quitte le site ;

- l'exécution proprement dite des travaux d'aménagement de chaque site selon sa vocation (terrassement, aménagement de la voirie, assainissement, électrification, approvisionnement en eau potable, etc.) ;
- la réalisation du parcellaire en vue de l'attribution des parcelles à chaque promoteur (pour la zone d'activités diverses) et la construction des infrastructures pour l'université ;
- l'installation et le fonctionnement des unités (industrielles et artisanales) ; et l'ouverture et le fonctionnement des unités de formation universitaire.

Ces différentes opérations auront des impacts sur l'environnement. Ces impacts concernent le milieu physique et biophysique, le milieu humain et les activités économiques. Ces impacts peuvent être positifs ou négatifs, directs ou indirects ; ils peuvent se manifester à court, moyen ou long terme.

Le tableau suivant présente une synthèse des composantes ou éléments de l'activité « création des zones d'activité » qui constituent une source d'impact et les éléments ou composantes de l'environnement qui subissent ces impacts ou récepteurs d'impacts.

Tableau 01 : Synthèse des sources et récepteurs d'impacts de l'activité « création des zones d'activités »

Eléments de l'activité constituant une source d'impact	Composante de l'environnement concernée par l'impact (récepteur d'impact)	Nature de l'impact attendu
Mise en œuvre de la phase d'aménagement des sites ciblés selon leurs vocations	Population	Perte de terres au niveau des propriétaires terriens, Réduction de la spéculation foncière, Perte de biens situés sur chaque site, Besoin en main d'œuvre pour les différents travaux de chantiers, Echanges et offres de service entre le personnel et la population locale
	Végétation et flore	Abattage des arbres et arbustes situés sur l'emprise des travaux pendant le terrassement, Réduction des aires boisées, Perte au niveau de la flore par la réduction du nombre d'espèces,
	Sols, terres	Réduction des aires à vocation agricole et pastorale, Délimitation d'espaces à vocation urbaine
	Petite faune terrestre	Destruction des gîtes et migration définitive
	Eaux de surface	Prélèvement pour le besoin des travaux
Phase d'installation et de fonctionnement des PME/PMI ; phase de construction et de fonctionnement des unités	Population	Attribution des parcelles aux promoteurs, Etudes de faisabilité de l'installation des unités (industrielle et artisanale), Paiement des taxes diverses, Construction et installation des unités ; construction des infrastructures universitaires, Fonctionnement des unités ; ouverture des unités de formation,

de formations universitaires		Production de biens et services ; recrutement et formation des étudiants ; création d'emploi
	Végétation et flore	Disparition de la végétation naturelle au profit des espèces exotiques (perte au niveau de la biodiversité), Aménagements paysagers
	Sols, terres	Perte des terres à vocation agricole et pastorale, Aménagement de terres à vocation urbaine
	Petite faune terrestre	Disparition totale de la petite faune terrestre au niveau de chaque site
	Eaux de surface	1. Risque éventuel de pollution par les déchets liquides et/ou solides (pour les unités de production) 2. Prélèvement pour les travaux
	Eaux souterraine	Risque éventuel de pollution par les déchets liquides (pour les unités de production)
	Air ambiant	Risque éventuel de pollution par les rejets de gaz

Les données du tableau ci-dessus indiquent que :

- les sources d'impact, c'est-à-dire les éléments de l'activité « création de zones d'activités » susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement sont: la mise en œuvre de la phase d'aménagement des sites ciblés selon leurs vocations et la phase d'installation et de fonctionnement des unités (industrielle et artisanale) ainsi que la phase de construction et de fonctionnement des unités de formations universitaires ;
- les composantes de l'environnement qui subiront ces impacts sont: la population, les sols, la végétation et la flore, les eaux de surface et souterraine, la petite faune et l'air ambiant.

Le tableau suivant identifie les impacts de la « création de zones d'activités » sur l'environnement et propose des mesures d'atténuation et/ou de bonification. Il met en en exergue les composantes ou éléments de l'environnement qui vont subir des impacts de la « création de zones d'activités » ; la caractérisation des impacts sur chaque élément ou composante de l'environnement ; la durée de l'impact et la proposition de mesures d'atténuation et/ou de bonification selon le caractère de l'impact.

Tableau 02 : Synthèse des impacts (nature et caractérisation) de la « création de zones d'activités » sur l'environnement et mesures d'atténuation et/ou de bonification.

Composantes de l'environnement	Impacts directs	Caractérisation de l'impact	Durée	Mesures d'atténuation et/ou de bonification
1. Population	Offre d'emplois	Positif	Temporaire (phase d'aménagement)	- Recruter la main d'œuvre non qualifiée au plan local, - Attribuer les travaux d'aménagement aux entreprises locales
	Offre d'emplois	Positif	Permanent (phase de fonctionnement des unités)	Recruter la main d'œuvre non qualifiée au plan local
	Redynamisation de l'économie locale	Positif	Temporaire (phase d'aménagement)	-
	Redynamisation de l'économie locale	Positif	Permanent (phase de fonctionnement des unités)	Créer des conditions favorables à la création des unités
	Formation de cadres pour le pays	Positif	Permanent	-
	Brassage de population	Mitigé	Temporaire et permanent	Sensibilisation préventive contre les IST et le VIH/SIDA
	Perte de terres et de biens situés sur chaque site	Négatif	Temporaire	Dédommagement
	Création de recettes	Positif	Temporaire	-

	fiscales			
2. Végétation et flore	Perte de la végétation naturelle au niveau des sites	Négatif	Permanent	Réaliser des plantations de compensation et promouvoir dans les villages concernés les aménagements paysagers
3. Sols, terres	Perte de terres à vocation agricole et pastorale	Négatif	Permanent	Intensifier les systèmes de production agricole et pastorale et exploiter les potentialités hydro agricoles
	Création de réserves en terres à vocation urbaine	Positif	Permanent	Attribuer les parcelles aux promoteurs
4. Petite faune terrestre	Disparition totale de la faune terrestre	Négatif	Permanent	-
Eaux de surface	Prélèvement pour les travaux	Négatif	Temporaire	Règlementer le prélèvement afin d'éviter la pénurie, Appliquer le principe préleveur payeur
	Risque éventuel de pollution	Négatif	Permanent	- Veiller à la collecte et à l'élimination des déchets liquide et solide, et des eaux usées, - Appliquer le principe pollueur payeur
Eaux souterraines	Risque éventuel de pollution	Négatif	Permanent	Veiller à la collecte, au recyclage et à l'élimination des déchets liquide et solide, et des eaux usées
Air ambiant	Risque éventuel de pollution avec les rejets de gaz et de particules fines	Négatif	Permanent	- Promouvoir les aménagements paysagers, - Faire respecter les normes

A la lecture du tableau précédent les mesures envisagées pour maîtriser, atténuer ou éventuellement compenser les conséquences dommageables pendant les phases d'aménagement et de fonctionnement des zones d'activités, se présentent comme suit :

Mesures sur les conditions socio-économiques des populations

Il s'agira :

- de mettre l'accent sur l'embauche de la main d'œuvre locale pendant les phases de travaux et de fonctionnement ;
- d'envisager une évaluation et un dédommagement des propriétaires des terres ;
- d'accorder la priorité aux autochtones lors des attributions de parcelles à usage d'habitation à la périphérie des zones aménagées ;
- d'inciter les ouvriers à se ravitailler sur place en produits de consommation et à louer les maisons pendant la phase des travaux ;
- de faire la sensibilisation préventive contre les IST et le VIH/SIDA pendant les travaux.

Mesures sur la perte de la végétation et la flore

Il est préconisé de réaliser des plantations de compensation sous forme d'alignement le long des voies et de veiller à l'aménagement effectif des espaces verts.

Mesures sur la perte des sols et des terres à vocation agricole et pastorale

Ici, il est préconisé de procéder à l'intensification des systèmes de production agricole et pastorale et à l'exploitation des potentialités hydro agricoles au niveau des terroirs des villages rattachés limitrophes.

Mesures sur l'utilisation des eaux de surface et souterraine pour les travaux

Il est préconisé d'appliquer le principe du préleveur/payeur et de règlementer le prélèvement pour les travaux afin d'éviter la pénurie.

Mesures sur la disparition totale de la petite faune terrestre

Pour faire face à la disparition de la petite faune, il faut envisager l'introduction de l'élevage de l'aulacode (petit mammifère endémique).

3.2. Les futures zones d'urbanisation

Au niveau des zones ciblées, les opérations suivantes seront menées :

- la délimitation des sites retenus ;
- le recensement des habitants au niveau des sites retenus ;
- la conception du plan de lotissement en vue de son adoption par les autorités compétentes ;
- la confection des bornes ;
- la matérialisation du plan de lotissement sur le terrain;
- la viabilisation des sites lotis (l'ouverture et l'aménagement de la voirie, l'électrification, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement... etc) ;
- la mise en place d'une commission consensuelle d'attribution des parcelles ;
- l'attribution des parcelles ;
- la mise en valeur des parcelles attribuées.

Ces différentes opérations auront des impacts sur l'environnement. Ces impacts concernent le milieu physique et biophysique, le milieu humain et les activités économiques. Ces impacts peuvent être positifs ou négatifs, directs ou indirects. Ils peuvent se manifester à court, moyen ou long terme.

Le tableau suivant présente une synthèse des composantes ou éléments de l'activité qui constituent une source d'impact et les éléments ou composantes de l'environnement qui subissent ces impacts ou récepteurs d'impacts.

Tableau 03 : Synthèse des sources et récepteurs d'impacts de l'activité

Eléments de l'activité constituant une source d'impact	Composante de l'environnement concernée par l'impact (récepteur d'impact)	Nature de l'impact attendu
Mise en œuvre de la phase de lotissement	Population	Perte de terres au niveau des propriétaires terriens, Réduction de la spéculation foncière Perte de l'habitat situé sur l'emprise des voies, Besoin en main d'œuvre pour les différents chantiers, Echanges et offres de service entre le personnel et la population locale
	Végétation et flore	Abattage des arbres et arbustes situés sur l'emprise des voies, Réduction des aires boisées, Perte au niveau de la flore par la réduction du nombre d'espèces,
	Sols, terres	- Réduction des aires à vocation agricole et pastorale, - Délimitation d'espaces à vocation urbaine, - Création d'espaces verts et de loisir
	Petite faune terrestre	Destruction des gîtes
Phase d'exploitation et gestion des espaces/zones loties	Population	Mise en place d'une commission d'attribution des parcelles, Attribution des parcelles, Paiement des taxes de jouissance, Mise en valeur des parcelles
	Végétation et flore	- Abattage des arbres et arbustes situés sur l'emprise des parcelles et des voies, - Disparition de la végétation naturelle au profit des espèces exotiques (perte au niveau de la biodiversité), - Aménagement d'espaces verts
	Sols, terres	Perte des terres à vocation agricole et pastorale, Aménagement de terres à vocation urbaine
	Petite faune terrestre	Disparition totale de la petite faune terrestre
	Eaux souterraine et de surface	Prélèvement pour les travaux de construction, Risque éventuel de pollution par les activités domestiques

Les données du tableau ci-dessus indiquent que les éléments de l'Activité susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement sont: la mise en œuvre de la phase de lotissement et la phase d'exploitation et de gestion des espaces/zones loties. Aussi, les composantes de l'environnement qui subiront ces impacts sont la population, les sols, la végétation et la flore, la petite faune terrestre, les eaux souterraine et de surface.

Le tableau suivant met en exergue les composantes ou éléments de l'environnement qui vont subir des impacts de l'axe; l'identification et la caractérisation des impacts sur chaque élément ou composante de l'environnement ; la détermination de la durée de l'impact et la proposition de mesures d'atténuation et/ou de bonification selon le caractère de l'impact.

Tableau 04 : Synthèse des impacts (nature et caractérisation) de l'activité sur l'environnement et mesures d'atténuation et/ou de bonification

Composantes de l'environnement	Impacts directs	Caractérisation de l'impact	Durée	Mesures d'atténuation et/ou de bonification
1. Population	1. Offre d'emplois salariés	Positif	Temporaire	- Recruter la main d'œuvre non qualifiée au plan local, - Attribuer le lotissement à un expert géomètre de la place
	2. Redynamisation de l'économie locale	Positif	Temporaire	-
	3. Brassage de population	Mitigé	Temporaire	Sensibilisation préventive contre les IST et le VIH/SIDA
	4. Perte d'habitats situés sur l'emprise des voies	Négatif	Temporaire	Accorder un délai acceptable aux futures attributaires de parcelles pour libérer l'emprise des voies
	5. Disponibilité de parcelles à usage d'habitation	Positif	Permanent	Accorder la priorité aux autochtones
	6. Création de recettes fiscales	Positif	Temporaire	Sensibiliser les attributaires sur le bien fondé du paiement des taxes de jouissance
2. Végétation et flore	1. Perte de la végétation naturelle située sur l'emprise des voies et parcelles	Négatif	Permanent	Réaliser des plantations de compensation sous forme d'alignement le long des voies
	2. Création de réserves en terres devant servir d'espaces verts dans la zone lotie	Positif	Permanent	Veiller à l'aménagement effectif des espaces verts
3. Sols, terres	Perte de terres à vocations agricole et pastorale	Négatif	Permanent	Intensifier les systèmes de production agricole et pastorale et exploiter les potentialités hydro agricoles
	Création de réserves en terres à vocation urbaine	Positif	Permanent	Identifier et délimiter les différents sites devant accueillir les infrastructures d'éducation, de santé, de sport, de loisir, de formation

4. Petite faune terrestre	Disparition totale de la faune terrestre	Négatif	Permanent	Introduire l'élevage de la petite faune sauvage
5 Eaux souterraine et de surface	Prélèvement pour les travaux de construction	Négatif	Permanent	-
	Risque éventuel de pollution par les activités domestiques	Négatif	Permanent	- Gestion rationnelle des ordures ménagères, - Vulgarisation de latrines améliorées

3.3. Le développement des équipements d'infrastructures

Il s'agit du réaménagement des routes classées dans le périmètre du SDAU, du bitumage des voies secondaires, de la mise en place des voies de contournement et de la mise en place de giratoires. Les différentes études de faisabilité vont conduire à la mise en œuvre des opérations suivantes :

- travaux de terrassement (pour les voies à la périphérie et les bretelles de liaison);
- mise en place de la couche de fondation ;
- exécution du corps de la chaussée ;
- mise en place de la couche de roulement (pour les voies en terre) ;
- revêtement avec le bitume (pour les voies à bitumer)
- construction des ouvrages de franchissement ;
- réalisation de l'assainissement hydraulique ;
- aménagement des carrefours : pose des panneaux de signalisation et/feux tricolores etc.

La synthèse des sources et récepteurs d'impacts au niveau de la voirie, est consignée dans le tableau suivant.

Tableau 05 : Synthèse des sources et récepteurs d'impacts au niveau de la voirie

Elément de la voierie constituant une source d'impact	Composante de l'environnement concernée par l'impact (récepteur)	Nature de l'impact attendu
1. Installation de l'entreprise et travaux de chantier	1. Population	1. Augmentation ponctuelle de la population locale, 2. Brassage, échanges et offres de services.
	2. Sols	1. Extraction d'agrégats (création de zones d'emprunt, de carrières), 2. Risque de pollution des sols avec les déchets liquides et solides de chantier (huiles de vidange, sachets plastiques).
	3. Eaux de surface	1. Pression sur les points d'eau existants (demande en eau des ouvriers et des travaux de chantier), 2. Risque de pollution avec les engins de pompage et les déchets de chantier.
	4. Eaux souterraines	1. Risque de pollution avec les déchets liquides (huiles de vidange)
	5. Végétation et flore	1. Abattage des arbres/arbustes au niveau des zones d'emprunt et sur l'emprise des voies situées à la périphérie, 2. Inhibition de la photosynthèse à cause de la poussière engendrée par les chantiers.
	6. Faune sauvage terrestre	1. Destruction des gites 2. Migration définitive au niveau des voies périphériques
	7. Faune sauvage aquatique	1. Perturbation du cycle normal de certaines espèces au niveau des ouvrages de franchissement.
	8. Air ambiant	1. Pollution avec la poussière et la fumée des engins
2. Phase d'exploitation (existence de voies aménagées et des ouvrages de franchissement).	1. Population	Amélioration des conditions de transport et de la mobilité des personnes et des biens.
	2. Activités économiques	1. Développement de l'économie locale
	3. Eaux de surface	1. Modification du régime des cours d'eau

Les données du tableau ci-dessus indiquent que les sources d'impacts, c'est-à-dire les éléments de la voirie susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement sont l'installation du chantier, les travaux de chantier et la phase d'exploitation des voies aménagées (existence du trafic et fonctionnement des différents ouvrages). Aussi, les

composantes de l'environnement qui subiront ces impacts ou récepteurs d'impacts sont la population et ses activités économiques, les sols, l'eau de surface, l'eau souterraine, la végétation et la flore, la faune sauvage terrestre et aquatique et l'air ambiant. Les impacts peuvent être positifs ou négatifs, directs ou indirects ; ils peuvent se manifester à court, moyen ou long terme.

Les actions suivantes auront des impacts sur l'environnement :

-l'installation du chantier ;

- l'abattage des arbres/arbustes sur l'emprise des voies au niveau de la périphérie ;
- l'exploitation des matériaux au niveau des zones d'emprunt ;
- la présence des gros engins (bulldozers, niveleuses, compacteurs, chargeurs, tracteurs, camions, bétonnières ...) ;
- les travaux de terrassement, de décapage, de fouille et de compactage ;
- les travaux de maçonnerie ;
- la présence de la main d'œuvre ;
- la présence des voies aménagées avec les différents ouvrages ;
- l'existence du trafic au niveau de chaque voie.

Tableau 06 : Synthèse des impacts (nature et caractérisation) au niveau de la voirie, et sur l'environnement et proposition de mesures d'atténuation et/ou de bonification

Composantes de l'environnement	Impacts directs	Caractérisation de l'impact	Durée	Mesures d'atténuation et/ou de bonification
1. Population	1. Offre d'emplois salariés	Positif	Temporaire	- Recruter la main d'œuvre non qualifiée au plan local, - Attribuer le marché à une entreprise locale
	2. Redynamisation de l'économie locale	Positif	Temporaire	-
	3. Brassage de population	Mitigé	Temporaire	Sensibilisation préventive contre les IST et le VIH/SIDA
2. Sols	1. Tassement et remise en cause de la pédogénèse	Négatif	Durable	Remise en état des zones d'emprunt
	2. Risque de pollution avec les déchets liquides et solides	Négatif	Temporaire	Collecte et élimination des déchets
	3. Perte de terres à vocation pastorale	Négatif	Durable	-
3. Eaux de surface	1. Prélèvement excessif	Négatif	Temporaire	- Règlementer le prélèvement en accord avec les populations riveraines, - Eviter la pénurie
	2. Risque de pollution avec les motopompes	Négatif	Temporaire	Exiger l'utilisation de matériel homologué à des distances requises
	3. Modification du régime normal	Négatif	Permanent	-

	d'écoulement			
4. Eaux souterraines	1. Risque de pollution avec les déchets liquides	Négatif	Temporaire	- Collecte et élimination des déchets liquides, - Veiller à l'entreposage des hydrocarbures
5. Végétation et flore	1. Perte de la végétation sur l'emprise de la voie et au niveau des zones d'emprunt	Négatif	Durable	- Valoriser le bois issu du terrassement, - Réaliser des plantations de compensations (bosquets et alignement)
6. Faune sauvage terrestre	1. Risque de braconnage	Négatif	Temporaire	- Interdire le braconnage pendant le chantier, - Sensibiliser et surveiller le personnel
	2. Destruction de l'habitat et migration temporaire	Négatif	Temporaire	-
7. Faune sauvage aquatique	Perturbation du cycle normal de certaines espèces	Négatif	Permanent	-
8. Air ambiant	1. Détérioration de la qualité de l'air par la pollution avec la poussière et la fumée des engins	Négatif	Temporaire	Réduction de la poussière avec l'arrosage périodique et régulier du chantier
	2. Propagation des maladies respiratoires et oculaires	Négatif	Temporaire	Réduction de la poussière avec l'arrosage périodique et régulier du chantier

Les mesures envisagées pour maîtriser, atténuer ou éventuellement compenser les conséquences dommageables pendant les phases d'aménagement et de fonctionnement des différentes infrastructures se présentent comme suit :

Mesures sur les conditions socio-économiques des populations

Il s'agit de mettre l'accent sur l'embauche de la main d'œuvre locale pendant les phases de travaux et d'envisager une évaluation et un dédommagement des propriétaires des terres.

Mesures sur les sols

Au niveau des sols, il est préconisé de remettre en état des zones d'emprunt après les travaux et de collecter et éliminer les déchets solides et liquides du chantier.

Mesures sur l'utilisation des eaux de surface pour les travaux

Pour une utilisation rationnelle des eaux de surface pour les travaux, il faut :

- appliquer le principe du préleveur/payeur ;
- réglementer le prélèvement afin d'éviter la pénurie ;
- exiger l'utilisation des matériels homologués à des distances requises afin d'éviter la pollution des eaux par les motopompes ;
- veiller à la collecte et à l'élimination des déchets solides et liquides, des eaux usées ;
- appliquer le principe du pollueur/payeur.

Mesures pour éviter la pollution des eaux souterraines

Pour éviter la pollution des eaux souterraines, il faut veiller à la collecte et à l'élimination des déchets solides et liquides, des eaux usées et veiller à l'entreposage des hydrocarbures.

Mesures sur la perte de la végétation et la flore

En ce qui concerne, la perte de la végétation et de la flore, il faut compenser les pertes des espèces végétales par la réalisation des plantations d'arbres (bosquets, alignement) et valoriser le bois issu du terrassement.

Mesures pour la prévention de la pollution de l'air

Pour réduire l'émission poussiéreuse et gazeuse, il préconiser de minimiser les travaux lors des vents forts et de réduire la poussière par l'arrosage périodique et régulier du chantier.

Par ailleurs les actions suivantes devront faire l'objet de surveillance :

- la minimisation des travaux lors des vents forts ;
- l'arrosage périodique du chantier ;
- l'information préalable du voisinage sur l'intérêt de l'opération et les gènes temporaires (dont le bruit) pouvant en résulter ;
- l'adaptation si possible des périodes de chantier au contexte local ;
- l'aménagement des sites avec des espèces ornementales de manière à créer un écran visuel ;
- les règles de la sécurité routière ;
- la gestion des déchets solides et liquides ;
- l'embauche de la main d'œuvre locale compétente.

ANNEXE 2 : REPARTITION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE DE OUAHIGOUYA

Village/secteur	1985	1996	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Secteur 01	887	2 882	3 918	4 040	4 166	4 296	4 430	4 568	4 711
Secteur 02	4 516	7 145	9 714	10 017	10 329	10 651	10 983	11 326	11 679
Secteur 03	2 506	3 146	4 277	4 410	4 548	4 690	4 836	4 987	5 142
Secteur 04	3 602	4 332	5 889	6 073	6 263	6 458	6 659	6 867	7 081
Secteur 05	3 999	4 478	6 088	6 278	6 474	6 675	6 884	7 098	7 320
Secteur 06	3 459	3 798	5 163	5 324	5 491	5 662	5 838	6 020	6 208
Secteur 07	5 731	6 043	8 216	8 472	8 736	9 008	9 289	9 579	9 878
Secteur 08	3 783	4 301	5 847	6 030	6 218	6 412	6 612	6 818	7 030
Secteur 09	3 186	3 183	4 327	4 462	4 601	4 745	4 893	5 046	5 203
Secteur 10	1 699	3 527	4 795	4 945	5 099	5 258	5 422	5 591	5 765
Secteur 11	561	709	964	994	1 025	1 057	1 090	1 124	1 159
Secteur 12	1 055	1 268	1 724	1 778	1 833	1 890	1 949	2 010	2 073
Secteur 13	3 025	6 145	8 354	8 615	8 883	9 161	9 446	9 741	10 045
Secteur 14	893	1 236	1 680	1 733	1 787	1 843	1 900	1 959	2 020
Secteur 15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total urbain	38 902	52 193	70 957	73 170	75 452	77 805	80 232	82 735	85 315
Aorèma	2 407	2 969	3 477	3 533	3 589	3 646	3 704	3 763	3 823
Balongo	214	274	321	326	331	336	342	347	353
Baporé	117	184	216	219	222	226	230	233	237
Bas-ouassa	699	959	1 123	1 141	1 159	1 178	1 196	1 216	1 235
Bembèla	740	963	1 128	1 146	1 164	1 183	1 201	1 221	1 240
Bissigaye	1 264	1 609	1 884	1 914	1 945	1 976	2 007	2 039	2 072
Bogoya	3 738	4 350	5 095	5 176	5 258	5 342	5 427	5 514	5 601
Bouri	484	632	740	752	764	776	788	801	814
Cissin	317	678	794	807	820	833	846	859	873
Ippo	1 070	1 036	1 213	1 233	1 252	1 272	1 293	1 313	1 334
Issigui	770	865	1 013	1 029	1 046	1 062	1 079	1 096	1 114
Komsilga	431	417	488	496	504	512	520	529	537
Kouri	338	464	543	552	561	570	579	588	597

Lilligomdé	351	390	457	464	471	479	487	494	502
Mopeléguin	749	845	990	1 005	1 021	1 038	1 054	1 071	1 088
Mouni	781	904	1 059	1 076	1 093	1 110	1 128	1 146	1 164
Ouédrancin	416	360	422	428	435	442	449	456	464
Passogo	567	109	128	130	132	134	136	138	140
Pirgo	91	544	637	647	658	668	679	690	700
Poédogo	464	435	509	518	526	534	543	551	560
Rallo	317	675	791	803	816	829	842	856	869
Ramèssé	544	288	337	343	348	354	359	365	371
Rikou	248	1 823	2 135	2 169	2 204	2 239	2 274	2 311	2 347
Risci	1 538	308	361	366	372	378	384	390	397
Roba	301	952	1 115	1 133	1 151	1 169	1 188	1 207	1 226
Sambtenga	551	1 046	1 225	1 245	1 264	1 285	1 305	1 326	1 347
Saye	829	819	959	974	990	1 006	1 022	1 038	1 055
Sissamba	580	2 393	2 803	2 847	2 893	2 939	2 986	3 033	3 081
Sodin	1 831	2 316	2 712	2 756	2 800	2 844	2 889	2 936	2 982
Somiaga	1 599	2 434	2 851	2 896	2 942	2 989	3 037	3 085	3 134
Soubo	1 908	867	1 015	1 032	1 048	1 065	1 082	1 099	1 116
Toessin	560	1 145	1 341	1 362	1 384	1 406	1 429	1 451	1 474
Watinoma	978	617	723	734	746	758	770	782	794
Yabonsgo	833	1 153	1 350	1 372	1 394	1 416	1 439	1 461	1 485
Youba	4 511	5 550	6 500	6 604	6 709	6 816	6 924	7 035	7 147
Zamyoro	523	665	779	791	804	817	830	843	856
Zemba	511	600	703	714	725	737	749	760	773
Total rural	35 471	44 160	51 720	52 544	53 381	54 231	55 095	55 972	56 864
Total commune	74 373	96 353	122 677	125 714	128 833	132 036	135 327	138 707	142 179

Source : INDS/ RGPH 1985, 1996 et projections